



Bulletin Officiel

N° 5083 Mercredi 13 Avril 2016

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUE DU CME

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE	2
RAPPEL AUX SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE	3-4

AVIS DE SOCIETES

COMMUNIQUEES DE PRESSE

MAGASIN GENERAL	5
L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD	5
CIL	6

RESOLUTIONS ADOPTEES

EL HIFADH SICAV	7-8
-----------------	-----

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

OFFICE PLAST	9
TUNISIE FACTORING	9

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATL 2016-1 »	10-14
------------------------------------	-------

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE «BANQUE DE L'HABITAT SUBORDONNE 2016-1 »	15-21
---	-------

PROJETS AGO

TUNISIE FACTORING	22-23
-------------------	-------

COURBE DES TAUX

24

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

25-26

ANNEXE I

OFFRE A PRIX OUVERT - OPO - PLACEMENT GLOBAL ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIETE UNIMED

ANNEXE II

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31/12/2014

- TUNISAIR

ANNEXE IV

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31/12/2014

- TUNISAIR

ANNEXE V

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31/12/2015

- OFFICE PLAST
- UBCI FCP CEA
- FCP CAPITALISATION ET GARANTIE

COMMUNIQUE DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés admises à la cote de la Bourse qu'en vertu des dispositions de l'article 21 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier¹, elles sont tenues, de déposer, au Conseil du Marché Financier et à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, ou de leur adresser des indicateurs d'activité fixés selon les secteurs, par règlement du Conseil du Marché Financier, et ce, au plus tard vingt jours après la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable.

Lesdites sociétés doivent procéder à la publication desdits indicateurs trimestriels au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis.

Ces indicateurs doivent être établis conformément aux dispositions de l'article 44 bis du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne² et aux indicateurs fixés par secteur à l'annexe 11 de ce même règlement.

Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées en communiquant au CMF, sur support papier et magnétique (format Word) suivant le modèle annexé au présent communiqué, leurs indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre de l'exercice comptable 2016, au plus tard le 20 Avril 2016.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

SOCIETE... ..

Siège social :

La société publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au x^{ème} trimestre

Indicateurs :

Trimestre de l'exercice comptable N	Trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Du début de l'exercice comptable N à la fin du trimestre	Du début de l'exercice comptable N-1 à la fin du trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Exercice comptable N-1

Commentaires

- bases retenues pour leur élaboration ;
- justifications des estimations retenues pour la détermination de certains indicateurs ;
- exposé des faits saillants ayant marqué l'activité de la société au cours de la période considérée et leur incidence sur la situation financière de la société et des entreprises qu'elle contrôle ;
- justifications des éventuels écarts par rapport aux prévisions déjà publiées ;
- informations sur les risques encourus par la société selon son secteur d'activité.

Si les indicateurs publiés ont fait l'objet d'une vérification de la part de professionnels indépendants, il y a lieu de le mentionner et de publier l'avis complet de ces professionnels.

La société peut publier d'autres indicateurs spécifiques à son activité, en plus de ceux mentionnés à l'annexe 11 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne, à condition de :

- définir clairement ces indicateurs, au cas où ils ne relèvent pas de définition strictement comptable selon le référentiel comptable tunisien. Ainsi, tout retraitement pour déterminer de tels indicateurs doit être décrit avec publication des montants tels que retraités, comparé à la même période de l'exercice comptable précédent ;

- justifier leur choix et d'expliquer leur portée ;
- les utiliser de manière continue et ne pas se limiter à les publier dans le souci de donner l'image la plus favorable sur la période considérée.

La société doit fournir des informations sur les indicateurs ayant servi de base pour le calcul du loyer au cas où :

- elle sous-traite ou loue la totalité ou le principal de son activité à des tiers ;

¹ Telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.

² Tel qu'approuvé par l'arrêté du ministre des finances du 17 novembre 2000 et modifié par les arrêtés du Ministre des finances du 7 avril 2001, du 24 septembre 2005, du 12 juillet 2006, du 17 septembre 2008 et du 16 octobre 2009.

COMMUNIQUE DU CMF

**RAPPEL AUX SOCIETES FAISANT
APPEL PUBLIC A L'EPARGNE**

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés faisant appel public à l'épargne, qu'elles sont tenues, en vertu des articles 3 et 3 bis de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier (1) et de l'article 45 du règlement du conseil du marché financier relatif à l'appel public à l'épargne, de :

1- Déposer ou adresser, sur supports papier et magnétique, au conseil du marché financier et à la bourse des valeurs mobilières de Tunis, dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

- l'ordre du jour et le projet de résolutions proposés par le conseil d'administration ou par le directoire;
- les documents et les rapports prévus, selon le cas, par les articles 201 et 235 du code des sociétés commerciales et l'article 471 dudit code,
- les rapports du ou des commissaires aux comptes visés, selon les cas, aux articles 200, 269 et 472 du code des sociétés commerciales ;
- un document d'information établi conformément à l'annexe 3 du règlement du CMF sus-mentionné.

2- Publier au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis, leurs états financiers annuels accompagnés du texte intégral de l'opinion du commissaire aux comptes et ce, dans les délais sus-visés.

Ainsi, pour l'exercice comptable 2015, les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées et ce, au plus tard le 30 avril 2016.

Dans ce cadre, le Conseil du Marché Financier attire l'attention des sociétés faisant appel public à l'épargne, soumises à des obligations sectorielles spécifiques, sur la nécessité de prendre les mesures nécessaires et les précautions qui s'imposent en vue de respecter les délais légaux sus-mentionnés.

- Suite -

Il est, également, rappelé aux sociétés faisant appel public à l'épargne, qu'en vertu des dispositions **des articles 3 ter et 3 quater de la loi sus-visée**, elles doivent :

1- Déposer ou adresser au conseil du marché financier et à la bourse des valeurs mobilières de Tunis dans un délai de quatre jours ouvrables qui suivent la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

- les documents visés à l'article 3 sus-visé, s'ils ont été modifiés,
- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire,
- l'état d'évolution des capitaux propres en tenant compte de la décision d'affectation du résultat comptable,
- le bilan après affectation du résultat comptable,
- la liste des actionnaires,
- la liste des titulaires des certificats de droits de vote,
- la liste des titulaires d'obligations convertibles en actions.

2- Publier au bulletin officiel du conseil du marché financier et dans un quotidien paraissant à Tunis dans un délai de trente jours après la tenue de l'assemblée générale ordinaire au plus tard :

- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire,
- l'état d'évolution des capitaux propres en tenant compte de l'affectation du résultat comptable,
- le bilan après affectation du résultat comptable,
- les états financiers lorsqu'ils ont subi des modifications.

Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées.

(1) Telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières

AVIS DE SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

Société Magasin Général
Siège Social : 28 Rue Kamel Ataturk – 1001 Tunis

Le conseil d'administration de la Société Magasin Général (SMG) s'est réuni le 07 Avril 2016 pour arrêter les comptes de la société Magasin Général.

Il en ressort qu'au 31/12/2015 le résultat de la société s'élève à DT : 7 384 106 contre DT: 7 097 687 au 31/12/2014 et que s'agissant du groupe le résultat ressort à DT : - 5 653 230 contre DT: - 4 010 970 au 31/12/2014, et ce après amortissement du Goodwill (écart d'acquisition) pour un montant de DT : 7 278 297 relatif à la différence entre le prix d'acquisition de BHM – Promogro en 2008 et ses fonds propres.

Le conseil d'administration a décidé de proposer à la prochaine assemblée générale ordinaire (AGO) qui se tiendra le 28 Juin 2016 une distribution de dividende DT : 0,450 par action.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

2016 - AS - 3313

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD
Siège Social : Rue de la Fonte Z.I Ben Arous – 2013 Ben Arous

La société L'Accumulateur Tunisien Assad porte à la connaissance du public et de ses actionnaires que son Conseil d'Administration réuni le 15 décembre 2015 a décidé de nommer Mr. Souheil Kallel en tant que Président du Comité de Gestion et du Comité de Direction du Groupe Assad et le remercie pour tous les efforts déployés depuis sa nomination dans le poste de Directeur Général.

Le Conseil d'Administration a également décidé de nommer Mr. Mohamed Larbi CAID ESSEBSI en tant que nouveau Directeur Général de la société en remplacement de Mr. Souheil KALLEL. Cette nomination a pris effet à partir du 1^{er} Janvier 2016.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

2016 - AS - 3312

AVIS DE SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING
Siège social : 16, Avenue Jean Jaurès – 1001 TUNIS

La Compagnie Internationale de Leasing informe ses honorables actionnaires que son Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 12 Avril 2016, a passé en revue l'activité de la société au cours de l'exercice 2015 et a arrêté les Etats Financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice 2015 qui ont été soumis aux Commissaires aux Comptes.

En outre, le Conseil d'Administration a décidé de convoquer une Assemblée Générale Ordinaire pour le 19 mai 2016 à 16 heures, et de proposer la distribution d'un dividende de 0,850 dinars par action, dont 0,750 distribuable en franchise de retenue à la source

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DE SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES**AL HIFADH SICAV**

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social: Résidence Ines –Boulevard de la Terre
 Centre Urbain Nord- 1080 Tunis Mahrajène

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 avril 2016**1^{ère} Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2015, approuve le rapport d'activité ainsi que les états financiers arrêtés au 31 décembre 2015.

Cette résolution mise au vote est approuvée à l'unanimité des présents.

2^{ème} Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, prend acte du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2015, établi en application des dispositions de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales.

Cette résolution mise au vote est approuvée à l'unanimité des présents.

3^{ème} Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, donne quitus entier, définitif et sans réserves aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion durant l'exercice 2015.

Cette résolution mise au vote est approuvée à l'unanimité des présents.

4^{ème} Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration relative à la répartition des sommes distribuables au 31/12/2015, comme suit :

Désignation	Montants Globaux	Nombre d'actions	Montants par action
	2015	2015	2015
Total des revenus	1 755 662,566	357 088	4,917
Total des charges d'exploitation	-300 487,341	357 088	-0,841
Résultat distribuable	1 455 175,225	357 088	4,075
Régularisation du résultat distribuable	85 927,195	357 088	0,241
Sommes distribuables de l'exercice	1 541 102,420	357 088	4,316
Sommes distribuables des exercices antérieurs	109,490	357 088	0,000
Total des sommes distribuables	1 541 211,910	357 088	4,316
Affectation en dividendes	1 541 191,808	357 088	4,316
Nouveau Report à nouveau	20,102	357 088	0,000

- Suite -

Elle décide, en conséquence, de fixer **le dividende par action** au titre de l'exercice 2015 à **4,316 dinars** et d'affecter le reliquat soit 20,102 dinars au compte report à nouveau.

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la date de mise en paiement des dividendes au **mercredi 27 avril 2016**. Elle réserve la faculté aux actionnaires de réinvestir leurs dividendes en s'attribuant des actions d'AL HIFADH SICAV.

Cette résolution mise au vote est approuvée à l'unanimité des présents.

5^{ème} Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la nomination, décidée en Conseil d'Administration en date du 25/02/2016, de Mme Sarra CHEDLY en qualité d'administrateur en remplacement de Mme Fériel CHABRAK et ce, pour la durée restante de son mandat, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2016.

Cette résolution mise au vote est approuvée à l'unanimité des présents.

6^{ème} Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe l'enveloppe annuelle brute au titre des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration à neuf mille dinars (9 000,000 D) au titre de l'exercice 2015.

Cette résolution mise au vote est approuvée à l'unanimité des présents.

7^{ème} Résolution :

Pour l'accomplissement des formalités de dépôt, des publications légales et autres, tous pouvoirs sont donnés au Directeur Général ou à toute personne nommément désignée par lui.

Cette résolution mise au vote est approuvée à l'unanimité des présents.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

SOCIETE OFFICE PLAST

Siège Social : Z.I.2 MEDJEZ EL BAB 9070 BEJA

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société Office Plast sont invités à assister le vendredi **6 Mai 2016 à 9H à l'Hôtel El Mouradi Gammarth**, à l'Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de l'exercice 2015 ;
- 2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les états financiers relatifs à l'exercice 2015 ;
- 3- Approbation des états financiers et des conventions et opérations prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales ;
- 4- Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2015 ;
- 5- Affectation du résultat de l'exercice 2015 ;
- 6- Fixation des jetons de présence ;
- 7- Nomination d'un nouvel administrateur représentant les petits porteurs ;
- 8- Pouvoirs à donner ;
- 9- Question divers.

Les documents de l'assemblée générale ordinaire seront mis à la disposition des actionnaires, dans les délais impartis par la réglementation en vigueur, au siège social sis à la Z.I.2 Medjez El Bab 9070 Béja.

2016 - AS - 3328

ASSEMBLEE GENERALE

Tunisie Factoring S.A.

Siège social : Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray – 1082 Tunis Mahrajène

Messieurs les actionnaires de la société Tunisie Factoring sont convoqués au centre Urbain Nord, avenue Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajène à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui se tiendra le vendredi 22 avril 2016 à 10h00, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du rapport du conseil d'administration de l'exercice 2015.
- Lecture des rapports des commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2015.
- Approbation des états financiers de l'exercice 2015.
- Conventions réglementées.
- Quitus aux administrateurs.
- Affectation des résultats de l'exercice 2015.
- Emission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires.
- Nomination de deux nouveaux administrateurs.
- Fixation des jetons de présence des Administrateurs et des membres du Comité Permanent d'Audit Interne et du Comité des Risques.
- Pouvoirs.

2016 - AS - 3329

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2016, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2016. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur, arrêtés au 31 décembre 2015, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2016. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire

« ATL 2016-1 »

Décision à l'origine de l'opération

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'Arab Tunisian Lease réunie le 29/05/2015 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 100 millions de dinars et ce, avant la date de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2015 et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration a décidé lors de sa réunion en date du **09/02/2016** d'émettre un emprunt obligataire de 30 millions de dinars et a également donné pouvoir à la direction générale de fixer les conditions définitives de l'emprunt.

A cet effet le président directeur général a arrêté les conditions d'émission de l'emprunt « ATL 2016-1 » comme suit :

- Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,5% ;
- Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,35% ;
- Catégorie C : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,75%.

But de l'émission

Arab Tunisian Lease, de par son statut d'établissement de crédit est appelé à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie. A ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

Renseignements relatifs à l'opération

- **Montant** : Le montant nominal du présent emprunt obligataire est de 30 millions de dinars, divisé en 300 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Le montant définitif de l'emprunt « ATL 2016-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

▪ **Période de souscription et de versement**

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **26/04/2016** et clôturées au plus tard le **27/06/2016**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **27/06/2016**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **12/07/2016** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

▪ **Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public**

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **26/04/2016** auprès de l'Arab Financial Consultants, intermédiaire en bourse, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de la BNA Capitaux– intermédiaire en bourse, Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

▪ **Caractéristiques des titres émis**

Dénomination de l'emprunt : « ATL 2016-1 »

Nature des titres : Titres de créance.

Forme des titres : Les obligations seront nominatives.

Catégorie des titres : Ordinaire.

Législation sous laquelle les titres sont créés : Code des sociétés commerciales, livre IV, titre 1, sous titre 5, chapitre 3 des obligations.

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (AFC – Intermédiaire en bourse).

▪ **Prix de souscription et modalités de paiement**

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date de souscription et libération et la date limite de clôture, soit le **27/06/2016** seront décomptés et déduits du prix de souscription.

▪ **Date de jouissance des intérêts**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **27/06/2016** seront décomptés et payés à cette dernière date.

La date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le **27/06/2016**, et ce même en cas de prorogation de cette date.

▪ **Date de règlement :**

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

▪ **Intérêts**

Les intérêts seront payés à terme échu le **27 juin** de chaque année. La dernière échéance est prévue pour le **27/06/2021** pour les catégories A et B et le **27/06/2023** pour la Catégorie C.

▪ **Amortissement et remboursement**

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour les catégories A et B et à la troisième année pour la catégorie C. L'emprunt sera amorti en totalité le **27/06/2021** pour les catégories A et B et le **27/06/2023** pour la catégorie C.

▪ **Garantie**

Le présent emprunt n'est assorti d'aucune garantie particulière.

▪ **Notation de l'émission**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **06/04/2016**, la note à long terme « **BBB (tun)**» à l'emprunt obligataire « ATL 2016 - 1» objet de la présente note d'opération.

▪ **Mode de placement**

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée et seront reçues, aux guichets de l'Arab Financial Consultants, intermédiaire en Bourse sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, et la BNA Capitaux, intermédiaires en bourse, sis au Complexe Le Banquier Avenue Tahar HADDAD 1053 Les Berges du lac.

▪ **Organisation de la représentation des porteurs des obligations**

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires. Les dispositions des

articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

▪ **Fiscalité des titres**

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales. En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 de la 30/12/1996 portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément aux dispositions du paragraphe II de l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles de la base imposable, les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre de comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cent dinars (1500 dinars) sans que ce montant n'excède mille dinars (1000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

▪ **Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligation détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «ATL 2016-1» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par AFC, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt et la quantité y afférente.

Marché des titres : Au 31/03/2016, il existe 12 emprunts obligataires en cours, émis par l'ATL et cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis sur 24 lignes de cotation.

Par ailleurs, il n'existe pas des titres émis par l'émetteur qui sont négociés sur des marchés des titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, l'ATL s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse AFC de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «ATL 2016-1» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

▪ **Prise en charge par Tunisie Clearing :** L'Arab Tunisian Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire «ATL 2016-1», à entreprendre les

démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

- **Tribunaux compétents en cas de litige :** Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de TunisI.
- **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :** Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 11 avril 2016 sous le n°16-0936, du document de référence « ATL 2015 » enregistré auprès du CMF en date du 10 décembre 2015 sous le n°15-013, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2016, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2016 et des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 décembre 2015, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2016.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de l'ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082 – Mahragène ; de la BNA Capitaux, intermédiaire en bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac –1053 Tunis-, de l'AFC intermédiaire en bourse – Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et sur le site Internet du CMF www.cmf.org.tn et de l'ATL : www.atl.com.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2016 ainsi que les états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 de l'ATL seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet au plus tard respectivement le 20 et 30 Avril 2016.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2016 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2016. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2015 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2016. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire Subordonné «Banque de l'Habitat Subordonné 2016-1 »

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de BANQUE DE L'HABITAT réunie le **18/02/2015**, a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires dans la limite de 150 Millions de Dinars, à émettre dans un délai maximal de 3 ans, et a donné tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les conditions et accomplir les formalités nécessaires à l'émission de ces emprunts.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **26/01/2016** a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné « Banque de l'Habitat Subordonné 2016-1 » d'un montant de 60 millions de dinars. Il a également fixé les caractéristiques et les conditions de cette émission tout en prévoyant deux maturités 5 ans et 7 ans avec deux années de grâce et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+1,9% brut l'an au minimum et TMM+2,2% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 7,35% brut l'an au minimum et 7,65% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le Conseil d'Administration a également donné pouvoir à la direction générale de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé les durées de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit :

- **Catégorie A : 7,40% et/ou TMM+1,95% sur 5 ans.**
- **Catégorie B : 7,50% sur 7 ans dont 2 années de grâce.**

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant de l'emprunt :

L'emprunt obligataire subordonné « Banque de l'Habitat Subordonné 2016-1 » est d'un montant de 60 Millions de dinars divisé en 600 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **06 avril 2016** et clôturées sans préavis au plus tard le **06 mai 2016**. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 600 000 obligations subordonnées.

- Suite -

Au cas où le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas clôturé à la date limite du **06 mai 2016**, les souscriptions seront prolongées jusqu'au **20 mai 2016**, tout en maintenant la même date unique de jouissance en intérêts.

En cas de non placement intégral de l'émission au **20 mai 2016**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la Banque à cette date.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt subordonné et les versements seront reçus à partir du **06 avril 2016** aux guichets de TUNISIE VALEURS, Intermédiaire en bourse, sis au Centre Urbain Nord, Immeuble Integra, 1082 Tunis Mahrajène, de BH INVEST, intermédiaire en Bourse sis à l'immeuble Assurances SALIM – Lotissement AFH/BC5 3ème Etage – Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène et des autres intermédiaires en Bourse.

But de l'émission

Le but de la présente émission est de :

- Préserver l'adéquation entre les maturités et les taux des ressources et des emplois de la banque en adossant des ressources longues à des emplois longs.
- Renforcer davantage les fonds propres nets de la Banque en application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17/12/1991 qui fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composants des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance).
De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.
- **Dénomination de l'emprunt** : « Banque de l'Habitat Subordonné 2016-1 »
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance).
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrites, délivrée par les intermédiaires agréés mandatés TUNISIE VALEURS et BH INVEST.

Prix de souscription et d'émission :

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation subordonnée portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

- Suite -

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **06 mai 2016**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **06 mai 2016** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) **+1,95%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 195 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de mai de l'année N-1 au mois d'avril de l'année N.

- Taux fixe : Taux annuel brut de **7,40 %** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

- Taux fixe : Taux annuel brut de **7,50%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation subordonnée, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **06 mai 2021** pour la catégorie A et le **06 mai 2023** pour la catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **06 mai** de chaque année.

Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **06 mai 2017**.

Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **06 mai 2017** et le premier remboursement en capital aura lieu le **06 mai 2019**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de 7,40% l'an pour la catégorie A et de 7,50% l'an pour la catégorie B.

- Suite -

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de février 2016 à titre indicatif, qui est égale à 4,6075% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,5575%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 1,95% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

- **Durée totale:**

Les obligations de l'emprunt obligataire subordonné «Banque de l'Habitat Subordonné 2016-1» sont émises selon deux catégories :

Les obligations du présent emprunt subordonné sont émises pour une durée de :

- ✓ Une catégorie A sur une durée de **5 ans** ;
- ✓ Une catégorie B sur une durée de **7 ans** dont deux années de grâce.

- **Durée de vie moyenne:**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A et **5 ans** pour la catégorie B.

- **Duration de l'emprunt :**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,738** années pour la catégorie A et **4,297** années pour la catégorie B.

Rang de créance et Maintien de l'emprunt à son rang :

- **Rang de créance :**

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunt obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 29/06/2015 sous le n° 15-004.

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

- Suite -

- **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Garantie :

Le présent emprunt subordonné ne fait aucune mention de garantie.

Notation de l'emprunt:

Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

Notation de la banque :

La Banque de l'Habitat est notée par l'agence internationale STANDARDS&POOR'S depuis septembre 2003 sur l'échelle internationale.

Le 21 février 2013, la notation était "B+" à long terme, "B" à court terme et des perspectives d'avenir "négatives".

Le 20 août 2013, la notation a été révisée à la baisse à "B" à long terme, "B" à court terme et des perspectives d'avenir "négatives".

Cette notation a été maintenue en date du 05 décembre 2014, soit "B" à long terme, "B" à court terme et des perspectives d'avenir "négatives".

En date du 27 mars 2015, l'agence de notation a confirmé de nouveau la notation "B" à long terme, "B" à court terme et a relevé les perspectives d'avenir de "négatives" à "stables".

Cette notation a été maintenue en date du 15 avril 2015 soit "B" à long terme, "B" à court terme et des perspectives d'avenir "stables".

Mode de placement :

Le présent emprunt obligataire subordonné est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées).

Les souscriptions seront reçues aux guichets de Tunisie Valeurs (Tunis Centre Urbain Nord, Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba), aux guichets de la BH INVEST, intermédiaire en Bourse sis à l'immeuble Assurances SALIM – Lotissement AFH/BC5 3ème Etage – Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène et des autres intermédiaires en Bourse.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres :

Les intérêts annuels des obligations subordonnées de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations subordonnées revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

- Suite -

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductible de base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er Janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cent dinars (1 500 dinars) sans que ce montant n'excède mille dinars (1000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations subordonnées :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt subordonné « **Banque de l'Habitat Subordonné 2016 -1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

Marché des titres

A fin février 2016, il existe trois emprunts obligataires émis par la BH et qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la BVMT.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la BANQUE DE L'HABITAT s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « **Tunisie Valeurs** » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt obligataire subordonné « **Banque de l'Habitat Subordonné 2016-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

La BANQUE DE L'HABITAT s'engage dès la clôture de l'emprunt obligataire subordonné « **Banque de l'Habitat Subordonné 2016-1** » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunal compétent en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

• **Nature du titre:**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (**clause de subordination telle que défini dans le paragraphe « Rang de créance »**)

• **Qualité de crédit de l'émetteur:**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

- Suite -

- **Le marché secondaire :**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la Banque un risque de taux du fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération visée par le CMF en date du **22/03/2016** sous le numéro **16-0933**, du document de référence « Banque de l'Habitat 2015-2 » enregistré par le CMF en date du 29/06/2015 sous le n°15-004 et de son actualisation enregistrée par le CMF sous le n° **15-004/A001** en date du **22/03/2016**.

Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2016 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2016. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2015, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2016.

La note d'opération, le document de référence « Banque de l'Habitat 2015-2 » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public sans frais auprès de la Banque de l'Habitat, 18 Avenue Mohamed V, 1080 Tunis, TUNISIE VALEURS, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène, SIFIB BH, Immeuble Assurances Salim - Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène, tous les intermédiaires en Bourse, et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2016 et les états financiers relatifs à l'exercice 2015 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2016 et le 30 avril 2016.

Projet de résolutions AGO**Tunisie Factoring S.A.**

Siège social : Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray – 1082 Tunis Mahrajène

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 22 avril 2016.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration et les rapports des Commissaires aux Comptes, sur l'exercice 2015, approuve dans leur intégralité les états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

En conséquence, elle donne quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale après lecture du rapport spécial des Commissaires Aux Comptes prend acte des opérations réalisées dans le cadre des conventions nouvelles et celles approuvées antérieurement telles que décrites dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

Bénéfice net 2015	2 043 453
Report à nouveau antérieur à l'exercice 2014	4 590 661
Report à nouveau de 2014 et suivants	1 681 259
Réserve légale 5%	0
Bénéfice disponible (A)	8 315 373
Dividende statutaire à distribuer sur le report antérieur à l'exercice 2014	600 000
Bénéfice à distribuer (B)	600 000
Nouveau report à nouveau antérieur à l'exercice 2014	3 990 661
Report à nouveau de 2014 et suivants	3 724 712
Report à nouveau	7 715 373

Sur

proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide, d'affecter les bénéfices de l'exercice 2015 comme suit :

L'Assemblée Générale Ordinaire, donne pouvoir au Président Directeur Général, pour fixer la date de mise en distribution.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'émission à compter de ce jour d'un ou plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas vingt millions (20 000 000) de dinars et donne pouvoir au Conseil d'Administration de la société pour fixer les caractéristiques et les conditions d'émission et accomplir les formalités y afférentes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, nomme dans les termes des articles 15 et 17 des statuts et dont les mandats prendront fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2016, les administrateurs dont les noms sont les suivants :

Monsieur Kais ADHOUM.
Monsieur Walid TRIKI.

- Suite -

Les administrateurs sus désignés, tous présents ou représentés, déclarent accepter les fonctions d'administrateurs qui viennent de leur être conférés.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer la somme de seize mille (16 000) Dinars, aux membres du Conseil d'Administration, à titre de jetons de présence.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit Interne et du Comité des Risques pour l'exercice 2015 à un montant global de vingt quatre mille (24 000) dinars dont huit mille dinars (8 000) pour chacun des Présidents des dits Comités.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès verbal de la présente Assemblée, tous pouvoirs d'effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

AVIS

COURBE DES TAUX DU 13 AVRIL 2016

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (ped de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,258%		
TN0008003113	BTC 52 semaines 14/06/2016		4,389%	
TN0008003121	BTC 52 semaines 12/07/2016		4,448%	
TN0008003147	BTC 52 semaines 06/09/2016		4,568%	
TN0008003154	BTC 52 semaines 04/10/2016		4,628%	
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		4,643%	977,747
TN0008003162	BTC 52 semaines 08/11/2016		4,702%	
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		4,775%	1 002,765
TN0008003188	BTC 52 semaines 03/01/2017		4,822%	
TN0008003196	BTC 52 semaines 07/02/2017		4,897%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,226%	1 017,589
TN0008000341	BTA 4 ans " 5.3% janvier 2018"	5,627%		994,395
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,762%	993,663
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,792%	860,893
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,838%	991,073
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,007%	982,851
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,130%	975,416
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"		6,176%	982,584
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,417%	1 023,549
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,464%	955,856
TN0008000572	BTA 8 ans "6% avril 2023"		6,587%	967,910
TN0008000598	BTA 8 ans " 6% janvier 2024"	6,724%		957,682
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"		6,728%	956,082
TN0008000580	BTA 11 ans "6,3% octobre 2026"	6,764%		965,349
TN0008000606	BTA 12 ans "6,7% avril 2028"	6,887%		982,988

^[1] L'adjudication en question ne doit pas dater de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2015	VL antérieure	Dernière VL			
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	158,378	159,984	160,000		
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	106,845	107,994	108,004		
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	91,865	92,734	92,744		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
4	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	14,059	14,228	14,230		
5	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	102,902	104,066	104,078		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
6	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,446	1,459	1,460		
7	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	101,636	102,691	102,770		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	38,754	39,136	39,140		
9	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	52,546	53,099	53,104		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
10	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	137,513	134,926	135,328		
11	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	507,535	496,347	498,370		
12	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	113,965	120,348	119,608		
13	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	124,044	125,725	125,288		
14	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	130,506	136,810	136,277		
15	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	115,457	120,060	119,755		
16	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	90,706	95,520	95,393		
17	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	139,804	141,392	141,420		
18	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	86,081	91,262	91,260		
19	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	96,174	92,937	92,899		
20	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	120,916	138,273	137,919		
21	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	115,022	126,604	126,858		
22	FCP BIAT-CROISSANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	77,451	80,980	80,845		
23	FCP BIAT-PRUDENCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	104,165	107,583	107,487		
24	FCP BIAT-EQUILIBRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	91,294	95,712	95,550		
25	FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	100,342	98,876	99,332		
26	FCP SMART CROISSANCE *	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	94,997	102,086	101,200		
27	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	17,657	18,964	18,938		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
28	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 482,785	1 514,555	1 514,822		
29	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 255,016	2 210,080	2 209,200		
30	FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	111,969	119,117	118,443		
31	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	103,734	107,724	107,569		
32	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	133,703	139,729	139,870		
33	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	131,067	143,695	143,687		
34	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,385	15,458	15,500		
35	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 000,704	5 070,360	5 102,014		
36	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	4 834,515	4 932,106	4 964,327		
37	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,205	2,356	2,369		
38	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,983	2,091	2,100		
39	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,013	1,108	1,107		
40	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,028	1,061	1,060		
41	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,018	1,060	1,056		
42	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,005	1,062	1,056		
43	MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	100,000	101,941	102,061		
44	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	8,898	9,451	9,403		
45	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	104,040	110,979	111,017		
46	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	116,127	118,607	118,415		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2014	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
47	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	14/05/15	4,345	108,647	109,918	109,930
48	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	26/05/15	3,811	103,902	104,967	104,976
49	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	13/04/15	4,209	105,861	106,988	106,999
50	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	11/05/15	4,276	102,527	103,719	103,731
51	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	05/04/16	4,543	104,186	100,953	100,966
52	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	22/05/15	3,552	107,436	108,474	108,485
53	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	29/05/15	4,282	104,619	105,889	105,901
54	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	26/05/15	3,984	102,661	103,670	103,680
55	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	29/05/15	3,676	105,172	106,239	106,250
56	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	29/05/15	3,625	102,126	103,236	103,245
57	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	25/05/15	3,866	104,297	105,541	105,553
58	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	30/05/15	3,778	103,612	104,768	104,780
59	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	29/05/15	4,044	106,816	107,965	107,976
60	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	27/04/15	4,197	105,484	106,574	106,585
61	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	29/05/15	3,231	103,500	104,449	104,457
62	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/16	3,756	102,630	99,925	99,935
63	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/15	3,863	104,796	105,871	105,881
64	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	29/05/15	4,251	102,865	104,061	104,073
65	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANT	BH INVEST	06/07/09	28/05/15	3,703	103,936	104,982	104,994
66	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	29/05/15	3,525	105,041	106,418	106,429
67	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	25/05/15	4,224	102,883	104,139	104,152
68	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	17/04/15	4,214	103,524	104,699	104,715
69	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	29/05/15	3,489	105,028	106,082	106,092
70	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	15/05/15	3,624	102,549	103,650	103,660

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
71	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	27/04/15	0,371	10,576	10,693	10,695
72	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	29/05/15	3,379	103,387	104,479	104,490
73	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	08/05/15	4,443	103,901	105,086	105,097
74	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	-	-	103,288	104,543	104,557
75	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	-	-	10,140	10,232	10,232
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
SICAV MIXTES								
76	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	14/05/15	1,147	58,065	58,012	58,027
77	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	11/05/15	2,421	137,887	135,095	135,329
78	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	11/05/15	22,766	1 402,879	1 393,131	1 394,025
79	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	26/05/15	2,834	110,387	114,181	114,110
80	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	26/05/15	1,545	104,054	109,470	109,368
81	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	29/05/15	0,600	86,413	96,523	96,225
82	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	25/05/15	0,454	17,014	17,441	17,425
83	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/16	6,860	261,738	267,744	267,229
84	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	29/05/15	0,706	29,309	29,097	29,087
85	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	29/05/15	32,738	2 208,196	2 242,736	2 244,688
86	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	21/05/15	2,540	68,867	71,432	71,217
87	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	19/05/15	1,822	53,774	55,230	55,166
88	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	15/05/15	0,720	97,672	99,956	100,270
89	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	15/05/15	0,655	80,942	83,774	84,104
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
90	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	27/04/15	0,268	11,090	11,006	11,011
91	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	27/04/15	0,230	12,038	11,845	11,824
92	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	27/04/15	0,205	14,638	14,490	14,477
93	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	27/04/15	0,331	13,764	13,396	13,403
94	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	25/05/15	0,350	12,102	12,725	12,747
95	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,093	10,809	11,092	11,097
96	ATTIJARI FCP HARMONIE **	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,232	En liquidation	En liquidation	En liquidation
97	ATTIJARI FCP SERENITE **	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,318	En liquidation	En liquidation	En liquidation
98	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	21/05/15	2,338	131,968	141,339	140,560
99	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	21/05/15	2,236	128,407	136,181	135,576
100	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	07/05/00	0,173	8,902	9,527	9,548
101	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	18/05/15	2,657	92,918	101,429	101,232
102	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	28/05/15	0,520	78,915	79,105	79,104
103	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	28/05/15	0,133	79,803	80,302	80,218
104	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/15	3,062	96,121	98,568	98,903
105	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	-	-	86,856	91,228	91,680
106	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	-	-	-	100,961	100,979
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
107	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	05/05/15	2,132	108,156	114,886	114,293
108	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	05/05/15	1,867	94,577	102,249	102,095
109	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	26/05/15	3,275	127,360	138,400	137,661
110	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	08/05/15	1,995	100,382	100,438	100,374
111	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	08/05/15	0,417	94,832	98,783	99,543
112	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/15	3,885	181,972	197,587	197,829
113	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/15	3,382	171,568	181,221	181,378
114	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/15	5,215	149,829	156,371	156,732
115	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	12 794,422	13 494,254	13 495,096
116	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	18,019	18,696	18,773
117	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	129,046	139,601	140,925
118	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/15	1,446	116,015	114,110	115,969
119	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 825,261	8 703,542	8 624,239
120	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	29/05/15	0,102	7,867	8,502	8,480
121	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	88,101	85,686	85,130
122	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	-	-	946,487	952,949	962,598
123	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	-	-	5000,000	5085,438	5083,789
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
124	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	-	-	103,095	111,811	111,478
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
125	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	29/05/15	0,107	7,981	9,066	9,078
126	CEA ISLAMIC FUND	UGFS-NA	09/12/14	-	-	86,378	81,430	82,136

* Initialement dénommé FCP SAFA

** FCP en liquidation anticipée

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
www.cmf.org.tn
email 1 : cmf@cmf.org.tn
email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2016 prévus par la réglementation en vigueur, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2016. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2015, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2016. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

OFFRE A PRIX OUVERT - OPO - PLACEMENT GLOBAL ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ UNIMED

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ouvert (OPO), de placement global et d'admission au marché Principal de la cote de la Bourse des actions de la société **UNIMED**.

Dans le cadre de la note d'opération, la société **UNIMED** a pris les engagements suivants :

- Réserver au moins un (01) siège au Conseil d'Administration au profit des représentants des détenteurs d'actions **UNIMED** acquises dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert (OPO). Ce représentant sera désigné par les détenteurs d'actions **UNIMED** acquises dans le cadre de l'OPO au cours d'une séance où les actionnaires majoritaires et anciens s'abstiendront de voter, et proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire qui entérinera cette désignation ;
- Se conformer à la réglementation en vigueur en matière de tenue de comptes en valeurs mobilières ;
- Se conformer aux obligations prescrites par la réglementation de Tunisie Clearing ;
- Conformer ses rapports annuels sur la gestion au modèle prévu à l'annexe 12 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne ;
- Créer un comité permanent d'audit conformément à l'article 256 bis du code des sociétés commerciales.
- Tenir une communication financière, au moins une fois par an ;
- Respecter les dispositions de l'Article 29 du Règlement Général de la Bourse ;
- Actualiser ses informations prévisionnelles chaque année sur un horizon de 3 ans et les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue, à cette occasion, d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions et d'insérer, au niveau de son rapport annuel, un état des réalisations par rapport aux informations prévisionnelles et une analyse des écarts éventuels.

Aussi, un contrat de liquidité pour une période d'une année à partir de la date d'introduction, est établi entre Tunisie Valeurs, intermédiaire en bourse et l'actionnaire de référence de la société UNIMED à savoir M. Ridha Charfeddine pour un montant de **8 000 000 dinars** et **254 500 actions**.

Par ailleurs, l'actionnaire de référence de la société UNIMED, M. Ridha Charfeddine, qui détiendrait après l'introduction en bourse, **54,43%** du capital de la société UNIMED s'est engagé à :

- ✓ mener l'offre à terme ;
- ✓ ne pas céder plus de **5%** de sa participation au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier et ce, pendant deux **(2)** ans à compter de la date d'introduction en Bourse ;
- ✓ ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société mettant en péril l'avenir de celle-ci, nuisant aux intérêts des actionnaires et susceptible d'entraver la réalisation des hypothèses de prévision en terme de taux de croissance annuel moyen de la société UNIMED.

Dès la réalisation de l'opération, une liste mise à jour des actionnaires de la société doit être communiquée au Conseil du Marché Financier.

ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE UNIMED AU MARCHE PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE :

La Bourse a donné, en date du **31/03/2016** son accord de principe quant à l'admission des actions de la société UNIMED au marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

L'admission définitive des **25 450 000 actions** de nominal 1 dinar chacune, reste toutefois tributaire de l'accomplissement des formalités suivantes :

1. La présentation d'une note d'opération visée par le Conseil du Marché Financier ;
2. La justification de la diffusion dans le public d'au moins **10 %** du capital auprès d'au moins 200 actionnaires au plus tard le jour de l'introduction ;

Enfin, et au cas où la présente opération aboutirait à des résultats concluants (**réalisation d'un minimum de 90% de l'opération**), l'introduction des actions de la société UNIMED se fera au marché principal de la cote de la Bourse au Prix de l'Offre qui sera ultérieurement annoncé sur les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

Décision ayant autorisé l'opération

Sur proposition du Conseil d'Administration du **15/12/2015**, l'Assemblée Générale Ordinaire de la société UNIMED, réunie le **06/01/2016**, a approuvé le principe d'introduction de ladite société sur le marché principal de la Cote de la Bourse et l'ouverture de son capital par la cession d'un minimum de 10% du capital.

Actions offertes au public

L'introduction de la société UNIMED au marché principal de la cote de la Bourse s'effectuera par la mise sur le marché :

- de **848 450 actions** dans le cadre d'une **Offre à Prix Ouvert (OPO)** représentant **33,3%** de l'offre au public et **3,3%** du capital actuel de la société, centralisée auprès de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis ;

- de **1 700 000 actions** dans le cadre d'un **Placement Global** auprès d'Institutionnels* représentant **66,7%** de l'offre au public et **6,7%** du capital actuel de la société, centralisé auprès d'un syndicat de placement composé par les intermédiaires en bourse, Tunisie Valeurs, Mac SA et BH Invest et dirigé par Tunisie Valeurs désigné comme établissement chef de file. Il est à préciser que Mac SA et BH Invest, en leur qualité de membres du syndicat de placement doivent transmettre quotidiennement au chef de File les quantités demandées et les identités des donneurs d'ordre.

Les donneurs d'ordre dans le cadre du Placement Global n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'OPO et dans le cadre du Placement privé et inversement.

Toutefois, les titres non acquis dans le cadre du Placement Global pourraient être affectés au Placement Privé.

- de **1 114 000 actions** dans le cadre d'un **Placement Privé** représentant **4,4%** du capital actuel de la société, centralisé auprès d'un syndicat de placement composé par les intermédiaires en bourse Tunisie Valeurs, Mac SA et BH Invest et dirigé par Tunisie Valeurs désigné comme établissement chef de file. Il est à préciser que Mac SA et BH Invest, en leur qualité de membres du syndicat de placement doivent transmettre quotidiennement au chef de file les quantités demandées et les identités des donneurs d'ordre.

Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché de blocs dans les conditions suivantes :

- Quelque soit le porteur des titres ;
- Après information préalable du CMF ; et
- En respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs de titres.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage ci-dessus fixées préalablement au vendeur et ce pour la période restante.

Présentation de la société

Dénomination sociale : Unité de Fabrication de Médicaments « UNIMED »

Siège social : Zone Industrielle de Kalaa Kébira -Sousse

Forme juridique : Société anonyme

Date de constitution : 24 octobre 1989

Durée : 99 ans

Objet social : La société a pour objet la recherche, la mise au point, la fabrication, l'assistance technique, le contrôle et la commercialisation des médicaments à usage humain, et généralement toutes les opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières et autres, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou tout objet similaire ou connexes ou qui sera jugé utile à leur développement.

Capital social

Le capital social de la société UNIMED s'élève à 25 450 000 de dinars divisé en 25 450 000 actions de nominal 1 dinar chacune entièrement libérées.

(*) Tels que définis par l'article 39 nouveau alinéa 3 du Règlement Général de la Bourse.

Période de validité de l'offre

L'Offre à Prix Ouvert sera ouverte au public du **15/04/2016** au **20/04/2016** inclus.

Modalités d'achat :

Les personnes désirant participer à l'OPO devront déposer leurs ordres d'achat indiquant le nombre de titres à acquérir auprès d'un intermédiaire en bourse agréé en Tunisie, au plus tard le **20/04/2016 à 17 heures (heure Tunis)**.

Pour être pris en compte, les ordres émis dans le cadre du Placement Global et du Placement Privé devront être reçus par le chef de file au plus tard le **20/04/2016 à 17 heures (heure Tunis)**.

Date de jouissance des actions

Les actions à céder dans le cadre de cette offre porteront jouissance à partir du **01/01/2015**.

Modalités de paiement du prix

Pour la présente offre au public, la fourchette indicative du prix par action UNIMED a été fixée entre **11,400 dinars** et **11,900 dinars**, tout frais, commissions, courtage et taxes compris, aussi bien pour l'Offre à Prix Ouvert que pour le Placement Global et le Placement Privé.

Les personnes désireuses de participer à l'OPO devront déposer leurs ordres d'achat en indiquant le nombre des titres à acheter sans indication de prix et seront réputées stipulées au Prix de l'Offre.

Les personnes désireuses de participer au Placement Global devront déposer leurs ordres d'achat en indiquant le nombre des titres à acheter et le prix qui doit être compris dans la fourchette fixée.

Le règlement d'ordres d'achat par les donneurs d'ordres désirant acquérir des actions UNIMED dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de l'ordre d'achat à un prix d'achat par action égal au prix plafond de la fourchette indicative (soit 11,900 dinars). En cas de satisfaction partielle de l'ordre d'achat, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur de l'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois **(3)** jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'OPO.

Le règlement des ordres d'achat par les investisseurs désirant acquérir des actions UNIMED dans le cadre du Placement Global s'effectue auprès du Syndicat de Placement, au comptant au moment de dépôt de la demande de l'ordre d'achat et le prix d'achat par action pratiqué sera le prix de l'Offre.

Etablissements domiciliataires

Tous les intermédiaires en bourse sont habilités à recueillir sans frais les ordres d'achat des actions de la société UNIMED exprimés dans le cadre de la présente Offre à Prix Ouvert, relatifs à la catégorie A (Cf page 5 du présent avis).

Concernant la catégorie B (Cf page 5 du présent avis), seul l'intermédiaire en bourse Tunisie Valeurs est habilité à recueillir les ordres d'achat exprimés dans cette catégorie.

Le Syndicat de Placement est seul habilité à recueillir sans frais les ordres d'achat des actions UNIMED exprimés dans le cadre du Placement Global et du Placement Privé.

Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres

▪ Offre à Prix Ouvert :

Dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert, 848 450 actions UNIMED (soit 33,3% de l'offre au public et 3,3% du capital social) seront offertes et réparties en deux (2) catégories :

Catégorie A : 841 450 des actions offertes, représentant 33% de l'offre au public et 99,2% de l'OPO seront réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 25 actions et au maximum 338 500 actions pour les institutionnels et 127 250 actions pour les non institutionnels.

Catégorie B : 7 000 des actions offertes sont réservées pour le personnel d'UNIMED.

Les OPCVM donneurs d'ordre dans la catégorie A doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tels que définis au niveau de l'article 29 du code des Organismes de Placement Collectifs tel que promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un même émetteur.

Etant précisé que les investisseurs qui donnent des ordres d'achat dans l'une de ces catégories ne peuvent pas donner des ordres dans le cadre du Placement Global et du Placement Privé.

Les ordres d'achat doivent être nominatifs et donnés par écrit aux intermédiaires en bourse.

Ces ordres doivent préciser obligatoirement, le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité des titres demandée et l'identité du donneur d'ordre.

L'identité complète du donneur d'ordre comprend :

- Pour les personnes physiques majeures tunisiennes : le nom, le prénom, la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale ;
- Pour les personnes physiques mineures tunisiennes : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal;
- Pour les personnes morales tunisiennes : la dénomination sociale complète et le numéro d'inscription au registre de commerce ;
- Pour les OPCVM : La dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire ;
- Pour les institutionnels autres qu'OPCVM : la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce, s'il y a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF, et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR ;
- Pour les étrangers : le nom, le prénom ou la dénomination sociale, la nature et les références des documents d'identification présentés.

Tout ordre d'achat ne comportant pas les indications précitées ne sera pas pris en considération par la commission de dépouillement.

L'ordre d'achat doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à 25. En tout état de cause, la quantité demandée par ordre doit respecter la quantité minimale et maximale par catégorie.

En outre, les ordres d'achat pour les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date de l'ordre d'achat.

Toute violation de cette condition entraîne la nullité de l'ordre d'achat.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des ordres d'achat reçus au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ouvert.

Outre l'ordre qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- Trois (3) ordres d'achat à titre de mandataire d'autres personnes. Ces ordres doivent être accompagnés d'un acte de procuration dûment signé et légalisé ;
- Un (1) nombre d'ordre d'achat équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces ordres doivent être accompagnés d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'un seul ordre d'achat, toutes catégories confondues, déposé auprès d'un seul intermédiaire en bourse. En cas de dépôt de plusieurs ordres auprès de différents intermédiaires, seul le premier par le temps, sera accepté par la commission de dépouillement.

En cas d'ordres multiples chez un même intermédiaire, seul l'ordre portant sur le plus petit nombre d'actions demandé sera retenu. Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre, notamment en matière de limitation des mandats et de couverture en fonds des ordres d'achat émanant de leurs clients. L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présentés à des fins de contrôle.

Mode de répartition des titres et modalités de satisfaction des ordres d'achat :

Le mode de satisfaction des ordres d'achat se fera de la manière suivante :

Pour les catégories A : les ordres d'achat seront satisfaits au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport quantité offerte / quantité demandée et retenue. Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement, sans que la part de chaque souscripteur ne dépasse 0,5% du capital à l'issue de l'opération pour les non institutionnels et 338 500 actions pour les institutionnels.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par la catégorie B, le reliquat sera affecté à la catégorie A.

Le prix des actions offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert sera égal au prix des actions offertes dans le cadre du Placement Global et du Placement Privé (le « **Prix de l'Offre** »).

▪ **Placement Global:**

Dans le cadre du Placement Global, **1 700 000 actions** représentant **66,7%** de l'offre au public et **6,68%** du capital actuel de la société seront offertes à des institutionnels*.

L'ordre d'achat doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut pas être supérieur à **1 272 500 actions** (soit au plus 5% du capital).

En outre, les ordres d'achat pour les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date de l'ordre d'achat.

Toute violation de cette condition entraîne la nullité de l'ordre d'achat.

Les investisseurs dans le cadre du Placement Global n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert et du Placement Privé.

Toutefois, les titres non acquis dans le cadre du Placement Global pourraient être affectés au Placement Privé.

(*) Tels que définis par l'article 39 nouveau alinéa 3 du Règlement Général de la Bourse.

Il est à préciser que les membres du syndicat de placement doivent transmettre quotidiennement au chef de file les quantités demandées et les identités des donneurs d'ordre.

Il est prévu que le Prix de l'Offre soit fixé le **22/04/2016**, étant précisé que cette date pourrait être reportée.

Le Prix de l'Offre résultera de la confrontation de l'offre des actions dans le cadre du Placement Global et des demandes émises par les investisseurs de cette catégorie selon la technique dite de « Book Building* » telle qu'utilisée par les pratiques internationales du marché.

Cette confrontation sera effectuée notamment sur la base des critères de marché suivants :

- Capacité des investisseurs retenus à assurer un développement ordonné du marché secondaire ;
- Ordre d'arrivée des demandes des investisseurs ;
- Quantité demandée ; et
- Sensibilité au prix des demandes exprimées par les investisseurs.

Le Prix de l'Offre se situera dans une fourchette comprise entre **11,400 dinars** et **11,900 dinars par action**. Cette information est donnée à titre purement indicatif.

Les donneurs d'ordre dans le cadre du Placement Global s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de première cotation en Bourse puis à l'issue de cette période et pendant les six mois suivants, 50% des titres seront libres à la vente.

Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché de blocs dans les conditions suivantes :

- Quelque soit le porteur des titres ;
- Après information préalable du CMF ; et
- En respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs de titres.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage ci-dessus fixées préalablement au vendeur et ce pour la période restante.

▪ **Placement Privé :**

Dans le cadre du Placement Privé, 1 114 000 actions représentant 4,4% du capital actuel de la société seront offerts des investisseurs désirant acquérir au minimum pour un montant de 250 000 DT.

L'ordre d'achat doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut pas être supérieur à :

- 127 250 actions pour les non institutionnels (soit au plus 0,5% du capital) ;
- 1 114 000 actions pour les institutionnels.

Les investisseurs dans le cadre du Placement Privé n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert et du Placement Global et inversement.

Toutefois, les titres non acquis dans le cadre du Placement Privé pourraient être affectés au Placement Global.

Il est à préciser que les membres du syndicat de placement doivent transmettre quotidiennement au chef de file les quantités demandées et les identités des donneurs d'ordre.

*Construction du livre d'ordres

Il est prévu que le Prix de l'Offre soit fixé le 22/04/2016, étant précisé que cette date pourrait être reportée.

Les donneurs d'ordre dans le cadre du Placement Privé s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de première cotation en Bourse puis à l'issue de cette période et pendant les six mois suivants, 50% des titres seront libres à la vente.

Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché de blocs dans les conditions suivantes :

- Quelque soit le porteur des titres ;
- Après information préalable du CMF ; et
- En respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs de titres.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage ci-dessus fixées préalablement au vendeur et ce pour la période restante.

Transmission des ordres et centralisation :

- **Offre à Prix Ouvert**

Catégorie A : Les intermédiaires en bourse dressent un état récapitulatif des ordres reçus de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert.

Les intermédiaires en bourse transmettront à la BVMT l'état des ordres d'achat selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation.

En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

Catégorie B : L'état des ordres d'achat sera transmis par Tunisie Valeurs, Intermédiaire en bourse, à la BVMT, dans les mêmes conditions précitées.

- **Placement Global**

A l'issue de l'opération de Placement Global, l'établissement chef de file, Tunisie Valeurs, intermédiaire en bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat du placement au CMF et à la BVMT et ce, selon un modèle qui sera fixé par cette dernière.

Cet état doit être signé par la personne habilitée de la société Tunisie Valeurs et comporter son cachet.

- **Placement Privé**

A l'issue de l'opération de Placement Privé, Tunisie Valeurs intermédiaire en Bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat du placement au CMF et à la BVMT.

Cet état doit être signé par la personne habilitée de la société Tunisie Valeurs et comporter son cachet.

Ouverture des plis et dépouillement :

- **Offre à Prix Ouvert**

Les états relatifs aux ordres d'achat reçus dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert, seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT, de Tunisie Valeurs, intermédiaire en bourse chargé de l'opération, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants

du CMF et de l'AIB. La commission procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès verbal à cet effet.

Il est précisé que le prix fixé dans la catégorie de Placement Global s'impose à l'Offre à Prix Ouvert.

- **Placement Global**

L'état récapitulatif relatif aux ordres d'achat reçus dans le cadre du Placement Global, sera communiqué sous pli fermé par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement. La commission procédera à la vérification de l'état (notamment l'absence d'ordre d'achat dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert et du Placement Privé) et établira un procès verbal à cet effet.

- **Placement Privé**

L'état récapitulatif relatif aux ordres d'achat donnés dans le cadre du Placement Privé, sera communiqué sous pli fermé par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement. La commission procédera à la vérification de l'état (notamment l'absence d'ordre d'achat dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert et du Placement Global) et établira un procès verbal à cet effet.

Déclaration des résultats :

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des ordres d'achat donnés dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert et la vérification de l'état relatif aux ordres d'achats donnés dans le cadre du Placement Global, le résultat de l'offre fera l'objet d'un avis qui sera publié sur le Bulletin Officiel de la BVMT précisant la suite donnée à l'offre. L'avis précisera par intermédiaire le nombre de titres attribués, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les ordres d'achat seront frappés.

Règlement des espèces et livraison des titres :

La BVMT communiquera, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire, l'état détaillé de ses ordres d'achat retenus et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Chaque intermédiaire est tenu d'envoyer à Tunisie Clearing les ordres de ségrégation des quantités acquises retenues par catégorie d'avoirs et ce conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing. Le règlement des espèces et la livraison de titres seront effectués trois (3) jours ouvrables après la date de résultat de l'Offre, via la compensation de la Tunisie Clearing.

Tunisie Clearing a attribué en date du **28/03/2016** aux actions de la société UNIMED le code ISIN TN0007720014.

Le registre des actionnaires sera tenu par Tunisie Clearing.

Cotation Des Titres

La date de démarrage de la cotation des titres sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis sera pour le **05 mai 2016** et ce conformément au calendrier indicatif ci-dessous.

22 mars 2016	Enregistrement auprès du CMF du document de référence « UNIMED 2016 »
31 mars 2016	Accord de principe de la BVMT sur l'opération d'introduction en Bourse de la Valeur UNIMED
1er avril 2016	Visa du CMF sur la note de l'opération
15 avril 2016	Ouverture de l'OPO, du Placement Global et du Placement Privé

20 avril 2016	Clôture de l'OPO, du Placement Global et du Placement Privé à 17 heures (heure Tunis)
	Ouverture des plis
22 avril 2016	Fixation du prix de l'Offre par l'intermédiaire en Bourse chef de file Publication de la BVMT d'un avis relatif au résultat provisoire de l'Offre Diffusion du communiqué de presse indiquant le Prix de l'Offre
28 avril 2016	Publication par la BVMT du résultat définitif de l'Offre
2 mai 2016	Règlement-livraison de l'OPO, du Placement Global et du Placement Privé
5 mai 2016	Début des négociations des actions de la société sur le marché principal de la BVMT

Tribunal compétent en cas de litiges

Tout litige pouvant surgir suite à la présente offre sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Contrat de liquidité

Un contrat de liquidité pour une période d'une année à partir de la date d'introduction, est établi entre Tunisie Valeurs, intermédiaire en bourse et l'actionnaire de référence de la société UNIMED à savoir M. Ridha Charfeddine, pour un montant de **8 000 000 dinars** et **254 500 actions**.

Régulation du cours boursier

Les actionnaires de la société UNIMED se sont engagés, après l'introduction de la société en Bourse, à obtenir lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société, les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce, conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Le contrat de régulation sera confié à Tunisie Valeurs, intermédiaire en bourse.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 1^{er} avril 2016 sous le n°16-935, du document de référence « UNIMED 2016 » enregistré auprès du CMF en date du 22/03/2016 sous le n° 01/2016, des indicateurs d'activité de la société relatifs au premier trimestre de l'exercice 2016 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2016 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2015 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2016.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais au siège de la société UNIMED (Zone Industrielle de Kalaa Kébira - 4060 Sousse), de Tunisie Valeurs intermédiaire en Bourse (Immeuble INTEGRA, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène), MAC SA (Green Center Bloc, Rue du Lac Constance, 1053 Les Berges du Lac), BH Invest (Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH- BC5, Bloc A 3^{ème} étage, Centre Urbain Nord -1003- Tunis) et sur le site internet du CMF (www.cmf.org.tn)

Les indicateurs d'activité de la société UNIMED relatifs au premier trimestre 2016 ainsi que ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet.

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'insertion de la « Société Touristique TOUR KHALAF » ainsi que les deux Fonds Commun de Placement à Risque « MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES » et « Fonds de Développement Régional II », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	73 247 144
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 964 600
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	Cité El Khalij, rue du Lac Ness-Immeuble –Les Arcades Tour A Les Berges du Lac-	71 860 244

31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
34. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
35. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
36.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
37. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
38. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
39. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
40. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
41. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
47. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
48. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
49. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
50. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
51. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
52. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
53. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiâf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
54. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
55. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
56. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
57. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
58. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
59.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
60. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
61. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
62. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
63. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
64. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
65. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
66. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
9.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
10.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
11.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
12.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 965 400
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybieenne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	95, Avenue de la Liberté -1002 Tunis-	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
37. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
38. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
39. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
40. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
41. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
42. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
43. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
44. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
45. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
46. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
47. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
48. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
49. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
50. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
51. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
52. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
53. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
54. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	
55. Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
56. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
57. Société Dorcas Nutrition	3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul	
58. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353

59. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
60. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
61.Société Hôtelière SAMARA	Rue Abdelhamid EL KADHI -4000 SOUSSE-	73 226 699
62.Sté Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
63.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
64.Société Hôtelière & Touristique " Pénélope"-SHTP-	Hôtel Pénélope Zone Touristique BP 257 4180 Djerba-	71 770 928
65.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
66.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
67.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
68.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
69.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
70.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
71.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
72. Société La Glace	7, rue du Tourcoing 1000 Tunis	71 347 585
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Panobois	Route de Tunis 4011 Hammam Sousse	73 308 777
76.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
77.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
83.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
84.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
85.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
86.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
87.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
88.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
89. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
90.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
91.STUSID BANK	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	71 718 233
92.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
93.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
94. Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 010
95.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

96. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
97. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	71 750 000
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH EQUITY FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL AMANAH ETHICAL FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
4	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
5	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
6	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines-Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
7	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
8	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
9	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
10	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	ATTIJARI FCP HARMONIE(1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
13	ATTIJARI FCP SERENITE(1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
14	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
15	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
16	ATTIJARI VALEURS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
17	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
18	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
19	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
20	CEA ISLAMIC FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
21	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines -Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
22	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
23	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines-Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
24	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis

25	FCP AMEN PERFORMANCE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
26	FCP AMEN PREVOYANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
27	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
28	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
29	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
30	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
31	FCP BIAT- CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
32	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
33	FCP BIAT- EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
34	FCP BIAT- PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
35	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	MIXTE	CAPITALISATION	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville -1002 Tunis
36	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
37	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
38	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
41	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
44	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
45	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
46	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
47	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
48	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
49	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
50	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines-Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
51	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
52	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
53	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
54	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
55	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

56	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
57	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
59	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
60	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
61	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
62	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
63	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
64	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
65	FCP SMART CROISSANCE(2)	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
68	FCP UNIVERS AMBITION CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
69	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
70	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
76	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	FINA O SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Angle de la rue du Lac Lochness et de la rue du Lac Windemere - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis
80	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

85	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MAC EXCELLENCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
89	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
92	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
93	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
94	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
95	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc B 3ème étage- Centre Urbain Nord – 1003 Tunis
96	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
97	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
98	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
99	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
100	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord-1003 Tunis.
101	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord-1003 Tunis.
102	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
103	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
104	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
105	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
106	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
107	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
108	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
109	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV PROSPERITY	MIXTE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
111	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
112	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis

113	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
114	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
115	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
116	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
117	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
118	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GREEE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
119	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
120	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
121	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
122	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
123	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
124	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
125	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
126	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis

(1) FCP en liquidation anticipée

(2) Initialement dénommé FCP SAFA

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Fonds IKDAM II	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
5	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
--	--	--------------	---------

1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
15	FCPR- TUNISAIR	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
16	FCPR-ELFOULADH	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
17	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
18	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
19	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
20	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
21	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	13ème étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	3ème étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
23	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

24	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCPR MAX-JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
26	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
27	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR A.T.I.D. FUND (II)	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
29	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
30	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
31	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	3ème étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR Tunis Information Technology Fund II	IMBANK PRIVATE EQUITY	87, rue de Jugurtha, Mutuelleville, 1082 - Tunis
33	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
34	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
35	FCPR MCP ImmoFund	MCP Gestion	Immeuble «ACCESS BUILDING», rue des Iles Canaries, Les Berges du Lac II, Tunis
36	FCPR Fonds de Développement Régional II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

SOCIETE TUNISIENNE DE L'AIR - TUNISAIR

Siège social : Boulevard Mohamed BOUAZIZI – Tunis Carthage 2035

La Société Tunisienne de l'Air « TUNISAIR » publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 28 avril 2016. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : **Samir BEN JEMAA** (S.F.C) & **Hichem CHEKIR** (le Consortium Cabinet Hichem CHEKIR Et la société AMEX)

BILAN 2014

ACTIFS			
Exercice clos le 31 décembre			
(En milliers de dinars tunisiens)	NOTES	2014	2013
Actifs Non Courants			
Actifs Immobilisés			
Immobilisations Incorporelles	6-1-1	4 286	4 286
<i>Amortissements</i>		-4 152	-4 152
		134	134
Immobilisations Corporelles	6-1-2	2 475 052	2 342 325
<i>Amortissements</i>		-1 436 948	-1 332 123
		1 038 104	1 010 202
<i>Immobilisations Financières</i>	6-1-3	168 040	175 820
<i>Provisions</i>		-96 566	-79 110
		71 474	96 710
Total des Actifs Immobilisés		1 109 712	1 107 046
Autres Actifs Non Courants	6-1-4	43 919	52 422
Total des Actifs Non Courants		1 153 631	1 159 468
Actifs Courants			
Stocks	6-1-5	3 805	3 476
<i>Provisions</i>		-67	-63
		3 738	3 413
Clients et Comptes Rattachés	6-1-6	372 827	270 384
<i>Provisions</i>		-134 170	-134 968
		238 657	135 416
Autres Actifs Courants	6-1-7	304 481	243 074
Placements et Autres Actifs Financiers	6-1-8	17 286	36 364
Liquidités et Equivalents de Liquidités	6-1-9	305 738	98 215
Total des Actifs Courants		869 900	516 482
TOTAL DES ACTIFS		2 023 531	1 675 950

BILAN 2014 (SUITE)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
Exercice clos le 31 décembre			
(En milliers de dinars tunisiens)	NOTES	2014	2013
Capitaux propres	6-1-10		
Capital Social		106 199	106 199
Réserves		471 431	472 489
Autres capitaux propres			0
Résultats Reportés		-478 206	-272 922
Total Capitaux Propres Avant Résultat de l'Exercice		99 424	305 766
Résultat de l'Exercice Après Impôt		43 518	-205 284
Total Capitaux Propres Avant affectation		142 942	100 482
Passifs			
Passifs Non Courants			
Emprunts	6-1-11	401 897	450 754
Provisions pour risques et charges	6-1-12	48 562	25 414
Autres Passifs Non Courants	6-1-13	6 566	12 029
Total Passifs Non Courants		457 025	488 197
Passifs Courants			
Fournisseurs et Comptes Rattachés	6-1-14	610 622	458 831
Autres Passifs Courants	6-1-15	567 145	403 474
Autres Passifs financiers	6-1-16	245 797	224 966
Total Passifs Courants		1 423 564	1 087 271
Total des Passifs		1 880 589	1 575 468
Total des Capitaux Propres & Passifs		2 023 531	1 675 950

ETAT DE RESULTAT 2014

(En milliers de dinars tunisiens)	NOTES	2014	2013
Produits d'Exploitation			
Revenus	6-2-1	1 149 607	1 088 754
Autres Produits d'exploitation	6-2-2	70 464	58 491
Total des Produits d'Exploitation		1 220 071	1 147 245
Charges d'Exploitation			
Achats d'Approvisionnements Consommés	6-2-3	-338 344	-362 290
Charges de Personnel	6-2-4	-192 672	-187 306
Dotations aux Amortissements et aux Provisions	6-2-5	-157 201	-140 862
Redevances Aéronautiques	6-2-6	-356 064	-344 568
Assistance fournie aux avions	6-2-7	-165 017	-164 584
Loyer avions		-10 062	-6 297
Commissions sur Vente de titres de transport	6-2-8	-15 937	-20 337
Autres Charges d'Exploitation	6-2-9	-80 496	-81 235
Total des Charges d'Exploitation		-1 315 793	-1 307 479
RESULTAT D'EXPLOITATION		-95 722	-160 234
Charges Financières Nettes	6-2-10	-28 906	-35 601
Produits des Placements et Autres Produits Fin.	6-2-11	17 965	11 066
Gains de change et Autres Gains Ordinaires	6-2-12	192 016	37 478
Pertes de Change et Autres Pertes Ordinaires	6-2-13	-40 464	-57 993
Résultat des Activités Ordinaires Avant Impôt		44 889	-205 284
<i>Impôt sur les Bénéfices</i>		-1 371	-
Résultat des Activités Ordinaires Après Impôt		43 518	-205 284
Résultat Net de l'Exercice		43 518	-205 284
Effets des Modifications Comptables			-
Résultat Après effets de Modifications Comptables		43 518	-205 284

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE 2014

RUBRIQUES	NOTES	2014	2013
(En milliers de dinars tunisiens)			
FLUX DE TRESORERIE LIES À L'EXPLOITATION	6-3-1		
Encaissements reçus des clients	6-3-1-1	1 119 963	1 067 700
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	6-3-1-2	-900 540	-974 646
Intérêts payés		-10 390	-12 074
Impôts, Droits, Taxes et versements assimilés		-40 133	2 858
Primes d'assurance déboursées		-10 534	-11 791
Autres flux liés à l'exploitation	6-3-1-3	185 778	-6 991
Flux nets affectés aux activités d'exploitation		344 144	65 056
FLUX DE TRESORERIE LIES À L'INVESTISSEMENT	6-3-2		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		-126 079	-71 950
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		1	11 718
Acquisitions d'immobilisations financières		0	0
Cessions d'immobilisations financières		0	0
Prêts à Long et Moyen Termes accordés		-17 570	-2 708
Remboursements de prêts et cessions d'obligations		46 686	2 603
Intérêts et Dividendes reçus		12 226	7 928
Autres flux liés aux activités d'investissement		-1 101	-1 858
Flux nets affectés aux activités d'investissement		-85 837	-54 267
FLUX DE TRES. LIES AUX OP. DE FINANCEMENT			
Dividendes et autres distributions		0	0
Encaissements provenant d'emprunts		123 659	251 862
Remboursements d'emprunts		-170 631	-245 546
Flux nets affectés aux activités de financement		-46 972	6 316
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	6-3-3	-3 812	-8 405
VARIATION DE TRESORERIE		207 523	8 700
<i>Trésorerie au début de la période</i>		98 215	89 515
<i>Trésorerie à la fin de la période</i>		305 738	98 215

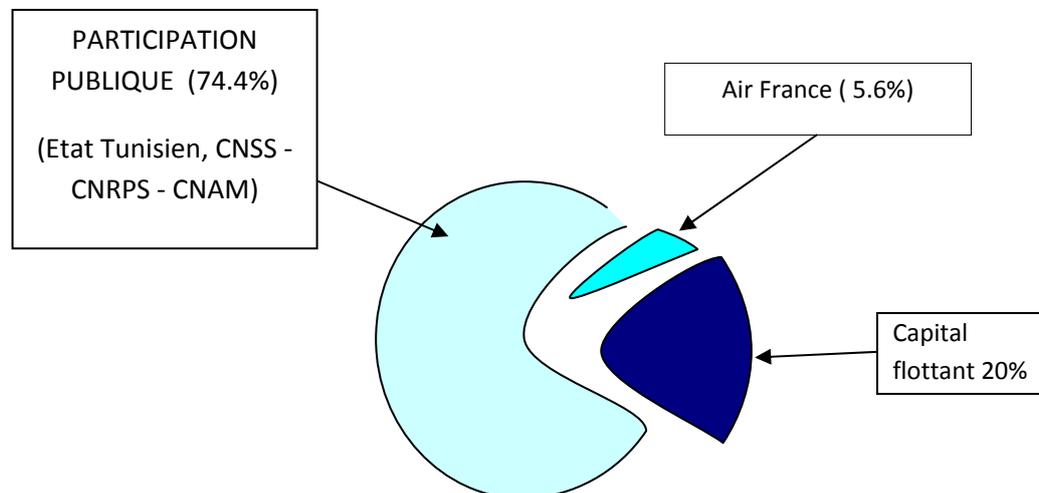
Schéma des soldes intermédiaires de gestion (En milliers de dinars)

PRODUITS	2014	2013	CHARGES	2014	2013	SOLDES	2014	2013
Ventes de marchandises	-	-	Coûts d'achat des marchandises Vendues	-	-	Marge Commerciale	-	-
Revenus et Autres Produits d'exploitation	1 220 071	1 147 246	Achats d'approvisionnement. Consommés	-338 344	-362 290	Marge Sur Coût Matières	881 727	784 956
Marge Commerciale	881 727	784 956	Autres charges externes	-623 521	-615 148			
Total	881 727	784 956	Total...	-623 521	-615 148	Valeur Ajoutée Brute	258 206	169 808
Valeur ajoutée brute	258 206	169 808	Impôts et Taxes	-4 126	- 2 720			
			Charges de Personnel	-192 672	-187 306			
Total	258 206	169 808	Total	-196 798	-190 026	Excédent ou insuffisance Brut d'Exploitation	61 408	-20 218
Excédent brut d'expl.	61 408		insuffisance brut d'expl.		-20 218			
			Autres charges ordinaires	-40 465	-57 268			
Autres gains ordinaires	197 688	39 743	Charges financières	-10 476	-14 339			
Produits financiers et des placements	13 921	11 066	Dots. aux Amort. et aux Provisions	-177 737	-165 211			
Transferts de charges	550	943	Impôts sur les bénéfices	-1 371	-			
Total	273 567	51 752	Total	-230 048	-257 036	Résultat Activités Ordinaires après Impôts	43 518	-205 284
Résultat des activités ordinaires	43 518	-205 284	Effets Modifications Comptables					
Total	43 518	-205 284	Total			Résultat Net après. Modification Comptable	43 518	-205 284

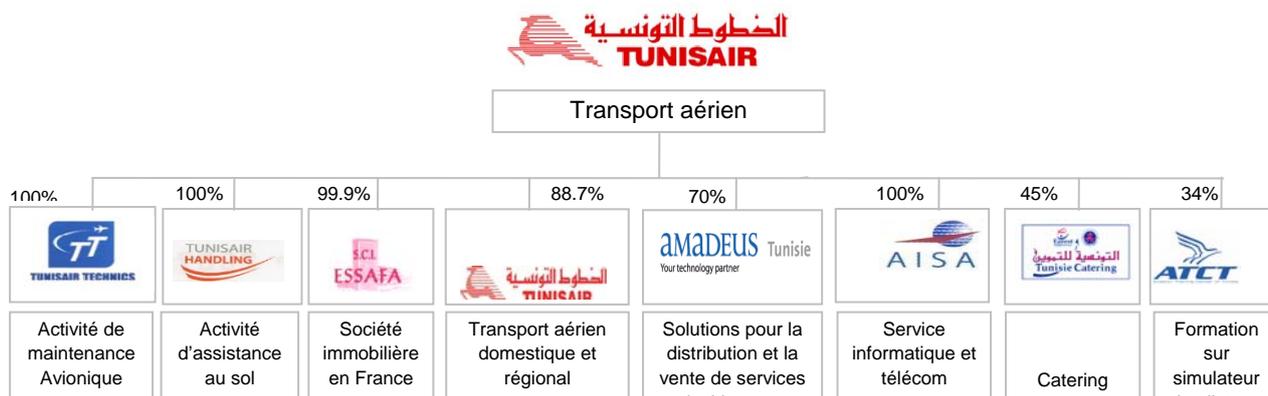
PRESENTATION DE LA SOCIETE

DATE DE DEMARRAGE DE L'ACTIVITE: 21/10/1948

CAPITAL SOCIAL AU 31/12/2014: 106 199 280 DT



STRUCTURE DU GROUPE TUNISAIR



2- LA FLOTTE DE TUNISAIR

La flotte de TUNISAIR compte 38 appareils au 31/12/2014 :

Type d'avion	Nombre	Observations
A320	17	
A319	2	
A319ER	2	
A300-600	3	Hors exploitation
B737-500	4	En vente
B737-600	7	
B737-700	1	
A340	1	Hors plan de vol
ATR 42	1	Hors exploitation

La flotte avions A 320, ne tient pas compte de l'avion TS-IMB sinistré courant l'année 2013, et réacquit sous forme d'épave auprès de la compagnie d'assurance, inscrit parmi les autres actifs courant au 31 Décembre 2014.

3- LES FAITS MARQUANTS DE LA PERIODE

L'année 2014 a été marquée par les faits suivants :

3-1 Au niveau de l'activité:

- Une baisse du trafic de 5% par rapport à 2013.
- Une baisse des Heures de Vol de 3.6% par rapport à 2013.
- Augmentation de la recette unitaire par passager (R+S) de 13.4%.

3-2 Au niveau de l'exploitation:

- Une hausse de **(5.8%)** des revenus de l'activité de transport passant de 1 085 MD en 2013 à 1 146.6 MD en 2014 **(+61.6 MD)**.
- Une baisse des charges d'exploitation de **-0.7%** (-8.8 MD).
- Une hausse des taux des principales devises: (+4.6%) pour dollar et (+4.3%) pour l'euro.
- Le prix moyen du baril a enregistré une baisse de (5.1%).

3-3 Au niveau de l'investissement:

- Réception d'un nouveau A320 au mois de novembre 2014.

3-5 Autres informations :

L'article 43 de la loi n°2014-54 du 19 Août 2014 portant loi de finances complémentaire pour la gestion 2014 a autorisé l'Etat à supporter les dettes de la société "**TUNISAIR-SA**" envers l' "**O.A.C.A**" arrêtées au 30 juin 2012 à hauteur de **165 Million de dinars** pour l'ensemble du groupe **TUNISAIR**. L'impact positif de cette opération qui s'élève pour la société "**TUNISAIR-SA**" à 149 MDT a été constaté en 2014.

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers sont préparés, conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996 portant promulgation du système comptable des entreprises, par application des principes et méthodes comptables tels que définis par le décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996 portant promulgation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité.

Les principales méthodes comptables ayant servi à l'établissement des présents états financiers sont présentés ci-après. Ces méthodes ont été appliquées uniformément à toutes les périodes présentés sauf indication contraire.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par TUNISAIR, pour l'élaboration de ses états financiers, sont les suivants :

1- Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels informatiques, les fonds commerciaux et les droits au bail et sont amortis sur les durées suivantes :

	Durée
• Logiciels informatiques	3 ans
• Fonds commerciaux	20 ans
• Droits au bail	20 ans

L'amortissement des fonds commerciaux et des droits au bail ne concerne pas les acquisitions réalisées avant le 1^{er} janvier 1997 enregistrées dans l'actif de notre Bilan.

2- Immobilisations corporelles autres que les avions :

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au cout d'acquisition initial diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Les immobilisations Corporelles, à l'exclusion des avions, sont amorties linéairement sur les durées suivantes, conformément au décret n° 2008-492 du 25 février 2008, fixant le taux maximum des amortissements linéaires :

	Taux
• Constructions en dur	5%
• Machines, matériels et équipements industriels	15%
• Machines et équipements de chauffage et frigorifique	10%
• Equipements informatiques	33.33%
• Mobilier et matériel de bureau	20%
• Partie durable des avions et des réacteurs	5.56%
• Plein potentiel des avions	20%
• Plein potentiel des réacteurs	33.33%
• Matériels de cuisine et buanderie	20%
• Tapis, rideaux, éléments et aménagements décoratifs	20%
• Matériel roulant	20%
• Autres machines, matériels et équipements	15%

3- Les avions :

La méthode des composants est appliquée aux avions. Cette méthode consiste à défalquer l'avion en trois composants significatifs à savoir :

- La partie durable des avions et des réacteurs qui est amortie sur une durée de 18 ans.
- Le plein potentiel des cellules des avions qui est amorti et remplacé sur un cycle qui varie de 6 à 12 ans selon le type d'avion.
- Le plein potentiel des réacteurs qui est amorti et remplacé sur un cycle en heures de vol qui varie de 5000 à 27000 HV selon le type de réacteur.

Une dépréciation de valeur est constatée pour les avions hors exploitation si la « juste valeur » est inférieure à la Valeur Comptable Nette à la date de clôture des Etats Financiers.

4- Titres de participation :

Les titres de participation sont comptabilisés à leurs coûts d'acquisition. A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués à leur valeur d'usage.

Les plus-values dégagées ne sont pas constatées alors que les moins-values potentielles font l'objet de provisions pour dépréciation.

5- Stocks :

- Les stocks font l'objet d'un inventaire physique en fin d'année.
- Les stocks sont évalués à leurs coûts d'achat moyens pondérés calculés à chaque entrée.

6- Provisions pour créances douteuses :

Les créances des clients en compte non recouvrées pour une période dépassant 12 mois, par rapport à la date de clôture, sont reclassées en créances douteuses et sont totalement provisionnées, tout en tenant compte de la nature de la créance, de la catégorie du client, du type de la relation contractuelle et des garanties de recouvrement existantes ainsi que des événements intervenus avant l'arrêté définitif des états financiers et ce conformément à la NCT 14.

7- Dettes et créances en monnaies étrangères :

Les créances et dettes d'exploitation en monnaies étrangères sont comptabilisées au cours de change IATA. Elles sont converties à la fin de la période au cours de change de la banque centrale de Tunisie et ce conformément à la NCT 15.

Le traitement des pertes et des gains de change se présente comme suit :

- Les pertes et les gains de change, réalisés lors du règlement des créances et des dettes en monnaies étrangères, sont pris en compte dans la détermination du résultat de l'exercice et sont inscrits parmi les autres gains et pertes ordinaires.
- Les pertes et les gains de change latents, résultant de la conversion des dettes et des créances à court terme au taux de change de la date de clôture, sont pris en compte dans la détermination du résultat de l'exercice en contrepartie des comptes de tiers concernés.
- Les pertes et gains de change latents, résultant de l'actualisation des échéances à long terme des crédits au cours de change à la date de clôture, sont portés au compte «Ecart de conversion » et sont résorbés linéairement sur la durée restante du crédit.

8- Réserves pour fonds social :

Les comptes relatifs au fonds social sont traités et présentés en comptabilité conformément aux dispositions de la NCT 2 relative aux capitaux propres.

La norme préconise le traitement suivant :

- Le compte « Réserve pour fonds social » enregistre notamment les réserves pour fonds social lorsque le financement du fonds social est effectué par prélèvement sur le résultat de l'exercice lors de son affectation par l'assemblée ou en vertu de dispositions réglementaires.
- Les opérations remboursables financées par la réserve pour fonds social doivent être inscrites à l'actif de la société et le montant utilisé de cette réserve doit être porté au niveau des notes aux états financiers.
- Les rémunérations rattachées à ces opérations doivent venir en augmentation de la réserve pour fonds social.
- Les opérations non remboursables financées par la réserve pour fonds social doivent venir en déduction de la réserve et la nature de chaque catégorie d'opération doit être portée au niveau des notes aux états financiers.

9- Revenus :

Les émissions de titres de transport effectuées par la société sont initialement enregistrées dans des comptes d'attente passifs sous la rubrique « Recettes à ventiler ».

Ces émissions ne sont prises en compte pour la détermination du résultat net de l'exercice que lors de la réalisation de l'opération de transport des passagers et des marchandises ou, sinon, après une durée de 24 mois de non utilisation du titre de transport par son acquéreur.

10- Frais de formation:

Les frais de formation du personnel sont comptabilisés en charges de l'exercice de leur engagement. Cependant, les frais de formation du personnel navigant technique sont capitalisés en tant que charges reportées et sont amortis linéairement sur trois exercices.

* Même traitement pour les primes assurances des crédits.

NOTES AU BILAN

ACTIFS

6.1.1 Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles se détaillent comme suit :

	2014		2013
Logiciels	4 153		4 153
Fonds commercial	101		101
Droit au bail	32		32
Total brut	4 286		4 286
<i>Amortissements</i>	<i>-4 152</i>		<i>-4 152</i>
Total net	134		134

6.1.2 Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles se détaillent comme suit :

	2014		2013
Terrains	2 813		2 844
Constructions	24 069		23 989
Constructions sur sol OACA	25 219		25 220
Constructions en cours	406		429
Matériels de transport aérien et réacteurs	2 108 705	(1)	2 002 648
Matériels de transport aérien en cours	187 851		159 005
Equipement de rechange avionique	66 271		68 884
Matériels d'exploitation	4 646		4 622
Equipements de bureau	31 539		31 475
Matériels de transport roulant	6 988		6 988
Matériels et outillages	4 577		4 566
Autres immobilisations corporelles	11 968		11 656
Total brut	2 475 052		2 342 325
<i>Amortissements</i>	<i>-1 436 948</i>		<i>-1 332 123</i>
Total net	1 038 104		1 010 202

(1)

- Dans le cadre de son plan de flotte, Tunisair a reçu un nouvel avion A320 au mois de novembre 2014.
- En plus des autres avions retirés de l'exploitation pour des raisons opérationnelles, la flotte de Tunisair comporte d'autres avions hors exploitation : un A340 (VIP), un ATR42 ainsi qu'un A320 accidenté.
- Compte tenu du prix de vente probable, des dépréciations de valeur de 13 MD et de 9 MD ont été constatées pour, respectivement, les 4 avions B737-500 et les 3 avions A300-600 mis en vente.

Tableau des Valeurs Brutes des Immobilisations (en dinars)

	SOLDE DEB. 2014	ACQUISITION	REDRESSEMENT	SORTIE	SOLDE FIN 2014	AMORTISSEMENT	VCN
TERRAINS	2 843 331	0	0	-29 900	2 813 431		2 813 430
CONSTRUCTIONS	49 637 412	152 905		-96 376	49 693 941	43 522 047	6 171 894
EQUIPEMENT DE RECHANGE AVIONIQUE	68 884 211	11 699 734	-14 313 295		66 270 650	35 140 642	31 130 008
PARTIE DURABLE AVION ET REACTEUR	1 567 078 644	88 680 746			1 655 759 390	1 079 588 731	576 170 659
RG	280 886 286	35 367 809		-22 431 458	293 822 637	151 719 502	142 103 135
GV	154 682 617	4 440 158	0		159 122 775	69 667 177	89 455 598
AVANCE SUR COMMANDE DES AVIONS	159 004 670	14 533 149	14 313 295	0	187 851 114		187 851 114
MATERIEL D'EXPLOITATION	4 622 181	23 777	0	0	4 645 958	4 126 200	519 758
MATERIEL DE TRANSPORT ROULANT	6 988 265		0		6 988 265	6 408 161	580 104
MATERIEL & OUTILLAGE	4 565 998	10 508	0	0	4 576 506	4 160 318	416 187
EQUIPEMENT DE BUREAU	31 474 987	64 342	0	0	31 539 329	31 149 723	389 606
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	11 656 048	312 403		0	11 968 451	11 465 348	503 103
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 342 324 650	155 285 531		-22 557 734	2 475 052 447	1 436 947 849	1 038 104 596
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 286 503	0	0		4 286 503	4 152 879	133 624
TOTAL IMMOBILISATIONS	2 346 611 153	155 285 531	0	-22 557 734	2 479 338 950	1 441 100 728	1 038 238 220

Tableau des amortissements (en dinars)

LIBELLE	SOLDE DEBUT 2013	DOTATION	REDRESSEMENT	SORTIE	SOLDE 2014
CONSTRUCTIONS	42 314 215	1 207 832	0	0	43 522 04
EQUIPEMENT DE RECHANGE AVIONIQUE	30 138 182	5 002 460	0	0	35 140 64
PARTIE DURABLE AVION ET REACTEUR	1 004 926 519	52 281 086	22 381 126	0	1 079 588 73
REVISIONS GENERALES	147 125 368	27 025 592		-22 431 458	151 719 50
GRANDES VISITES	51 526 440	18 140 737	0	0	69 667 17
MATERIEL D'EXPLOITATION	3 984 687	141 513	0	0	4 126 20
MATERIEL DE TRANSPORT ROULANT	5 860 276	547 885	0		6 408 16
MATERIEL & OUTILLAGE	3 994 558	165 760	0	0	4 160 31
EQUIPEMENT DE BUREAU	30 917 361	232 362	0	0	31 149 72
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	11 335 141	130 207	0	0	11 465 34
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 152 875	4	0	0	4 152 87
TOTAL	1 336 275 622	104 875 438	22 381 126	-22 431 458	1 441 100 72

6.1.3 Immobilisations financières :

Cette rubrique se détaille comme suit :

	2014		2013
Obligations et bons à long terme	-		997
Prêts	11 470		18 188
Titres de participation	153 815	(1)	153 815
Autres immobilisations	2 755		2 820
Total brut	168 040		175 820
<i>Prov. pour dépréciation des titres de participation et des prêts</i>	<i>-96 566</i>	<i>(2)</i>	<i>-79 110</i>
Total net	71 474		96 710

(1) Les participations de Tunisair sont essentiellement des parts dans le capital de ses filiales. Le portefeuille titres est réparti entre Valeurs locales et Valeurs étrangères.

(2) Le solde de ce poste correspond principalement aux provisions constatées au titre des participations de Tunisair dans ses filiales comme indiqué ci-après :

Les valeurs locales sont détaillées dans le tableau suivant (en dinars):

Société	Nombre d'actions	val nominale de l'action	Valeurs d'acquisitions CMP	valeurs	Provisions		Variation
					31/12/2014	31/12/2013	
TUNISAVIA	359 857	10	2,246	734 790	0	0	0
TUNISAIR HANDLING	240 958	100	100	24 095 840	24 095 840	8 744 311	15 351 529
TUNISAIR TECHNICS	826 010	100	99,613	82 281 376	36 723 646	34 749 050	1 974 596
Tunisair Express	322 673	55	63,058	20 347 015	20 347 015	20 347 015	0
Amadeus Tunisie	3 500	120	100	350 000	0	0	0
Aviation IT Services Africa	36 000	10	0,139	5 000	4 950	4 950	0
Tunisie Catering	54 000	100	100	5 400 000	5 400 000	4 813 718	586 282
ATCT	59 500	100	100	5 950 000	780 981	1 256 721	-475 740
Tunis Convention Bureau	50	100	100	5 000	5 000	5 000	0
Tunisie Tradenet	1 000	100	100	100 000	0	0	0
STUSID	1 250	100	100	125 000	0	0	0
STT de Tabarka	400	25	25	10 000	10 000	10 000	0
Société Protunisia	400	10	10	4 000	4 000	4 000	0
Compagnie Tunisienne de navigation	25 867	10	2,066	53 450	0	0	0
CERA	100	10	10	1 000	0	0	0
Foire Internationale de Tunis	450	32	50	22 500	0	0	0
SEPTH	4400	10	9.091	40 000	22 766	3 674	19 092
SNR	2900	5	5	14 500	0	0	0

Société	Nombre d'actions	val nominale de l'action	Valeurs d'acquisitions CMP	valeurs	Provisions		Variation
					31/12/2014	31/12/2013	
Société El Fouladh	18 000	5	0,833	15 000	15 000	15 000	0
SOTUTOUR	472	100	100	47 200	47 200	47 200	0
Société Gammarth en liquidation	200	10	10	2 000	0	0	0
SAGEP	60	10	10	600	600	600	0
SODIS	17 142	10	5,583	95 710	0	0	0
			TOTAL 1	139 699 981	87 456 998	70 001 239	17 455 759

Les valeurs Etrangères sont détaillées dans le tableau suivant :

Société	Nombre	val nominale	Valeurs	valeurs	Provisions		Variation
	d'actions	de l'action (EUR/USD)	d'acquisitions (EUR/USD)	historiques (TND)	31/12/2014	31/12/2013	
SCI-ESSAFA	999	4 321 €	4 321 €	7 264 285	0	0	0
Mauritania Airways	275 400	18,46 \$	18,46 \$	6 565 519	6 565 464	6 565 464	0
SITA-BELGE	10	5 €	5 €	103	0	0	0
SITA - NV	193 769		1,034 \$	286 034	0	0	0
			TOTAL 2	14 115 941	6 565 464	6 565 464	0
			TOTAL 1+2	153 815 922	94 022 462	76 566 703	17 455 759

6.1.4 Autres actifs non courants :

Cette rubrique enregistre essentiellement les écarts de conversion constatés sur les emprunts contractés en devises étrangères :

	2014		2013
Ecarts de conversion	37 313	(1)	41 093
Charges à répartir	6 606	(2)	11 329
Total	43 919		52 422

(1) Les pertes latentes, résultant de l'actualisation des échéances à long terme des crédits au cours de change à la date de clôture, sont portés au compte «Ecart de conversion Actif» et sont résorbés linéairement sur la durée restante du crédit.

	2014		2013
Ecarts de conversion Actifs	49 390		54 395
Résorptions	- 12 077		-13 302
Total	37 313		41 093

(2) Les charges à répartir sont composés des frais de formation et des primes d'assurance des crédits avions et sont résorbés sur 3ans.

6.1.5 Stock :

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

	2014		2013
Stocks consommables catering	2 676		2 526
Stocks habillement	471		402
Autres stocks consommables	658		548
Total brut	3 805		3 476
<i>Provisions</i>	-67	(1)	-63
Total net	3 738		3 413

(1) Le stock dormant d'une valeur de 67 mD a été totalement provisionné.

6.1.6 Clients et comptes rattachés :

	2014		2013
Clients ordinaires	238 657	(1)	135 416
Clients douteux	134 170	(2)	134 968
Total brut	372 827		270 384
<i>Provisions</i>	-134 170		-134 968
Total net	238 657		135 416

(1) L'importante augmentation du compte Clients ordinaires est expliquée par la variation enregistrée sur les comptes TunisairTechnics (+40 MD) et Tunisair Handling (+69 MD).

(2) Le compte clients douteux se compose comme suit :

	2014		2013
Clients locaux	5 941		7 499
Administration	9 252		9 128
Administration étranger en Tunisie	174		175
Clients refoulées	1 917		1 870
Agence de voyage et tours opérateurs	11 652		11 691
Clients divers à l'étranger	17 977		17 979
Compagnies aériennes	58 024	(i)	57 394
Fret	176		176
Compte Client en cours d'apurement	29 056	(ii)	29 056
Total net	134 170		134 968

(i) Principalement la créance impayée de Mauritania Airways.

(ii) il s'agit des anciens soldes non justifiés à l'issue de la mission d'apurement réalisée en 2004.

6.1.7 Autres actifs courants :

Ce compte s'analyse comme suit :

	2014		2013
Personnel et comptes rattachés	19 721		20 336
Etat et collectivités publiques	72 641	(1)	52 738
Débiteurs divers	27 773		22 383
Divers autres actifs courants	235 640	(2)	198 879
Total brut	355 775		294 336
<i>Provisions</i>	-51 294	(3)	-51 262
Total net	304 481		243 074

(1) La rubrique Etat et collectivités publiques se détaille comme suit :

	2014		2013
ETAT crédit de TVA	49 742		51 753
Subvention Etat à recevoir	22 000		-
ETAT crédit d'impôt	73		281
TVA à l'étranger à récupérer	826		704
Total	72 641		52 738

(2) Divers autres actifs courants :

	2014		2013
Créance TunisairTechnics	176 048		116 773
Ventes BSP à encaisser	38 186		36 014
Charges constatées d'avance	154		563
Autres (comptes d'attentes)	21 252		45 529
Total brut	235 640		198 879

(3) Des provisions pour dépréciation de crédit de TVA (30MD) et divers autres actifs non apurés.

6.1.8 Placements et autres actifs financiers

	2014		2013
Echéances à court terme sur prêts	12 930		32 641
Blocage de fonds sur ouverture de Crédits Documentaires	2 747		1 578
Echéances impayées sur prêts	4 280	(1)	6 028
Intérêts courus à recevoir	1 024		1 561
Total brut	20 981		41 808
<i>Provision pour dépréciation des prêts</i>	-3 695	(1)	-5 444
Total net	17 286		36 364

(1) La variation correspond au reclassement du prêt AISA (1.7 MD) suite au remboursement effectué en 2015.

6.1.9 Liquidités et équivalents de liquidités :

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

	2014		2013
Placements à court terme	25 339	(1)	20 001
Banques	280 142	(2)	77 981
Caisses	257		233
Total	305 738		98 215

(1) Le placement à court terme avec possibilité de rachat partiel ou total avant l'échéance est assimilé à de la liquidité.

(2) La variation importante de cette rubrique est justifiée par l'encaissement reçue de l'Etat fin décembre 2014 de la somme de 165MD destinée à couvrir le règlement (effectuée en 2015) des factures OACA.

CAPITAUX PROPRES & PASSIFS

6.1.10 Capitaux propres :

Le solde de cette rubrique se présente comme suit :

	2014		2013
Capital social	106 199	(1)	106 199
Réserve légale	10 620		10 620
Autres réserves et fonds d'investissement	460 811	(2)	461 869
Autres capitaux propres	-		0
Modifications comptables	-		0
Résultat reporté	- 478 206		-272 922
Total net	99 424		305 766
<i>Résultat de l'exercice</i>	43 518		-205 284
Total capitaux propres avant affectation	142 942		100 482

(1) Le capital social de la compagnie est réparti comme suit :

	2014		2013
ETAT TUNISIEN	68 882		68 882
CNSS (participation publique)	4 242		4 242
CNAM (participation publique)	1 772		1 772
CNRPS (participation publique)	4 138		4 138
AIR France	5 926		5 926
PETITS PORTEURS	21 239		21 239
Total	106 199		106 199

(2) Les autres réserves et fonds d'investissement se composent de :

	31/12/2014	31/12/2013
FONDS D'INVESTISSEMENT	10 402	10 402
FONDS DE RESERVES EXTRAORDINAIRES	338 189	338 189
RESERVES POUR FONDS SOCIAL	7 573	8 631
RESERVES SPECIALES D'INVESTISSEMENTS	53761	53761
RESERVE SPECIALE DE REEVALUATION	50 886	50 886
Total	460 811	461 869

(3)Etat des reports déficitaires et des amortissements réputés différés :

<i>En dinar</i>	Amortissements différés	Déficit reportable
2011	-60 948 444	0
2012	-56 316 866	0
2013	-114 073 000	-23 580 071
2014	-52 902 301	0

Tableau de variation des capitaux propres (en millier de dinars)

	CAPITAUX PROPRES AU 01/01/2014	Affectation en réserve	affectation du résultat reporté	Variation des aut. capitaux propres	Résultat 2014	Modifications comptables	CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2014
Capital social	106 199						106 199
Réserve légale	10 620						10 620
Autres réserves et fonds d'investissement	461 869	-1 058					460 811
Autres capitaux propres	0						0
Modifications comptables	0						0
Résultat reporté	-272 922		-205 284				-478 206
Résultat de l'exercice	-205 284		205 284		43 518		43 518
Total capitaux propres avant affectation	100 482	-1 058	0	0	43 518	0	142 942

6.1.11 Emprunts :

Ce montant représente le montant restant du sur les emprunts contractés pour financer l'achat des avions airbus.

6.1.12 Provisions pour risques et charges :

Le détail de cette rubrique est résumé dans le tableau suivant :

	2014		2013
Provisions pour risque fournisseurs débiteurs	9 030		7 544
Provisions pour litiges commerciaux	2 864		2 465
Provisions pour affaires prud'homales	3 155		4 390
Provisions pour autres litiges	17 195	(1)	44
Provisions pour pénalité de retard CNSS	16 318		10 972
Total	48 562		25 414

(1) Une provision de 17 MD au titre de l'affaire Mauritania AIRWAYS, dont le jugement rendu en première instance engage la responsabilité de Tunisair pour comblement de passif.

6.1.13 Autres passifs non courants :

Il s'agit des écarts de conversion enregistrés au titre des avances avions en devise.

	2014		2013
Ecart de conversion Passifs	10 407		18 900
Résorptions	-3 841		-6 871
Total	6 566		12 029

6.1.14 Fournisseurs et comptes rattachés :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	2014		2013
Fournisseurs locaux d'exploitation	545 109	(1)	371 500
Fournisseurs étrangers d'exploitation	49 872		26 619
Fournisseurs- Compagnies Aériennes	499		- 1 024
Fournisseurs locaux d'immobilisation	443		391
Fournisseurs étrangers d'immobilisation	9 167		30 453
Fournisseurs, factures non parvenues	10 037		35 403
Fournisseurs, retenues de garantie	167		161
Fournisseurs, intérêts courus	-64		-64
Fournisseurs, avances et acomptes	-6 679		-6 679
Provision reports solde Fournisseurs débiteurs non mouvementés depuis 94	2 071		2 071
Total	610 622		458 831

(1) Les principaux fournisseurs locaux sont : TunisairTechnics (293MD), Tunisair Handling (119MD) et SNDP (60MD) qui représentent également les principales variations de ce poste soit respectivement (+107MD), (+67MD) et (-7MD).

6.1.15 Autres passifs courants :

Le solde de cette rubrique se présente comme suit :

	2014		2013
Créditeurs divers	388 383	(1)	289 308
Titres de transport non encore honorés	82 033	(2)	84 840
Personnel et comptes rattachés	21 167		20 616
Etat et collectivités publiques	5 727		7 931
Actionnaires, dividendes à payer	235		235
Divers autres passifs courants	69 600	(3)	544
Total	567 145		403 474

(1) Principalement la dette vis-à-vis de l'OACA qui s'élève à 356 MD au 31/12/2014.

(2) Ce poste enregistre les titres de transport (TKT, MCO, BCB, EMD et LTA) vendus entre le 1^{er} janvier 2013 et le 31 décembre 2014 mais non encore utilisés à la date de clôture.

(3) Comprend la quote-part des filiales dans le montant versé par l'état pour la prise en charge de la dette OACA (16,6 MD) et la participation de l'état dans le plan de redressement de Tunisair (52 MD).

6.1.16 Autres passifs financiers :

Cette rubrique se détaille comme suit :

	2014		2013
Echéances à moins d'un an sur emprunts	242 478		222 929
Intérêts courus et non échus sur emprunts	3 319		2 037
Total	245 797		224 966

NOTES A L'ETAT DE RESULTAT

6.2.1 Revenus :

Le chiffre d'affaires se détaille comme suit :

	2014		2013
Revenus de l'activité de transport	1 146 589	(1)	1 085 013
Rev. de l'activité d'assistance aux compagnies. aériennes	3 018		3 741
Total	1 149 607		1 088 754

(1) Cette rubrique se détaille comme suit :

	2014		2013
Transport des passagers et de bagage	1 126 411	(i)	1 064 493
Transport du fret et de la poste	20 178		20 520
Total	1 146 589		1 085 013

(i) Le détail de ce poste se présente comme suit :

	2014		2013
Revenus « Régulier+Supplémentaire+ pèlerinage »	843 842		801 054
Recettes BCB (Billet Complémentaire de Bagage)	8 782		7 005
Redevances d'embarquement et de sécurité collectées	151 664		135 797
Revenus activité « Charter » et « Frètement »	122 123		120 637
Total	1 126 411		1 064 493

6.2.2 Autres produits d'exploitation :

	2014		2013
Commissions sur ventes de titres de transport	1 150		1 422
Produits des comptes de réconciliation	25 682	(1)	16 696
Produits sur émissions des LTA	13 154		12 912
Produits des redevances pour concession VAB	15 296		13 354
Pénalité sur remboursement billets	11 406		10 114
Divers autres produits	3 776		3 993
Total	70 464		58 491

(1) La rubrique « Produits des comptes de réconciliation » enregistre principalement les Titres de transport vendus avant 1^{er} janvier 2013 n'ayant pas été utilisés au 31 décembre 2014.

6.2.3 Achats d'approvisionnements consommés :

	2014		2013
Carburant avions	309 218	(1)	332 236
Approvisionnement catering	25 319		26 026
Autres approvisionnements consommés	3 807		4 028
Total	338 344		362 290

(1) La baisse des dépenses carburant est la résultante de la baisse du prix du baril (-5.1%) et la baisse des Heures de Vol (-3.6%).

6.2.4 Charges de personnel :

Les charges de personnel se détaillent comme suit :

	2014		2013
Personnel au sol	108 245		107 013
Personnel navigant technique	52 359		50 640
Personnel navigant commercial	32 068		29 653
Total	192 672		187 306

6.2.5 Dotations aux amortissements et aux provisions :

Cette rubrique se détaille comme suit :

	2014		2013
Dotations aux amortissements	110 117	(1)	114 073
Dotations aux provisions	48 712	(2)	29 055
Reprises sur provisions	-1 628		-2 266
Total net	157 201		140 862

(1) Les dotations aux amortissements se détaillent comme suit :

	2014		2013
Dotations aux amortissements des immobilisations	104 875		107 497
Dotations aux résorptions des charges à répartir	5 720		7 397
Transfert de charges d'amortissement	-478		-821
Total	110 117		114 073

(2) Les dotations aux provisions se détaillent comme suit :

	2014		2013
Dot. aux provisions pour créances douteuses	829		22 372
Dot. aux provisions p/risques et dépréciation d'actif	47 883	(i)	6 683
Total	48 712		29 055

(i) La moins-value de cession probable les avions B-737-500 et A300-600 retirés de l'exploitation a été constaté au 31/12/2014 en provision pour dépréciation d'actif pour respectivement (13MD) et (9MD). Cette rubrique comporte également, une provision pour risque dans l'affaire Mauritanya Airways (17MD), une provision pour risque de redressement CNSS (5.3MD) ainsi que des provisions pour risque dans le cadre de diverses affaires prud'homales et commerciales (4MD).

6.2.6 Redevances aéronautiques :

Cette rubrique se détaille comme suit :

	2014		2013
Redevances de survol	94 742		95 993
Redevances d'atterrissage	42 133		43 276
Redevances d'embarquement	132 570		130 160
Redevances de réservation électronique	43 277		42 108
Diverses autres redevances	43 342		33 031
Total	356 064		344 568

6.2.7 Assistance fournie aux avions:

Cette rubrique se détaille comme suit :

	2014		2013
Assistance Commerciale (Tunisair Handling)	15 860		16 244
Assistance Commerciale (Autre)	65 154		67 630
Assistance Technique (TunisairTechnics)	78 549		74 116
Assistance Technique (Autre)	1 890		2 384
Assistance FRET	3 303		3 880
Assistance divers	261		330
Total	165 017		164 584

6.2.8 Commissions sur Vente de titres de transport:

Cette rubrique se détaille comme suit :

	2014		2013
Commissions sur vente Titre de transport	12 015		16 152
Commissions incitatives accordées	2 867		1 153
Super commissions	463		2 599
Commissions sur ventes LTA	592		433
Total	15 937		20 337

6.2.9 Autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation se détaillent comme suit :

	2014		2013
Loyers et charges locatives	5 458		5 125
Frais de Publicité, promotion et relations publiques	5 208		4 240
Prestation informatique	11 344		10 285
Frais télécom	3 289		5 408
Documentation	2 653		3 316
Frais d'hébergement et de repas PAX	4 558		3 484
Frais d'hébergement PN	6 208		5 947
Frais de transports (réacteurs, pax, fret, PN..)	1 884		2 946
Frais de mission	910		1 075
Divers droits et taxes	4 126		2 720
Dédommagement client	1 684		1 624
Frais de repas PN	6 238		6 417
Frais d'entretien et de réparation	813		1 319
Frais de services bancaires et assimilés	2 586		4 696
Assurance des avions	7 940		8 055
Autres divers charges d'exploitation	15 597		14 578
Total	80 496		81 235

6.2.10 Charges financières nettes :

Les charges financières nettes se détaillent comme suit :

	2014		2013
Intérêt des emprunts pour acquisition d'immo.	10 264		12 950
Dot. aux prov. pour dépréciation d'éléments financiers	17 932		21 262
Autres charges financières	710		1 389
Total	28 906		35 601

6.2.11 Produits des placements et autres produits financiers :

Les produits des placements et autres produits financiers se composent des rubriques suivantes :

	2014		2013
Intérêts des placements à court terme	2 432		699
Dividendes reçus	9 289		8 508
Revenus des Prêts à long terme	1 193		579
Rémunération des comptes bancaires	790		1 067
Reprise sur provision sur éléments financiers	4 044		
Divers autres produits de placement	217		213
Total	17 965		11 066

6.2.12 Gains de Change et Autres gains ordinaires :

Cette rubrique se détaille comme suit :

	2014		2013
Gains de change	41 641		23 003
Produits nets sur cessions d'immobilisation	-		129
Autres gains sur éléments non récurrents	149 372	(1)	13 141
Reprises sur amortissements et provisions	-		927
Produits divers ordinaires LIMOCA	994		257
Divers autres gains ordinaires	9		21
Total	192 016		37 478

(1) Ce montant représente principalement la constatation en produit de la prise en charge par l'état des dettes vis-à-vis de l'OACA antérieures au 30/06/2012.

6.2.13 Pertes de change et autres pertes ordinaires :

Les pertes de change et autres pertes ordinaires se détaillent comme suit :

	2014		2013
Pertes de change	39 661		44 502
Charges diverses ordinaires LIMOCA	376		228
Pénalités et amendes	297	(1)	1 630
Autres pertes sur éléments non récurrent	126	(2)	10 905
Autres charges diverses ordinaires	4		728
Total	40 464		57 993

(1) L'origine de la variation est la constatation en 2013 des Pénalités de retard relatives au redressement fiscal liquidé en 2013.

(2) L'origine de la variation est la constatation de la perte de valeur de l'avion accidenté TS-IMB en 2013.

NOTES A L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

La méthode adoptée pour la présentation de l'état des flux de trésorerie est la méthode directe (méthode de référence) qui consiste à fournir des informations sur les principales catégories de rentrées et de sorties de fonds et ce, par un système de codes spécifiques à tous les comptes, généraux ou particuliers, mouvementés dans les journaux de trésorerie : Banques, C. C. P et Caisses. Les encaissements et les décaissements de fonds de l'exercice sont classés en activité d'exploitation, d'investissement et de financement.

6.3.1 Flux de trésorerie liés à l'exploitation :

Les flux de trésorerie liés à l'exploitation sont essentiellement issus:

- 1/ Des rentrées de fonds découlant de la vente de billets de transport et de «LTA » par les agences locales et à l'étranger.
- 2/ Des rentrées de fonds provenant de l'assistance commerciale et technique des compagnies tierces, collectées par Tunisair.
- 3/ Des encaissements provenant des commissions perçues sur les ventes de titres et des divers autres revenus.
- 4/ Des règlements de facturation de biens et de services fournis par des fournisseurs ou des créiteurs divers.
- 5/ Des paiements au personnel ou pour leurs compte.
- 6/ Des rentrées et sorties de fonds vis-à-vis des compagnies d'assurance.
- 7/ Des intérêts versés y compris les intérêts sur emprunts.
- 8/ Des paiements d'impôts sur les bénéfices et divers autres impôts et droits.

6-3-1-1

Les encaissements reçus des clients se détaillent comme suit :

	2014		2013
Encaissements des clients en Tunisie	244 388		302 482
Encaissements des clients à l'étranger	388 795		271 772
Encaissements des Ventes B. S. P	486 780		493 446
Total net	1 119 963		1 067 700

6-3-1-2 : Cette rubrique renferme les postes suivants :

	2014		2013
Sommes versées aux fournisseurs	-722 755		-762 505
Sommes versées au personnel	-177 785		-212 141
Total	-900 540		-974 646

6-3-1-3 La variation importante de cette rubrique est expliqué par l'encaissement, fin 2014, de 165 MD et 30 MD versé par l'état Tunisien respectivement pour servir au règlement de la dette OACA et à titre de participation dans le plan de redressement de Tunisair.

6.3.2 Flux de trésorerie liés à l'investissement :

Les mouvements de trésorerie liés aux activités d'investissement comprennent essentiellement :

- Les décaissements effectués pour l'acquisition des avions, des réacteurs et des équipements avioniques, du matériel d'exploitation en piste et d'autres immobilisations corporelles.
- Les décaissements réalisés pour l'acquisition de titres de participation.
- Les prêts accordés à long et moyen termes.
- Les encaissements découlant du remboursement de prêts, de la cession d'obligations et de participations ainsi que les intérêts et les dividendes reçus.

6.3.3 Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidité :

	2014		2013
Gain de change	9 812		9 017
Pertes de change	-13 624		-17 422
Total	-3 812		-8 405

NOTES AUX ENGAGEMENTS HORS BILAN

6.4.1 Engagements donnés :

Les engagements donnés se détaillent comme suit :

	2014	2013
Crédits documentaires ouverts et non utilisés	4 397	4 082
Cautions données	5 853	5 777
Total	10 250	9859

6.4.2 Engagements reçus :

Les engagements reçus se détaillent comme suit :

	2014	2013
Garanties bancaires reçues	3 087	2 794
Cautions reçues	2 026	1909
Total	5 113	4 703

6.4.3 Cautions solidaires:

Ci-dessous la liste des cautions fournies par Tunisair en faveur de sa filiale Tunisair Express et ce, en garantie du remboursement des crédits à long terme accordés à cette société dans le cadre de financement de l'acquisition d'un avion de type ATR 72-500 et d'un avion CRJ900.

Montant de la caution (TND)	Bénéficiaire	Date	Reliquats en principal au 31-12-2014 (TND)	Reliquat en principal au 31-12-2013 (TND)
6 000 000	BIAT	13/01/2009	2 250 000	3 150 000
5 000 000	AMENBANK	13/01/2009	1 750 000	2 250 000
6 000 000	BNA	13/01/2009	2 108 112	3 891 894
3 000 000	ATB	13/01/2009	1 406 388	1 808 166
26 043 794,8 (22 123 509 USD*1,1772)	Etat Tunisien	10/03/2008	12 096 416	14 269 767

Par ailleurs, Tunisair s'est porté Cautions des crédits octroyés par AMEN BANK au personnel navigant pour le financement des investissements en Compte Epargne en Actions (CEA).

Cette opération s'inscrit dans le cadre de la fidélisation de ce personnel suite à la vague de départ en détachement auprès d'autres compagnies étrangères enregistrée en 2008.

En cas d'une mise en jeu de cette caution, suite insuffisance de rendement des investissements en CEA, Tunisair règle les sommes dues à Amen Bank et se fait rembourser par des retenues sur les salaires du PN.

Le solde des cautions données à Amen Bank au titre des crédits du PN s'élève, au 31/12/2014, à **33 MD**.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2014

**Messieurs les Actionnaires de la Société Tunisienne de l'Air
"TUNISAIR SA"- Tunis**

**OBJET: Rapport général des commissaires aux comptes sur les états financiers arrêtés
au 31 Décembre 2014.**

Messieurs,

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Assemblée Générale Ordinaire tenue le 30 septembre 2013, nous avons procédé à l'audit des états financiers de la Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR-SA", comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2014, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que des notes présentant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Ces états financiers qui font apparaître un total net de bilan de **2 023 531 KDT**, une situation nette positive de **142 942 KDT** et un résultat bénéficiaire de **43 518 KDT** ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration et relèvent de sa responsabilité.

1. Responsabilité de la Direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

Les organes de Direction et d'Administration de votre société sont responsables de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers, conformément au Système Comptable des Entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité des Commissaires aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion indépendante sur les états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie qui requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant aux évaluations des risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans la société relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états financiers afin de définir les procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserves.

3. Justification de l'opinion avec réserves

3.1-Immobilisations

L'audit des immobilisations a permis de dégager les anomalies suivantes :

3.1.1 -Avions destinés à la vente

Le matériel de transport aérien de la société "TUNISAIR-S.A" comporte deux avions présidentiels: un Boeing B 737-700 acquis en 1999 et un Airbus A340-500 acquis en 2009, de valeurs nettes comptables respectives à la clôture de l'exercice 2014, de **5 952 KDT et 184 689KDT**.

La société "TUNISAIR-S.A" supporte par ailleurs, diverses charges concernant ces deux appareils dont principalement les dotations aux amortissements estimées à **17 661 KDT** au titre de l'exercice 2014 et des charges financières relatives au financement de l'appareil A340 estimées à **3 132 KDT**.

La Direction de la société "TUNISAIR-S.A" a arrêté un plan de vente actif afin de trouver un éventuel acquéreur à ces appareils. Toutefois, jusqu'à la date de la rédaction de ce rapport, ledit plan de vente n'a pas été concrétisé.

L'absence d'informations sur la juste valeur de ces appareils au 31 décembre 2014, ne nous permet pas de nous prononcer sur l'existence d'éventuelles dépréciations.

3.1.2 –Projets informatiques

Les prestations informatiques facturées par la société filiale "A.I.S.A", courant l'année 2014 à "TUNISAIR - S.A" sont de l'ordre de **11 344 KDT**. Le montant des dites charges ainsi que les charges y afférents relatives aux exercices antérieurs arrêtés sur la base du contrat d'externalisation et les avenants y relatifs n'ont pas fait l'objet de distinction entre celles affectées aux projets réalisés et celles des travaux de maintenance.

Par ailleurs, les avances consenties à la société "A.I.S.A" pour un total de **5 992 KDT** demeurent en suspens et n'ont pas été imputées sur les factures émises.

Par conséquent, les projets informatiques développés par "A.I.S.A" pour le compte de "TUNISAIR - S.A" (ERP, BPR..), ne sont pas inscrits dans les comptes d'immobilisations appropriés de la société "TUNISAIR - S.A" à la clôture de l'exercice.

Cette situation, ne nous permet pas de se prononcer sur la réalité des projets initiés et la valeur des prestations informatiques réalisés par la société "A.I.S.A" pour le compte de la société "TUNISAIR - S.A".

3.1.3 -Autres immobilisations corporelles

La société n'a pas finalisé les travaux d'inventaire des immobilisations corporelles, autres que le matériel avionique, par l'élaboration d'un rapport d'inventaire et la réalisation d'un rapprochement avec les données comptables. La valeur nette comptable de ces immobilisations corporelles s'élève à la clôture de l'exercice à **11 394 KDT**.

Cette situation ne permet pas à la société de se conformer aux dispositions légales prévues par l'article 17 de la loi 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et ne nous permet pas de se prononcer sur la réalité et l'exhaustivité de la valeur des biens portés à l'actif du bilan à la même date.

3.2 - "Clients & Comptes rattachés aux recettes commerciales"

3.2.1 - Comptes rattachés aux recettes commerciales

L'examen des comptes clients a révélé que les procédures de contrôle interne adoptées présentent des risques associés aux multitudes d'intervenants dans le système d'émission des titres de transports et de la facturation et à l'absence d'un système de contrôle efficace des encaissements.

Cette situation a conduit à la persistance des comptes comptables débiteurs et créditeurs non justifiés, de soldes respectifs de **55 370 KDT et 39 294 KDT**. (Note complémentaire n°1).

3.2.2 - Autres comptes Clients & Comptes Rattachés

L'examen de la rubrique "Clients & Comptes Rattachés" a permis de dégager à la clôture de l'exercice 2014, des comptes clients débiteurs et créditeurs non justifiés de soldes respectifs de **5 884 KDT et 8 940 KDT**. (Note complémentaire n°2.1).

Par ailleurs, d'autres soldes clients totalement provisionnés pour un montant de **29 056 KDT** demeurent non apurés et non justifiés, et ce malgré la réalisation d'une mission d'apurement de ces comptes par un cabinet d'études externe.

L'apurement et la justification de ces comptes pourrait impacter le résultat de la période et les capitaux propres de la société "**TUNISAIR - S.A**".

3.3 - Actifs et passifs courants

L'audit des " Actifs et Passifs Courants" a permis de dégager les anomalies suivantes :

- La rubrique "Fournisseurs & Comptes Rattachés" comporte des comptes débiteurs et créditeurs non justifiés pour des montants s'élevant respectivement à **12 779 KDT** et **14 888 KDT**. (**Note complémentaire n°3.1**).

- Le rapprochement effectué entre les soldes réciproques des différentes filiales avec les comptes de la société "**TUNISAIR-S.A**", nous a permis de dégager des écarts cumulés de l'ordre de **1 965 KDT**. (**Note complémentaire n°4**).

- Divers comptes débiteurs et créditeurs ayant fait l'objet d'une mission de justification en attente d'apurement pour des montants respectifs de **18 959 KDT** et **298 KDT**. (**Note complémentaire n°3.2**)

- Des comptes créditeurs relatifs à des provisions non justifiés de l'ordre de **2 312 KDT**. (**Note complémentaire n°3.3**)

L'apurement et la justification de ces comptes pourrait impacter le résultat de la période et les capitaux propres de la société "**TUNISAIR - S.A**".

3.4 - Traitement comptable des redevances aéroportuaires

Les redevances aéroportuaires collectées par la société "**TUNISAIR-S.A**" auprès des passagers sont comptabilisées parmi ses revenus lors des émissions des titres de transport, tandis que celles facturées par les entreprises aéroportuaires et supportées par la société "**TUNISAIR-S.A**" sont constatées en charges lors de la réalisation de l'opération de transport.

Ce traitement comptable engendre des distorsions entre les charges et les produits et affecte indûment le résultat et les capitaux propres de la société.

3.5 - Liquidités et équivalents de liquidités

La rubrique "Liquidités et Equivalents de Liquidités" comporte des comptes bancaires présentant au 31 décembre 2014, un total solde débiteur de **1 311 KDT** et un total solde créditeur de **11 KDT**, non matérialisés par des états de rapprochement bancaires. (**Note complémentaire n°5.1**).

De même, certains autres comptes bancaires locaux ne sont pas appuyés par des pièces justificatives probantes telles que les relevés bancaires et les attestations de clôture (**Note complémentaire n°5.2**).

Par ailleurs, l'analyse des états de rapprochements bancaires arrêtés au 31 Décembre 2014 a permis de constater la persistance de plusieurs suspens comptables et bancaires détaillés comme suit :

▪ Mouvements, "débit" et "crédit" comptabilisés, non encore rapprochés aux relevés bancaires s'élevant respectivement à **6 468 KDT** et **8 404 KDT**. (**Note complémentaire n°5.3**) ;

▪ Mouvements bancaires, "débit" et "crédit" portés sur relevés bancaires non encore comptabilisés s'élevant respectivement à **14 542 KDT** et **7 898 KDT**. (**Note complémentaire n°5.3**) ;

L'apurement de ces comptes pourrait avoir un impact sur le résultat de la période ainsi que sur les capitaux propres de la société "**TUNISAIR- SA**".

3.6 - Personnels et comptes rattachés

Les procédures en vigueur régissant la gestion du personnel présentent plusieurs défaillances et insuffisances ne permettant pas de sécuriser, de garantir la fiabilité et de prévenir les éventuels risques d'erreurs issues du processus de préparation, d'ordonnancement, de contrôle et de suivi de la paie. (**Note complémentaire n°6**)

Par ailleurs, l'examen des comptes rattachés au fonds social a permis de dégager les anomalies suivantes :

- Existence d'écart non justifié de **1 873 KDT** à la clôture de l'exercice entre les comptes d'actifs et de passifs associés au fonds social;

- Les comptes "Prêts Fonds Social" comportent des soldes auxiliaires totalisant **5 616 KDT** non mouvementés depuis 2012 ;

- Les alimentations du "Fonds Social" par la société "TUNISAIR-S.A" à titre d'avances, enregistrées parmi ses Immobilisations Financières, pour un montant de l'ordre de **9 070 KDT** n'ont pas subi de variations depuis 2012.

Cette situation ne nous permet pas de nous prononcer d'une part sur la réalité et la valeur des charges de personnels et comptes rattachés.

4- Opinion avec réserves

A notre avis, sous réserve de l'incidence des points évoqués aux paragraphes 3.1 à 3.6, les états financiers de la société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR-SA", annexés au présent rapport, sont réguliers et présentent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs la situation financière de la société au 31 Décembre 2014, ainsi que sa performance financière et les flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

5- Paragraphes d'Observations

Sans remettre en cause l'avis ci-dessus exprimé, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les éléments suivants :

5.1 - Situation avec l'O.A.C.A

L'article 43 de la loi n°2014-54 du 19 Août 2014 portant loi de finances complémentaire pour la gestion 2014 a autorisé l'Etat à supporter les dettes du groupe "**TUNISAIR-SA**" envers l'"**O.A.C.A**" arrêtées au 30 juin 2012 à hauteur de **165 000 KDT** pour l'ensemble du groupe. L'impact positif de cette opération s'élève à **149 365 KDT** pour la société mère "**TUNISAIR-SA**" et s'est répercuté sur le résultat de l'exercice 2014.

Notons, par ailleurs, que les conventions de concession entre la société "**TUNISAIR-SA**" et l'**O.A.C.A** n'ont pas été reconduites. A ce titre, le Conseil Ministériel réuni le 2 avril 2013 a invité à cet effet les deux sociétés à entamer les négociations afin de renouveler les conventions de concession avec les mêmes conditions tarifaires préférentielles actuelles.

5.2 - Plan de redressement

Faisant suite aux difficultés financières rencontrées par la société "**TUNISAIR-SA**" depuis la révolution du 14 janvier 2011, un plan de redressement a été élaboré par la Direction Générale, adopté par le Conseil d'Administration réuni le 14 Décembre 2012 et notifié courant 2013 au Président du Gouvernement. A ce titre, un plan social prévoyant le départ à la retraite anticipée de **1 700** agents réparti sur deux années a été prévu pour un coût estimé de **75 000 KDT**, pris en charge en partie par l'Etat à concurrence de **52 000 KDT**, versables en deux tranches. Le complément, soit **23 000 KDT** serait supporté par le fonds social de la société conformément aux recommandations du Conseil Interministériel réuni le 04 Avril 2014.

5.3 - Filiale "Mauritania Airways"

En vertu d'un jugement du tribunal de Commerce de Nouakchot-Mauritanie, en date du 8 mars 2012, la société "**Mauritania Airways**" est déclarée en état de cessation de paiement avec effet au 1^{er} janvier 2011. Un syndic de la liquidation a été désigné à cet effet.

La société "**TUNISAIR-SA**" a fait opposition sur les produits de la liquidation entre les mains de l'Administrateur de la liquidation par les voix réglementaires le 2 décembre 2012 pour un montant de l'ordre de **23 091K€**

Les factures acceptées par ce dernier n'ont été qu'à hauteur de **16 306 K€**

Compte tenu de cette situation, les valeurs d'actifs de la société "**Mauritania Airways**", constatés dans les livres de la société "**Tunisair.SA**" pour un montant de **59 446 KDT** ont été totalement provisionnées (**6 566 KDT** au titre de la participation de la société "**TUNISAIR-SA**" dans le capital de la société "**Mauritania Airways**", et **52 880KDT** au titre des impayées) au 31 Décembre 2014.

Le jugement du tribunal de première instance de Nouakchott - Mauritanie, en date du 12 Mai 2015 , a engagé la responsabilité de la société "TUNISAIR-SA" pour combler le passif de la société "Mauritania Airways" pour un montant de l'ordre de **23 787K€ (9 024 606 192 Ouguiya)** , soit un engagement supplémentaire par rapport à l'opposition effectuée par "TUNISAIR-SA" entre les mains de l'Administrateur de la liquidation de l'ordre de **17 151 KDT (2 702 259 312 Ouguiya)**. L'impact de cette situation a été constaté dans les comptes de la société "TUNISAIR-SA".

5.4 - Préjudice de carrière

Selon procès-verbal en date du 17 octobre 2014 entre la Direction Générale et les partenaires sociaux sous la tutelle du Ministère du transport, il a été décidé la régularisation des situations des agents exerçant un emploi supérieur à leur grade. Cette régularisation prendra effet à compter du premier janvier 2015.

5.5 – Etats financiers intermédiaires

La société n'a pas établi ses états financiers intermédiaires au titre de l'exercice 2014 et n'a pas en conséquence respecté les procédures de dépôt, au conseil du marché financier et à la bourse des valeurs mobilières de Tunis telles que prévues par l'article 21 bis de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

6- Vérifications et informations spécifiques

6.1 - Nous avons procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la réglementation en vigueur. Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations fournies dans le rapport du Conseil d'Administration.

6.2 - En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 Novembre 2001 relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières, nous avons procédé aux vérifications et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

6.3 - Dans le cadre de notre audit, nous avons également procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'Article 266 du Code des sociétés commerciales, que notre examen a mis en évidence certaines insuffisances susceptibles d'impacter l'efficacité du système de contrôle interne ; elles concernent particulièrement le système d'information, de gestion et les processus opérationnels connexes rattachés notamment aux recettes commerciales et à la gestion des ressources humaines.

Nous avons consigné ces insuffisances dans notre rapport d'évaluation du système de contrôle interne qui fait partie intégrante du présent rapport, et les avons prises en considération lors de la conception des procédures d'audit.

Tunis, le 05 Avril 2016

P/ S.F.C

Samir BEN JEMAA

**P/ le Consortium Cabinet Hichem CHEKIR
Et la société AMEX**

Hichem CHEKIR

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES
AU 31 DECEMBRE 2014

Messieurs les Actionnaires de la Société Tunisienne de l'Air
" TUNISAIR SA " – Tunis

OBJET: Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2014.

Messieurs,

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre société, relative à l'exercice clos le 31 Décembre 2014, et en application des dispositions des Articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1 - Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2014. Les principales opérations sont détaillées comme suit:

- Certains personnels de "TUNISAIR-SA" sont mis à la disposition des sociétés filiales "TUNISAIR TECHNICS", "TUNISAIR HANDLING" et "TUNISAIR EXPRESS". Les montants facturés et constatés à ce titre s'élèvent respectivement à **37 796 KDT**, **20 090 KDT**, et **137 KDT**.
- Les prestations relatives à l'assistance technique assurées et facturées par "TUNISAIR TECHNICS" à "TUNISAIR-SA", s'élèvent au titre de l'exercice 2014 à **110 760 KDT**.
- La filiale "TUNISAIR HANDLING" a réalisé avec la société "TUNISAIR-SA" des transactions de l'ordre de **23 760 KDT** détaillées comme suit:
 - Prestations d'assistance au sol des passagers, avions et opérations fret courant l'exercice 2014 pour un total de **16 015 KDT**. Ces services sont facturés conformément à la convention commerciale conclue, pour une durée indéterminée, en Juin 2005 avec date d'effet le 1^{er} Avril 2005 et aux avenants subséquents signés en 2008 ;
 - Mise à disposition de la "TUNISAIR-SA" du personnel contractuel intérimaire dont la charge globale facturée, par référence à l'annexe 3 de la convention commerciale précitée est de l'ordre de **3 125 KDT** ;
 - Les prestations d'hébergement, de transport et de restauration assurées aux passagers de "TUNISAIR-SA", ayant subis des irrégularités d'exploitation lors des escales en Tunisie s'élèvent à **3 406 KDT**. La facturation a été effectuée par référence à l'avenant n°03 de la convention commerciale précitée ;
 - L'achat pour le compte du personnel de "TUNISAIR-SA" des carnets de tickets restaurations pour un total de **1 213 KDT**.

- La filiale "**TUNISAIR EXPRESS**" a réalisé avec la "**TUNISAIR-SA**" des transactions d'un total de **21 643 KDT** présentées comme suit :
 - Facturation des titres de transport émis par "**TUNISAIR-SA**" et consommés chez "**TUNISAIR EXPRESS**" pour un montant de **20 533 KDT** ;
 - Mise à disposition de la "**TUNISAIR-SA**" du personnel de "**TUNISAIR EXPRESS**" dont la charge globale facturée est de l'ordre de **859 KDT** ;
 - Facturation des opérations de frètements (Vols franchises) pour un montant de **251 KDT**.

- La société "**TUNISAIR-SA**" a réalisé au titre de l'exercice 2014, les opérations suivantes pour le compte de la filiale "**TUNISAIR EXPRESS**" pour un total de **8 978 KDT** :
 - Refacturation des charges de carburant supportées par "**TUNISAIR-SA**" pour un total de **1 724 KDT**;
 - Facturation de la charge de location d'avions pour un montant de **1 146 KDT** conformément au protocole d'accord signé le 30 Octobre 2012 ;
 - Facturation des titres de transport émis par "**TUNISAIR EXPRESS**" et consommés chez "**TUNISAIR-SA**" pour un montant de **1631 KDT** ;
 - Refacturation des diverses (redevances aéronautiques, assistance commerciale, etc....) pour un total de **4 477 KDT**.

- La société "**TUNISAIR-SA**" a signé en 2005 une convention de prestations de formation avec la société "**A.T.C.T**". Les facturations réciproques au titre de l'exercice 2014 par l'"**A.T.C.T**" et la "**TUNISAIR-SA**" s'élèvent respectivement à **2 900 KDT** et **1 062 KDT**.

- La société "**TUNISAIR-SA**" a conclu avec la société "**A.I.S.A**" courant l'année 2008, une convention de compte courant associé, pour un montant en principal de **1 749 KDT** rémunéré à la moyenne des 12 derniers mois du TMM +1%, les intérêts comptabilisés par "**TUNISAIR-SA**" courant l'année 2014 sont de l'ordre de **124 KDT**.

- La société "**SCI ESSAFA**" a facturé des redevances de loyer pour un total de **1 728 KDT** conformément aux baux commerciaux signés par les parties contractantes.

- La société "**TUNISIE CATERING**" a facturé à "**TUNISAIR-SA**" son service "catering" au titre de l'exercice 2014 pour un montant de **18 822 KDT** en HT.

- La société "**TUNISAIR-SA**" a facturé à "**TUNISIE CATERING**" en 2014, les intérêts comptabilisés au titre de la convention de prêt signée le 25 Octobre 2011, d'un montant de **1 800 KDT**, les intérêts décomptés au taux de 8 % comptabilisés en 2014 sont de l'ordre de **461 KDT**.

- La société "**TUNISAIR-SA**" a conclu, courant l'exercice 2012 et 2013, avec la société "**TUNISAIR EXPRESS**" les conventions suivantes :

Date de la convention	Objet	Montant en KDT	Remboursements 2014
03 Décembre 2012	Prêt financement emprunt	1911	111
26 Juin 2013	Prêt servant au financement de l'emprunt EDC	1 885	1 885
23 Octobre 2013	Prêt servant au financement des frais de révision moteur chez SECA	200	200
29 Novembre 2013	Avance en compte courant associé	600	600

Ces prêts sont rémunérés au taux d'intérêt TMM+1.

- La société "**TUNISAIR-SA**" a facturé courant l'année 2014, les loyers relatifs à la location de ses deux locaux sis à Tunis et à Sfax au Ministère de transport pour des montants respectifs de **152 KDT** et **11 KDT** en application des contrats datés du 14 Novembre 1991 et le 15 Février 2010.

2 - Opérations réalisées relatives à des conventions nouvelles

- La société "TUNISAIR-SA" a signé, le 1^{er} Juillet 2015, l'avenant n°6 ayant pour objet la fixation des montants des prestations informatiques de l'année 2014 facturées par "A.I.S.A", sur la base des charges réelles moyennant une marge de 2 %, le montant desdites prestations s'élève au 31 Décembre 2014 à **11 344 KDT**
- La société "TUNISAIR-SA" a signé courant l'année 2014 une convention de prêt au profit de "TUNISAIR EXPRESS" le 18 Février 2014 portée en compte courant associé, pour un montant de **1 500 KDT**, au taux TMM, totalement remboursé en 2014.
- La société "TUNISAIR-SA" a signé courant l'année 2014 une convention de prêt au profit de "TUNISAIR HANDLING" le 24 Mars 2014, pour un montant de **2 300 KDT**, le montant des remboursements effectués totalisent **1 520 KDT**, les intérêts décomptés au taux TMM +1 de l'année 2014 sont de l'ordre de **99 KDT**.

3. Obligations et engagements de la société envers les sociétés du groupe

- ✓ Les dividendes encaissés par "TUNISAIR-SA" courant l'année 2014 auprès des filiales se détaillent comme suit :

Filiale	Exercice	Dividendes à encaisser	Montant encaissé en 2014 en KDT
TECHNICS	2009	5 326	0
ESSAFA	2013	808	204
AMADEUS	2013	7 695	7 695

- ✓ Les dividendes à encaisser par "TUNISAIR-SA" au titre des affectations des résultats de l'exercice 2014 auprès des filiales se détaillent comme suit :

Filiale	Exercice	Montant des dividendes en KDT
ESSAFA	2014	879
AMADEUS	2014	7 195

4. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

4.1- Les obligations et engagements de la Société envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (Nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se présentent comme suit (en dinars):

- ✓ La rémunération de l'ancien Président Directeur Général est fixée par l'arrêté de Monsieur le Président du Gouvernement du 26 Mai 2012. L'ensemble des rémunérations servies par la société pour la période allant du 01 Janvier 2014 au 31 Juillet 2014 se présente comme suit :
- Un salaire brut de **40 950 DT** ;
 - Une prise en charge des cotisations sociales et d'assurance groupe pour des montants respectifs de **2 744 DT** et **226 DT**;
 - Une prise en charge des charges fiscales (TFP, FOPROLOS) de **1 229 DT**
 - Une voiture de fonction et un montant de **4 961 DT** de carburant;
 - Des bons de restauration et des frais de téléphone pour des montants respectifs de **330 DT**, **1 029 DT**.
- ✓ La rémunération du nouveau Président Directeur Général est fixée par l'arrêté de Monsieur le Président du Gouvernement du 31 Juillet 2014. L'ensemble des rémunérations servies par la société pour la période allant du 28 Mai au 31 Décembre 2014 se présente comme suit :
- Un salaire brut de **41 536 DT** ;
 - Une prise en charge des cotisations sociales et d'assurance groupe pour des montants respectifs de **2 766 DT** et **229 DT**;
 - Une prise en charge des charges fiscales (TFP, FOPROLOS) de **1 246 DT**
 - Une voiture de fonction et un montant de **5 281 DT** de carburant;
 - Des bons de restauration et des frais de téléphone pour des montants respectifs de **132 DT**, **5 153 DT**.

- ✓ La rémunération du l'ancien Directeur Général Adjoint technique est fixée en partie, par référence à la correspondance du Secrétaire Général du Gouvernement datée du 19 Avril 2004 fixant le montant de l'indemnité de fonction spécifique propre à un Secrétaire Général. L'ensemble des rémunérations servies par la société pour la période allant du 01 Janvier 2014 au 29 Janvier 2014 se présente comme suit :
 - Un salaire brut de **4 638 DT**
 - Une prise en charge des cotisations sociales et assurance groupe pour des montants respectifs de **503 DT** et **45 DT**;
 - Une prise en charge des charges fiscales (TFP, FOPROLOS) de **139 DT**
 - Une voiture de fonction et un montant de **565 DT** de carburant;
 - Des bons de restauration et des frais de téléphone pour des montants respectifs de **132 DT** et **969 DT**.
- ✓ La rémunération de l'ancien Directeur Général Adjoint commercial est fixée, en partie, par référence à la correspondance du Secrétaire Général du Gouvernement datée du 19 Avril 2004 fixant le montant de l'indemnité de fonction spécifique propre à un Secrétaire Général et à . L'ensemble des rémunérations servies par la société pour la période allant du 01 Janvier 2014 au 09 Juin 2014 se présente comme suit :
 - Un salaire brut de **19 416 DT**
 - Une prise en charge des cotisations sociales et assurance groupe pour des montants respectifs de **1 887 DT** et **156 DT**;
 - Une prise en charge des charges fiscales (TFP, FOPROLOS) de **524 DT**
 - Une voiture de fonction et un montant de **3 611 DT** de carburant;
 - Des bons de restauration et des frais de téléphone pour des montants respectifs de **396 DT** et **2 855 DT**.
- ✓ La rémunération du nouveau Directeur Général Adjoint est fixée sur la base de son ancien salaire en sa qualité de commandant de bord (Personnel Navigant technique) et en partie, par référence à la correspondance du Secrétaire Général du Gouvernement datée du 19 Avril 2004 fixant le montant de l'indemnité de fonction spécifique propre à un Secrétaire Général. L'ensemble des rémunérations servies par la société pour la période allant du 29 Mai 2014 au 29 Décembre 2014 se présente comme suit :
 - Un salaire brut de **118 504 DT**
 - Une prise en charge des cotisations sociales et assurance groupe pour des montants respectifs de **14 106 DT** et **2 730 DT**;
 - Une prise en charge des charges fiscales (TFP, FOPROLOS) de **3 555 DT**
 - Une voiture de fonction et un montant de **4 168 DT** de carburant;
 - Des bons de restauration et des frais de téléphone pour des montants respectifs de **396 DT** et **3 383 DT**.

4.2- Les obligations et engagements de la société envers la Direction Générale, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 Décembre 2014, se présentent comme suit (en dinars) :

	P.D.G		D.G.A	
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2014	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2014
Avantages à courts terme	107 812	-	191 242 (*)	-

(*) Dotation aux amortissements des voitures de fonction des Directeurs généraux adjoints comprise pour un montant de **9 064DT**.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'Article 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 05 Avril 2016

P/ S.F.C

Samir BEN JEMAA

**P/ le Consortium Cabinet Hichem CHEKIR
Et la société AMEX**

Hichem CHEKIR

NOTES COMPLEMENTAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

1. Les comptes se rapportant aux recettes commerciales

1.1 Certains comptes clients et comptes d'attente rattachés aux recettes commerciales n'ont pas fait l'objet d'un suivi régulier et adéquat à la date d'arrêté des états financiers au 31 décembre 2014. Il s'agit principalement des comptes suivants :

		Solde au 31.12.2014 (en KDT)	
Compte	Libellé	Débiteurs	Créditeurs
414XXX	VENTE CASH	10 148	4 711
461032	RECETTE A VENTILER MCO		15 186
461034	RAV BCB		2 435
468145	VENTE BSP	14 260	7 699
415XXX	LES VENTES CLIENTS GSA ET REDRESSEMENT	2 175	1 123
461249	DIFFERENCES DE CAISSE A L'ETRANGER	2 088	
468195	TAXES SUSPENSES		803
468196	COMMISSIONS SUSPENS	921	
	DIVERS COMPTES D'ATTENTE RECETTE	8 722	3 519
	TOTAL	38 314	35 476

1.2 Certains comptes rattachés aux activités « Interligne », ci-dessous présentés, n'ont pas fait l'objet d'un suivi adéquat à la date d'arrêté de ces états financiers:

		Solde au 31.12.2014 (en KDT)	
Compte	Libellé	Débiteurs	Créditeurs
402200	FOURNISSEURS - COMPAGNIES AERIENNES		499
461302	FACTS A REGUL CIES AERIENNES - PASSAGES	9 391	
461303	FACTS A REGUL CIES AERIENNES - CARGO	2 516	
461304	FACTS A REGUL CIES AERIENNES - DIVERS	42	
468193	INWARD BILLING-SUSPENSE		21
468194	OUTWARD BILLING-SUSPENSE	2 664	
	TOTAL	14 613	520

1.3 Des suspens comptables débiteurs et créditeurs de montants respectifs de **2 443 KDT** et **3 298 KDT** demeurent enregistrés au niveau du compte "RPA - Recettes Commerciales" bien que l'application n'est plus exploitée depuis l'installation du logiciel "RAPID" en 2009.

2. Les autres comptes clients et comptes rattachés

2.1 Certains comptes clients présentent au 31 Décembre 2014, des soldes non justifiés récapitulés au tableau suivant:

		Solde au 31/12/2014 (en KDT)	
Compte	Libelle	Débiteurs	Créditeurs
411130	OFFICE NATIONAL DES POSTES	406	
411201	AIR LIBERTE	1 083	
411201	LOGANAIR	419	
419210	CLIENTS - CAUTIONNEMENTS RECUS	-	3 853
4115xx	CLIENTS DIVERS A L'ETRANGER	-	3 710
4116xx	AGENTS FRET	3 854	1 349
412xxx	CLIENTS REPRESENTATIONS	122	28
Total		5 884	8 940

2.2 Certains soldes clients totalement provisionnés pour un montant de **29 056 KDT** demeurent non apurés et non justifiés, et ce malgré la réalisation d'une mission d'apurement de ces comptes par un cabinet d'études externe.

2.3 L'actualisation des créances libellées en monnaie étrangère au cours de change de clôture de l'exercice n'a pas été exhaustive. L'impact financier des créances n'ayant pas fait l'objet d'actualisation ne peut pas être déterminé d'une façon fiable.

3. Actifs et passifs courants

3.1 Certains comptes fournisseurs débiteurs et créditeurs non justifiés totalisant au 31 Décembre 2014, **12 779 KDT** et **14 888 KDT** sont ventilés comme suit :

	SOLDE en KDT	
	Débiteurs (*)	créditeurs
Fournisseurs d'exploitation locaux non justifiés	821	4 134
Fournisseurs d'exploitation étrangers non justifiés	9 441	8 458
Fournisseurs d'exploitation- Retenues de garantie	2	81
Fournisseurs d'immobilisation locaux non justifiés	0	229
Fournisseurs d'immobilisation Étrangers non justifiés	1 524	1 686
Fournisseurs d'immobilisation- Retenues de garantie	148	145
Fournisseurs d'exploitation-factures non parvenues	121	120
Fournisseurs –Avances	722	35
Total	12 779	14 888

() Provisionnés à concurrence de 11 100 KDT*

3.2 Certains comptes débiteurs et créditeurs totalisent respectivement **18 959 KDT** et **298 KDT**, ayant fait l'objet d'une mission de justification en attente d'apurement se détaillent comme suit :

COMPTE	LIBELLE	SOLDE en DT	PROVISION
421XX	Personnel avances	26 775	26 775
423XX	Personne prêts	4 537	4 537
436XX	Etat tva	7 970	7 970
437XX	Etat douane	164	164
447XX	Petits porteurs dividende	155 721	155 721
457XX	Cessions sur salaires	756 806	756 806
461XX	Factures de redressement fret	17 124 647	16 093 585
463XX	Report a nouveau antérieurs	320 400	320 400
464XX	Instances divers	231 976	231 976
468XX	Règlements fournisseurs	75 828	75 828
472XX	Recette Tunisair handling	254 127	254 127
TOTAL		18 958 951	17 927 889

COMPTE	LIBELLE	SOLDE en DT
421XX	Personnel - av./ind. De maladie	16 890
461XX	Instances diverses a traiter - cg	65 681
457XX	Solde non mvt p. Div. Cptes m appur	215 902
TOTAL		298 473

3.3 Certains comptes de provisions totalisant **2 312 KDT** ne sont pas justifiés et se détaillent comme suit:

COMPTE	LIBELLE	SOLDE en KDT
4968XX	Provisions comptes d'actifs	534
4967XX	Provisions comptes débiteurs	1 778
TOTAL		2 312

4. La réconciliation des soldes réciproques

Le rapprochement effectué entre les soldes réciproques des différentes filiales et la société "Tunisair S.A", nous a permis de dégager des écarts cumulés non justifiés de l'ordre de **1 965 KDT** détaillés comme suit :

Filiales	SOLDE COMPENSE en KDT		ECART
	Solde Tunis air 2014	Solde filiale 2014	
TUNISAIR TECHNICS	8 178	-8 178	-
TUNISAIR HANDLING	-5 .620	7 357	1 737 (*)
TUNISAIR EXPRESS	252	557	809
TUNISIE CATERING	-23 785	22 871	-914
ATCT	-149	-202	-351
AMADEUS	650	-636	14
AISA	2 677	-2 006	671(**)
TOTAL	-17 797	19 762	1 965

(*) Ecart provenant de la non prise en charge d'une facture effectuée par Tunisair relative à la vente de matériel informatique non comptabilisée par Tunisair Handling.

(**) Ecart provenant de la constatation d'avances en hors taxes chez AISA.

5. Liquidités & Equivalents de Liquidités

5.1 La rubrique "Liquidités et Equivalents de Liquidités" comporte des comptes bancaires présentant au 31 décembre 2014, un total solde débiteur de **1 311 KDT** et un total solde créditeur de **11 KDT**, non matérialisés par des états de rapprochement bancaires, ces comptes sont détaillés comme suit :

N°Cpte	Libellé	Solde comptable en DT au 31/12/2014	
		Solde débiteur	Solde créditeur
532441	MASRAF EL JOUMHOURIA BENGHAZI	1 310 504	
532553	ABN AMRO B. AMS CPTÉ EXPL.		11 390
532560	SHBC ATH COMPTE EXPL.	416	
532561	SGS BEG (CPTÉ EXPLOITATION)	0,1	
	Total	1 310 920	11 390

5.2 Certains autres comptes bancaires locaux ne sont pas appuyés par des pièces justificatives probantes (les relevés bancaires, les attestations de clôture..). ces comptes sont détaillés comme suit :

N°Cpte	Libellé	Solde comptable en DT au 31/12/2014	
		Solde débiteur	Solde créditeur
532091	BNA RECETTES BIZERTE	158 847 ,489	
532087	BNA RECETTES DJERBA	10 613,999	
532094	BNA RECETTES GABES		6 672, 367
532092	BNA RECEETES TOZEUR	10 109,387	
532093	BNA RECETTES MEDNINE		6 713, 830
532089	BNA RECETTES NABEUL		11 815, 899
532085	BNA RECETTES SFAX	2 225,550	
532097	BNA RECETTES TABARKA		552, 000
532072	UIB RECETTES MONASTIR		1, 600
532077	UIB RECETTES AGENCE SIEGE	963,504	
532157	UIB RECETTES TABARKA	2 293,500	
532138	UIB RECETTES MEDNINE		654, 100
532115	UIB RECETTES GABES		360, 000
	Total	185 053,429	26 769,796

5.3 L'examen des états de rapprochements bancaires arrêtés au 31 Décembre 2014 a permis de constater la persistance de plusieurs suspens comptables et bancaires reproduits au tableau suivant :

	Suspens comptables en DT				Suspens bancaires en DT			
	Antérieurs à 2014		2014		Antérieurs à 2014		2014	
	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
Banques locales	4 662 089	3 571 671	3 460 988	1 785 753	1 091 731	2 054 819	2 374 882	4 337 351
Banques étrangères	2 186 011	1 485 131	4 002 992	973 533	591 505	257 005	1 865 267	1 739 438
CCP	30 698	54 340	199 155	27 917	4 814	5 438	540 000	10 340
Total	6 878 798	5 111 142	7 663 135	2 787 203	1 688 050	2 317 262	4 780 149	6 087 129

6- Personnels et comptes rattachés

6.1 Charges de personnels

Les procédures en vigueur régissant la gestion du personnel présentent plusieurs défaillances et insuffisances ne permettant pas de sécuriser, de garantir la fiabilité et de prévenir les éventuels risques d'erreurs issues du processus de préparation, d'ordonnancement, de contrôle et de suivi de la paie. A ce titre, nous avons relevé que les rémunérations (salaires de base, primes, indemnités) servis aux personnels au sol, naviguant technique et commercial de la société courant l'exercice 2014 ne sont pas appuyées par des journaux de paie dûment signés et approuvés par les personnes habilitées.

Par ailleurs, ces rémunérations ne sont pas calculées sur la base d'un statut de personnel approuvé par les organes habilités.

6.2 Personnel en détachement

Le personnel de la société "**TUNISAIR-SA**" détaché auprès de la "**TUNISAIR HANDLING**" a fait l'objet d'une facturation au titre de l'exercice 2014 de l'ordre de **20 090 KDT**. Cependant, ces charges n'ont pas été validées par la Direction des Ressources Humaines de cette dernière faute de production d'états nominatifs dûment signés.

Par ailleurs, les charges du personnel saisonnier relatives à l'année 2014 et mis à la disposition de "**TUNISAIR-SA**" et facturées par la société "**TUNISAIR HANDLING**" pour un total de **3 125 KDT** ne sont pas matérialisées par des décisions d'affectation et appuyées par des documents justificatifs.

7- Situation de l'O.A.C.A

Le rapprochement du compte O.A.C.A par rapport à la confirmation des comptes qui nous a été communiquée nous a permis de relever un écart non justifié de **3 728 KDT**.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

SOCIETE TUNISIENNE DE L'AIR - TUNISAIR

Siège social : Boulevard Mohamed BOUAZIZI – Tunis Carthage 2035

La Société Tunisienne de l' Air « TUNISAIR » publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 28 avril 2016. Ces états sont accompagnés du rapport général des commissaires aux comptes : **Mr Samir BEN JEMAA** (S.F.C) & **MR Hichem CHEKIR** (le Consortium Cabinet Hichem CHEKIR Et la société AMEX)

BILAN CONSOLIDE au 31/12/2014

(En millier de DT)	Notes	2014	2013
Goodwill			
Autres immobilisations incorporelles		7 891	8 703
Immobilisations corporelles		1 130 695	1 106 709
Titres mis en équivalence	1	6 838	7 558
Autres immobilisations financières		14 408	22 431
ACTIFS IMMOBILISES		1 159 832	1 145 401
AUTRES ACTIFS NON COURANTS	2	47 982	56 838
ACTIFS NON COURANTS		1 207 814	1 202 239
Stock		85 284	85 401
Clients et comptes rattachés		14 303	20 155
Autres actifs courants		161 692	154 709
Placements et autres actifs financiers		14 757	36 364
Liquidités et équivalents de liquidités		352 559	141 211
ACTIFS COURANTS		628 595	437 840
TOTAL BILAN		1 836 409	1 640 079
CAPITAUX PROPRES DU GROUPE		114 304	69 851
Capital de la société mère		106 199	106 199
Réserves consolidées	3	438 388	453 176
Résultats reportés consolidés	4	-478 206	-272 922
Résultat consolidé, part du groupe	5	47 923	-216 602
INTERETS MINORITAIRES (IM)	6	4 256	2 096
Part des IM dans les capitaux propres des filiales		376	376
Part des IM dans les résultats des filiales		3 880	1 720
CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		118 560	71 947
PASSIF NON COURANTS		536 113	570 907
Emprunts		428 234	484 888
Provisions	7	91 642	64 880
Autres passifs non courants		16 237	21 139
PASSIFS COURANTS		1 181 736	997 225
Fournisseurs et comptes rattachés		305 375	322 469
Autres passifs courants		612 933	440 220
Concours bancaires et Autres passifs financiers		263 428	234 536

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE 2014

(Du 1er janvier au 31 décembre 2014)			
(En millier de DT)	Notes	2014	2013*
Revenus	8	1 259 363	1 208 598
Autres produits exploitation		80 466	61 737
PRODUITS D'EXPLOITATION		1 339 829	1 270 335
Achats consommés		-422 683	-428 820
Charges de personnel	9	-320 547	-315 915
Redevances aéronautiques		-356 064	-344 568
Dotations aux amortissements et aux provisions		-185 310	-166 852
Autres charges d'exploitation		-164 628	-192 662
CHARGES D'EXPLOITATION		-1 449 232	-1 448 817
RESULTAT D'EXPLOITATION DES SOCIETES INTEGREES		-109 403	-178 482
Charges financières		-16 361	-23 044
Produits financiers		11 961	6 517
Autres gains (pertes) ordinaires	10	170 125	-18 004
RESULTATS DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPÔTS		56 322	-213 013
Impôts sur le résultat	11	-3 842	-889
RESULTAT DES SOCIETES INTEGREES		52 480	-213 902
Dotations aux amortissements du Goodwill		-	-
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	12	-677	-980
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		51 803	-214 882
Intérêts minoritaires		-3 880	-1 720
RESULTAT NET (PART DU GROUPE)		47 923	-216 602

L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE 2014

	2014	2013
(En millier de DT)		
Résultat net de l'ensemble consolidé	51 803	-214 882
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie		
Dotations aux amortissements et aux provisions	185 311	166 852
Impôts différés	510	494
Plus value de cession	-	-97
Autres éléments transférés dans le processus d'investissement		
Autres charges et produits sans incidence sur la trésorerie	-929	40 673
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	236 695	-6 960
(-) Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	80 558	96 644
Flux de trésorerie net généré par l'exploitation	317 253	89 684
Acquisitions d'immobilisations	-46 022	-82 902
Cessions d'immobilisations	39	11 820
Intérêts et Dividendes reçus	3 928	1 635
Autres Flux liés aux activités de Financements	30 342	-
Flux de trésorerie net lié à l'investissement	-11 713	-69 447
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	649	2 072
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	-3 306	-4 345
Augmentation du capital en numéraire		
Emprunts nouveaux	72 281	252 680
Remboursement d'emprunts	-158 982	-253 952
Flux de trésorerie net lié au financement	-89 358	- 3 545
Incidence des variations de cours de change sur les liquidités	- 7 460	-8 147
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	208 722	8 545
Trésorerie nette d'ouverture	140 857	132 312
Trésorerie nette de clôture	349 579	140 857

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31/12/2014

Référentiel comptable

Les états financiers consolidés (EFC) ont été établis conformément aux normes comptables tunisiennes régissant la consolidation (NCT 35 à NCT 39) et selon la norme IAS 12 en ce qui concerne la comptabilisation des impôts différés.

Les chiffres sont exprimés en millier de Dinars.

Choix des méthodes de consolidation

Pour définir la méthode de consolidation le groupe TUNISAIR a effectué les choix suivants :

- ✘ Ainsi pour AMADEUS SA : malgré la détention de l'actionnaire AMADEUS international de la substance du pouvoir en ce sens que le cœur du métier (savoir-faire) est entre ses mains, le groupe TUNISAIR a opté pour le critère de droit de vote (70%) du fait qu'il est plus conforme à l'esprit de la loi n° 2001-117 du 06/12/2001 sur les groupes de sociétés plutôt que le critère du pouvoir économique relevant plus des référentiels internationaux.
- ✘ Pour TUNISIE CATERING : celle ci est consolidée selon la méthode de la mise en équivalence ; qui était en concurrence avec la méthode de l'intégration globale car le pourcentage des droits de vote détenu (45%) pouvait, selon la présomption prévue par la loi n° 2001-117 du 06/12/2001, être considéré comme constituant un contrôle et ouvrir la voie à la consolidation globale. Toutefois, des accords internes entre les actionnaires prévoient que la gestion effective devrait toujours revenir à NEWREST, actionnaire à hauteur de 34%, ce critère expressément prévu par les textes tunisiens, a été retenu par le groupe pour le choix de la méthode de consolidation.
- ✘ Pour AISA : En 2012 Tunisair a procédé à l'acquisition de la part des actionnaires SITA et MEDSOFT. Ainsi le pourcentage de détention est devenu 100% et on a opté pour la méthode d'intégration globale.
- ✘ Pour toutes les autres sociétés du périmètre, il n'y avait aucune ambiguïté sur le choix du critère d'analyse du contrôle. La définition des méthodes de consolidation a été effectuée sur la base du pourcentage des droits de vote détenus.
- ✘ La société «**Mauritania Airways** » filiale détenue à raison de 51% est déclarée en état de cessation de paiement avec effet au 1^{er} janvier 2011 et un Syndic de liquidation est désigné à cet effet et ce en vertu du jugement du tribunal de commerce de Nouakchott N°26-2012 du 8 mars 2012. Conformément à la norme 35.11, la société «**Mauritania Airways** » est de ce fait, soumise à des restrictions durables et fortes qui limitent de façon importante sa capacité à transférer des fonds à la société mère. En conséquence, elle a été exclue du périmètre de consolidation.

Principales conventions, Méthodes et procédures comptables adoptées

- Les conventions comptables de base énoncées par le cadre conceptuel tunisien ont été respectées pour l'établissement des états financiers consolidés. Il en est principalement des conventions suivantes :
 - ✓ Les états financiers consolidés sont évalués au coût historique.
 - ✓ Le principe de la prééminence de l'économie sur le droit (et de la substance sur la forme) a été largement observé. Le retraitement des états financiers individuels a été effectué selon cette logique.
 - ✓ Le principe de comparabilité : Les états de 2014 et de 2013 ont été établis selon les mêmes méthodes.
- Les impôts différés ont été traités partiellement. En effet, seuls les impôts différés induits par les écritures de consolidation ont été comptabilisés et présentés selon les prescriptions de la norme IAS12.
- Les opérations internes entre la société mère et les différentes sociétés du périmètre ont été éliminées, en totalité (pour les sociétés intégrées globalement) ou partiellement (pour les sociétés mises en équivalence et les sociétés intégrées proportionnellement). Il ne s'agit pas seulement des prestations internes (achats, ventes) mais aussi des provisions internes constituées sur les titres de participations et les cessions internes d'actifs.

PROCESSUS DE CONSOLIDATION

Les quatre étapes du processus de consolidation sont les suivantes :

- ✓ Homogénéisation des méthodes comptables
- ✓ Intégration des données
- ✓ Elimination des comptes et des opérations réciproques
- ✓ Répartition des capitaux propres

DATE DE CLOTURE

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés correspond à celle des états financiers individuels, soit le 31 décembre de chaque exercice.

Périmètre de consolidation

Méthode de consolidation	Sociétés	Activité	Droits de vote
Sociétés intégrées globalement		Prestations de services pour les compagnies Aériennes.	100%
		Entretien et réparation des avions et des équipements avioniques	100%
	SCI ESSAFA	Immobilier	99,9%
	TUNISAIR EXPRESS	Transport aérien	88,73%
		Prestations informatiques et Télécom	70%
		Services informatiques et Télécoms	100%
Sociétés mises en équivalence		Catering	45%
		Formation Aéronautique	34%

Notes Relatives Aux Postes Des Etats Financiers consolidés :

Note préliminaire

Les chiffres consolidés n'étant pas significativement différents de ceux de la société mère, nous renvoyons les lecteurs aux notes relatives aux états financiers individuels de cette dernière. Nous nous limitons ci-après à fournir des détails et explications sur les seuls postes spécifiques à la consolidation ou ceux affectés de manière relativement importante par cette dernière.

Note 1 : TITRES MIS EN EQUIVALENCE (T.M.E)

	2014	2013
- Titres TUNISIE CATERING	1 420	2 344
- Titres ATCT	5 418	5 214
Total	6 838	7 558

Les titres mis en équivalence sont évalués pour la quote-part de la société mère dans les capitaux propres de la société détenue, y compris le résultat de l'exercice.

NOTE 2 : AUTRES ACTIFS NON COURANTS

	2014	2013
TUNISAIR (a)	43 919	52 423
TUNISAIR EXPRESS	3 826	4 307
AISA	237	108
Total	47 982	56 838

(a) il s'agit principalement des écarts de conversion constatés sur les emprunts contractés en devises étrangères

NOTE 3 : RESERVES CONSOLIDEES

	2014	2013
Réserves de la société mère	471 431	472 488
Réserves générées par la consolidation (b)	- 33 043	- 19 312
Total	438 388	453 176

Les réserves consolidées correspondent d'une part aux économies nettes d'impositions différées lorsque les différences fiscales temporelles concernent les exercices antérieurs et d'autre part aux différentes éliminations internes ou d'homogénéisation des comptes individuels et des écarts induits par l'élimination des titres des filiales.

(b)	2014	2013
Réserves consolidées provenant des impôts différés	- 9 119	- 8 282
Autres réserves consolidées	- 23 924	- 11 030
Total	-33 043	-19 312

NOTE 4 : RESULTATS REPORTEES CONSOLIDES

Les résultats reportés consolidés correspondent à ceux de la société mère du fait :

- ✓ que les résultats reportés des sociétés intégrées globalement ont été répartis avec les autres capitaux propres de ces entités lors de leur consolidation;
- ✓ et que ceux des sociétés mises en équivalence ont été pris en compte lors de l'évaluation des titres au bilan consolidé sans qu'ils soient transférés dans ce dernier.

NOTE 5 : RESULTAT CONSOLIDE, PART DU GROUPE

	2014	2013
TUNISAIR	52 941	-195 379
TUNISAIR HANDLING	-17 741	-6 610
TUNISAIR TECHNICS	-1 115	-4 146
AMADEUS	7 195	7 695
TUNISAIR EXPRESS	6 270	-12 436
ESSAFA	875	770
AISA	174	-5 517
TUNISIE CATERING	-928	-99
ATCT	252	-880
Total	47 923	-216 602

Le résultat consolidé revenant au groupe correspond au résultat net des sociétés intégrées globalement et proportionnellement (mère et filiales) après déduction de la part de résultat revenant aux actionnaires minoritaires dans les filiales et après prise en compte de la quote-part du groupe dans les résultats des sociétés mises en équivalence, le tout après les éliminations internes opérées et prises en compte des impôts différés rattachables à l'exercice.

NOTE 6 : INTERETS MINORITAIRES

	2014		2013	
	PART DANS LES CAPITAUX PROPRES	PART DANS LES RESULTATS	PART DANS LES CAPITAUX PROPRES	PART DANS LES RESULTATS
AMADEUS	366	3 083	366	3 298
ESSAFA	10	1	10	1
TUNISAIR EXPRESS		796		-1 579
S/TOTAL	376	3 880	376	1 720
TOTAL	4 256		2 096	

- ✓ Les intérêts minoritaires dans les capitaux propres correspondent à la part des actionnaires autres que TUNISAIR SA dans la situation nette des filiales après les différentes éliminations et homogénéisations.
- ✓ La part des minoritaires dans le résultat correspond aux intérêts des actionnaires autres que TUNISAIR SA dans les résultats des filiales (sociétés intégrées), après éliminations internes et au prorata du pourcentage d'intérêt détenu par les minoritaires.

NOTE 7 : PROVISIONS

	2014	2013
TUNISAIR (1)	48 562	25 414
TUNISAIR HANDLING	10 406	9 777
AMADEUS	23 216	22 119
TUNISAIR EXPRESS	5 354	3 466
AISA	4 104	4 104
Total	91 642	64 880

- (1) Une provision de 17 MD au titre de l'affaire Mauritania AIRWAYS, dont le jugement rendu en première instance engage la responsabilité de Tunisair pour comblement de passif et une provision pour pénalité de retard CNSS de 16MD. Les autres provisions du groupes « Tunisair handling, AMADEUS, Tunisair Express » sont principalement pour risque fiscale.

NOTE 8 : REVENUS

Les revenus de l'exercice après élimination des opérations intra groupe s'analysent comme suit :

	2014	2013
Tunisair	1 148 769	1 085 373
Tunisair Handling	49 768	56 716
Tunisair Express	40 074	48 758
Amadeus	15 014	13 118
Tunisair Technics	5 539	4 444
Essafa	197	185
Aisa	2	4
Total	1 259 363	1 208 598

NOTE 9 : Charges de personnel

	2014	2013
TUNISAIR	192 672	187 306
TUNISAIR HANDLING	71 241	68 863
TUNISAIR TECHNICS	38 561	40 959
AMADEUS	966	1 089
TUNISAIR EXPRESS	13 465	13 042
ESSAFA	8	8
AISA	3 634	4 648
Total	320 547	315 915

NOTE 10 : Autres gains (pertes) ordinaires

	2014	2013
TUNISAIR	151 551	- 19 643
TUNISAIR HANDLING	2 236	997
TUNISAIR TECHNICS	3 082	-223
AMADEUS	72	64
TUNISAIR EXPRESS	13 113	1 547
ESSAFA	25	-6
AISA	46	-740
Total	170 125	- 18 004

La variation est due principalement de la constatation en produit de la prise en charge par l'état des dettes vis-à-vis de l'OACA antérieures au 30/06/2012 pour l'ensemble du groupe Tunisair à raison de 165 MD

NOTE 11 : IMPOT SUR LE RESULTAT

Les impôts sur le résultat se détaillent comme suit :

	2014	2013
Impôt différé (économies)	- 510	- 494
Impôt exigible	-3 332	-395
Total	-3 842	-889

L'impôt différé actif enregistré dans le compte de résultat consolidé correspond aux économies fiscales liées aux impôts induits par les retraitements de consolidation.

NOTE 12 : QUOTE-PART DANS LES RESULTATS DES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE.

Les parts dans les résultats des sociétés mises en équivalence se détaillent comme suit :

	2014	2013
- ATCT	251	- 880
- TUNISIE CATERING	- 928	- 99
Total	- 677	- 979

NOTE 13 : RETRAITEMENT DES ETATS FINANCIERS 2013.

Reclassement des charges du personnel Tunisair Handling extérieur à l'entreprise dans la rubrique charges de personnel au lieu de la rubrique autres charges d'exploitations pour 21 847 KDT.

En DT	2014	2013 Après retraitement	Retraitement	2013 Avant retraitement
Charges de personnels	320 547	315 915	21 847	294 068
Autres charges d'exploitations	164 628	192 662	-21 847	214 509

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2014

**Messieurs les Actionnaires de la Société Tunisienne de l'Air
"TUNISAIR SA" – Tunis**

OBJET : Rapport des Commissaires aux Comptes sur les états financiers consolidés du Groupe **TUNISAIR** arrêtés au 31 Décembre 2014.

Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire réunie le 30 septembre 2013, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés du **Groupe TUNISAIR** relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du **Groupe TUNISAIR**, comprenant le bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2014, l'état de résultat consolidé et l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un total net bilan consolidé de **1 836 409 KDT**, des capitaux propres du Groupe positives de **114 304 KDT** et un résultat bénéficiaire consolidé du Groupe de **47 923 KDT**.

1. Responsabilité des organes de direction et d'administration dans l'établissement et la présentation des états financiers consolidés

Les organes de direction et d'administration de votre société sont responsables de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation sincère d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion motivée indépendante sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie qui requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés qui englobent un périmètre de consolidation arrêté par la société "**TUNISAIR-SA**" comprenant, outre la société mère, six (06) filiales intégrées globalement à savoir "**Tunisair Technics**", "**Tunisair Handling**", "**Amadeus**", "**SCI Essafa**", "**Tunisair Express**" et "**A.I.S.A**"; deux (02) entreprises associées consolidées par mise en équivalence "**Tunisie Catering**" et l'"**A.T.C.T**".

3. Justification de l'opinion avec réserves

3.1 - Immobilisations

L'audit des immobilisations a permis de dégager les anomalies suivantes :

3.1.1 - Avions destinés à la vente

Le matériel de transport aérien de la société "**TUNISAIR-S.A**" comporte deux avions présidentiels: un Boeing B 737-700 acquis en 1999 et un Airbus A340-500 acquis en 2009, de valeurs nettes comptables respectives à la clôture de l'exercice 2014, de **5 952 KDT** et **184 689 KDT**.

La société "**TUNISAIR-S.A**" supporte par ailleurs, diverses charges concernant ces deux appareils dont principalement les dotations aux amortissements estimées à **17 661 KDT** au titre de l'exercice 2014 et des charges financières relatives au financement de l'appareil A340 estimées à **3 132 KDT**.

La Direction de la société "**TUNISAIR-S.A**" a arrêté un plan de vente actif afin de trouver un éventuel acquéreur à ces appareils. Toutefois, jusqu'à la date de la rédaction de ce rapport, ledit plan de vente n'a pas été concrétisé.

L'absence d'informations sur la juste valeur de ces appareils au 31 décembre 2014, ne nous permet pas de nous prononcer sur l'existence d'éventuelles dépréciations.

3.1.2 – Projets informatiques

Les prestations informatiques facturées par la société filiale "**A.I.S.A**", courant l'année 2014 à "**TUNISAIR - S.A**" sont de l'ordre de **11 344 KDT**. Le montant desdites charges ainsi que les charges y afférentes relatives aux exercices antérieurs arrêtées sur la base du contrat d'externalisation et les avenants y relatifs n'ont pas fait l'objet de distinction entre celles affectées aux projets réalisés et celles des travaux de maintenance.

Par ailleurs, les avances consenties à la société "**A.I.S.A**" pour un total de **5 992 KDT** demeurent en suspens et n'ont pas été imputées sur les factures émises.

Par conséquent, les projets informatiques développés par "**A.I.S.A**" pour le compte de "**TUNISAIR - S.A**" (**ERP, BPR..**), ne sont pas inscrits dans les comptes d'immobilisations appropriés de la société "**TUNISAIR - S.A**" à la clôture de l'exercice.

Cette situation, ne nous permet pas de se prononcer sur la réalité des projets initiés et la valeur des prestations informatiques réalisées par la société "**A.I.S.A**" pour le compte de la société "**TUNISAIR - S.A**".

3.1.3 – Inventaire des immobilisations

Certaines sociétés du Groupe "**TUNISAIR**" n'ont pas finalisé les travaux d'inventaire des immobilisations corporelles, autres que le matériel avionique, par l'élaboration d'un rapport d'inventaire et la réalisation d'un rapprochement avec les données comptables. La valeur nette comptable de ces immobilisations corporelles s'élève à la clôture de l'exercice à **17 411 KDT**.

D'autre part, des écarts injustifiés ont été constatés aux niveaux de certains rapports d'inventaires :

- Le rapport d'inventaire de la société **TUNISAIR TECHNICS** a permis de relever que la société n'a pas pu identifier et rapprocher avec les données comptables la somme de **2 867** articles révisables et **598** biens administratifs.
- Un écart injustifié de **6 794 KDT** entre le solde comptable des pièces révisables de la société **TUNISAIR EXPRESS**, pour une valeur brute de **12 370 KDT**, et le solde reconstitué à partir des factures disponibles qui s'élève à **5 576 KDT**.

Cette situation est contraire aux dispositions légales prévues par l'article 17 de la loi 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises. De ce fait, nous ne pouvons pas estimer l'incidence de cette situation sur le résultat consolidé et les capitaux propres du Groupe "**TUNISAIR**" au 31 décembre 2014.

3.2 - Clients & Comptes rattachés aux recettes commerciales

3.2.1 - Comptes rattachés aux recettes commerciales

L'examen des comptes clients de la société "**TUNISAIR-S.A**" a révélé que les procédures de contrôle interne adoptées présentent des risques associés aux multitudes d'intervenants dans le système d'émission des titres de transports et de la facturation et à l'absence d'un système de contrôle efficace des encaissements.

Cette situation a conduit à la persistance des comptes comptables débiteurs et créditeurs non justifiés, de soldes respectifs de **55 370 KDT** et **39 294 KDT**.

3.2.2 - Autres comptes Clients & Comptes Rattachés

L'examen de la rubrique "Clients & Comptes Rattachés" de la société "**TUNISAIR-S.A**" a permis de dégager à la clôture de l'exercice 2014, des comptes clients débiteurs et créditeurs non justifiés dont le solde global s'élève respectivement à **5 884 KDT** et **8 940 KDT**.

Par ailleurs, d'autres soldes clients totalement provisionnés pour un montant de **29 056 KDT** demeurent non apurés et non justifiés, et ce malgré la réalisation d'une mission d'apurement de ces comptes par un cabinet d'études externe.

L'apurement et la justification de ces comptes pourraient impacter le résultat consolidé et les capitaux propres du Groupe "**TUNISAIR**" au 31 décembre 2014 .

3.3 - Prestations "TUNISAIR TECHNICS**"**

La valeur des prestations fournies et facturées par "**TUNISAIR TECHNICS**" aux compagnies aériennes autres que la société mère "**TUNISAIR-SA**" s'élève à **5 760 KDT**.

Il en découle des procédures en vigueur que le résultat consolidé de l'exercice 2014 et les réserves consolidées du groupe pourraient être minorés de la marge nette qui aurait pu être réalisée sur les prestations rendues aux compagnies aériennes autres que la société mère. La valeur de cette marge ne peut être cernée avec précision vu l'absence d'un système de calcul analytique du coût au sein de la filiale "**TUNISAIR TECHNICS**".

En conséquence, nous ne sommes pas en mesure de déterminer l'impact que cette situation pourrait avoir sur le résultat consolidé et sur les capitaux propres du Groupe "**TUNISAIR**".

3.4 – Actifs et Passifs Courants

L'examen des comptes actifs et passifs courants nous a permis de constater l'existence de plusieurs comptes non justifiés :

- La rubrique "Fournisseurs & Comptes Rattachés" de la société **TUNISAIR-SA** comporte des comptes débiteurs et créditeurs non justifiés pour des montants s'élevant respectivement à **12 779 KDT** et **14 888 KDT**.
- Divers comptes débiteurs et créditeurs ayant fait l'objet d'une mission de justification en attente d'apurement pour des montants respectifs de **18 959 KDT** et **298 KDT**.
- Des comptes créditeurs relatifs à des provisions non justifiés de l'ordre de **2 312 KDT**.

L'apurement et la justification de ces comptes pourrait impacter le résultat consolidé et les capitaux propres du Groupe "**TUNISAIR**".

3.5 - Traitement Comptable des Redevances Aéroportuaires

Les redevances aéroportuaires collectées par la société "**TUNISAIR-S.A**" auprès des passagers sont comptabilisées parmi ses revenus lors des émissions des titres de transport, tandis que celles facturées par les entreprises aéroportuaires et supportées par la société "**TUNISAIR-S.A**" sont constatées en charges lors de la réalisation de l'opération de transport. Ce traitement comptable engendre des distorsions entre les charges et les produits et affecte indûment le résultat consolidé et les capitaux propres du Groupe "**TUNISAIR**".

3.6 - Liquidités et Equivalents de Liquidités

La rubrique "Liquidités et Equivalents de Liquidités" de la société "**TUNISAIR-S.A**" comporte des comptes bancaires présentant au 31 décembre 2014, un total solde débiteur de **1 311 KDT** et un total solde créditeur de **11 KDT**, non matérialisés par des états de rapprochement bancaires.

De même, certains autres comptes bancaires locaux ne sont pas appuyés par des pièces justificatives probantes telles que les relevés bancaires et les attestations de clôture.

Par ailleurs, l'analyse des états de rapprochements bancaires arrêtés au 31 Décembre 2014 a permis de constater la persistance de plusieurs suspens comptables et bancaires détaillés comme suit :

- Mouvements, "débit" et "crédit" comptabilisés, non encore rapprochés aux relevés bancaires s'élevant respectivement à **6 468 KDT** et **8 404 KDT**;

- Mouvements bancaires, "débit" et "crédit" portés sur relevés bancaires non encore comptabilisés s'élevant respectivement à **14 542 KDT** et **7 898 KDT**.

L'apurement de ces comptes pourrait avoir un impact sur le résultat consolidé et les capitaux propres du Groupe "TUNISAIR" au 31 décembre 2014.

3.7 - Personnels et Comptes Rattachés

Les procédures en vigueur régissant la gestion du personnel de la société "TUNISAIR-S.A" présentent plusieurs défaillances et insuffisances ne permettant pas de sécuriser, de garantir la fiabilité et de prévenir les éventuels risques d'erreurs issues du processus de préparation, d'ordonnancement, de contrôle et de suivi de la paie.

Par ailleurs, l'examen des comptes rattachés au fonds social a permis de dégager les anomalies suivantes :

- Existence d'écart non justifié de **1 873 KDT** à la clôture de l'exercice entre les comptes d'actifs et de passifs associés au fonds social de la société "TUNISAIR-S.A";
- Les comptes "Prêts Fonds Social" comportent des soldes auxiliaires totalisant **5 616 KDT** non mouvementés depuis 2012 ;
- Les alimentations du "Fonds Social" par la société "TUNISAIR-S.A" à titre d'avances, enregistrées parmi ses Immobilisations Financières, pour un montant de l'ordre de **9 070 KDT** n'ont pas subi de variations depuis 2012.

Cette situation ne nous permet pas de nous prononcer d'une part sur la réalité et la valeur des charges de personnels et comptes rattachés.

4- Opinion Avec Réserves

A notre avis, sous réserve de l'incidence des points évoqués aux paragraphes 3.1 à 3.7, les états financiers consolidés du Groupe "TUNISAIR", annexés au présent rapport, sont réguliers et présentent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs la situation financière du Groupe "TUNISAIR" au 31 Décembre 2014, ainsi que sa performance financière et les flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

5- Paragraphes d'Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci dessus, nous estimons nécessaire d'attirer votre attention sur les points suivants :

5.1 - Situation avec l'O.A.C.A

L'article 43 de la loi n°2014-54 du 19 Août 2014 portant loi de finances complémentaire pour la gestion 2014 a autorisé l'Etat à supporter les dettes du groupe "TUNISAIR-SA" envers l'"O.A.C.A" arrêtées au 30 juin 2012 à hauteur de **165 000 KDT** pour l'ensemble du Groupe. L'impact positif de cette opération s'est répercuté sur le résultat du groupe "TUNISAIR" de l'exercice 2014.

Notons, par ailleurs, que les conventions de concession entre la société "TUNISAIR-SA" et l'O.A.C.A n'ont pas été reconduites. A ce titre, le Conseil Ministériel du 2 avril 2013 a invité les deux sociétés d'entamer les négociations afin de renouveler les conventions de concession avec les mêmes conditions tarifaires préférentielles actuelles.

5.2 - Société "Mauritania Airways"

En vertu d'un jugement du tribunal de Commerce de Nouakchot-Mauritanie, en date du 8 mars 2012, la société "Mauritania Airways" est déclarée en état de cessation de paiement avec effet au 1^{er} janvier 2011. Un syndic de la liquidation a été désigné à cet effet. La société "TUNISAIR-SA" a fait opposition sur les produits de la liquidation entre les mains de l'Administrateur de la liquidation par les voix réglementaires le 2 décembre 2012 pour un montant de l'ordre de **23 091 K€**. Les factures acceptées par ce dernier n'ont été qu'à hauteur de **16 306 K€**. Compte tenu de cette situation, les valeurs d'actifs de la société "Mauritania Airways", constatés dans les livres de la société "Tunisair.SA" pour un montant de **59 446 KDT** ont été totalement provisionnées (**6 566 KDT** au titre de la participation de la société "TUNISAIR-SA" dans le capital de la société "Mauritania Airways", et **52 880KDT** au titre des impayées) au 31 Décembre 2014.

Le jugement du tribunal de première instance de Nouakchott - Mauritanie, en date du 12 Mai 2015, a engagé la responsabilité de la société "TUNISAIR-SA" pour combler le passif de la société "Mauritania Airways" pour un

montant de l'ordre de **23 787 K€ (9 024 606 192 Ouguiya)** , soit un engagement supplémentaire par rapport à l'opposition effectuée par "**TUNISAIR-SA**" entre les mains de l'Administrateur de la liquidation de l'ordre de **17 151 KDT (2 702 259 312 Ouguiya)** . L'impact de cette situation a été constaté dans les comptes de la société "**TUNISAIR-SA**".

5.3 - Plan de Redressement

Faisant suite aux difficultés financières rencontrées par la société "**TUNISAIR-SA**" depuis la révolution du 14 janvier 2011, un plan de redressement a été élaboré par la Direction Générale, adopté par le Conseil d'Administration réuni le 14 Décembre 2012 et notifié courant 2013 au Président du Gouvernement. A ce titre, un plan social prévoyant le départ à la retraite anticipée de 1 700 agents réparti sur deux années a été prévu pour un coût estimé de **75 000 KDT**, pris en charge en partie par l'Etat à concurrence de **52 000 KDT**, versables en deux tranches. Le complément, soit **23 000 KDT** serait supporté par le fonds social de la société conformément aux recommandations du Conseil Interministériel réuni le 04 Avril 2014.

5.4 - Etats financiers intermédiaires

La société "**TUNISAIR-SA**" n'a pas établi ses états financiers intermédiaires au titre de l'exercice 2014 et n'a pas en conséquence respecté les procédures de dépôt, au conseil du marché financier et à la bourse des valeurs mobilières de Tunis telles que prévues par l'article 21 bis de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

5.5 - Préjudice de Carrière

Selon procès verbal en date du 17 octobre 2014 entre la Direction Générale de la société "**TUNISAIR-SA**" et les partenaires sociaux sous la tutelle du Ministère du transport, il a été décidé la régularisation des situations des agents exerçant un emploi supérieur à leur grade. Cette régularisation prendra effet à compter du premier janvier 2015.

5.6 - Situation financière

Les fonds propres des sociétés **TUNISAIR HANDLING, AISA et TUNISAIR EXPRESS** sont devenus, au titre de la situation arrêtée au 31 décembre 2014, en deçà de la moitié de leur capital social respectif en raison des pertes. Afin de se conformer aux dispositions de l'article n°388 du code des sociétés commerciales, les sociétés **TUNISAIR HANDLING et AISA** devraient convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire à l'effet de statuer sur la continuité d'exploitation de la société.

Par ailleurs, l'assemblée générale extraordinaire de la société **TUNISAIR EXPRESS**, réunie le 19 décembre 2013, a décidé la continuité de l'exploitation sans pour autant décider des opérations à opérer sur le capital telles qu'exigées par l'alinéa 2 de l'article ci-dessus mentionné.

5.7 - Société "TUNISIE CATERING"

- La société "**TUNISIE CATERING**" a accusé des pertes cumulées au 31 Décembre 2014 portant les capitaux propres arrêtés à cette date à la somme de **2 062 KDT**, soit **8 062 KDT** en deçà de la moitié du capital social et qu'en conséquence, une assemblée générale extraordinaire devrait être convoquée dans les quatre mois de l'approbation des comptes pour se prononcer, conformément aux dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales, sur la dissolution anticipée de la société ou la résorption des pertes enregistrées.
- Sous l'égide de la loi 95-34 du 17 avril 1995 relative au redressement des entreprises en difficultés économiques telle que modifiée par les textes subséquents, le tribunal de première instance de Tunis a ordonné en date du 06 avril 2015 l'ouverture de la procédure de règlement judiciaire et la désignation d'un administrateur judiciaire et d'un expert en diagnostic. Sur la base des travaux de l'administrateur judiciaire et du rapport de l'expert en diagnostic, le principe de poursuite des activités de la société a été consacré et un plan de redressement a été adopté. Ceci s'est traduit par la fin des travaux de l'administrateur judiciaire par le jugement de référé du 15 janvier 2016 et la nomination d'un directeur général par le conseil d'administration de la société, dans sa réunion du 21 janvier 2016. Par ailleurs, deux conventions d'avances en compte courant ont été conclues avec l'actionnaire « **TUNISAIR** » pour un montant total de **4 000 KDT** remboursable sur 7 ans avec un taux de rémunération fixé au TMM+2. Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 28 janvier 2016.

- La société "**TUNISIE CATERING**" a fait, courant 2011, l'objet d'un recours judiciaire par l'**O.A.C.A** au titre de la redevance commerciale due par les compagnies aériennes locales et qui ne se sont pas encore acquittées de leurs obligations envers l'**O.A.C.A** entre les mains de "**TUNISIE CATERING S.A**" qui a l'obligation de leur versement à l'**O.A.C.A**. Les redevances dues par les compagnies aériennes et non encore recouvrées ni réglées par la société "**TUNISIE CATERING S.A**" au profit de l'**O.A.C.A** s'élèvent à **25 531 KDT** au 31 Décembre 2014. La société "**TUNISIE CATERING S.A**" a, dans ce cadre intenté au cours de l'année 2013 une action judiciaire à l'encontre des compagnies locales pour leur réclamer les redevances et les pénalités dues à l'**O.A.C.A**. La non confirmation par la justice de la responsabilité finale des compagnies aériennes au titre des pénalités de retard aurait pour effet de majorer les capitaux propres aux 31 décembre 2014 de **12 493 KDT**.
- La société "**TUNISIE CATERING**" a fait l'objet, courant 2007, d'un contrôle des services de la Direction Générale des Douanes qui s'est soldé par des chefs de redressements en matière de droits de douanes et d'infraction à la réglementation de change dont notamment le défaut de déclaration d'importation de marchandises prohibées, l'exportation de marchandises prohibées, le défaut de versement des recettes d'exportation dans une banque tunisienne et l'utilisation de devises entre des résidents non autorisés par la Banque Centrale de Tunisie. En plus d'un problème procédural qui met à la charge de la société de justifier le rapatriement des revenus de ses exportations pour **25 505 KDT** au titre des exercices **2003-2006**, la société encourt des risques en matière d'infraction de la réglementation de change et de la loi douanière pour respectivement **443 KDT** et **449 KDT**. A la date de rédaction de ce rapport, aucun jugement définitif n'a été prononcé au titre de cette affaire. Il n'est par conséquent pas possible d'estimer l'impact que pourrait avoir le dénouement de cette affaire sur la situation financière de la société au 31 décembre 2014.

5.8 - Société "AMADEUS"

Le Conseil d'Administration du 06 Juillet 2011 de la société "**Amadeus Tunisie**" a confirmé le mandat du Directeur Général de la société. Le rapprochement entre les montants comptabilisés et la rémunération du Directeur Général telle que fixée par l'arrêté de la Présidence du Gouvernement reçu le 10 Aout 2012, a permis de constater que les paiements dépassent le montant fixé par ledit arrêté en brut et hors frais de carburant et de téléphone pour environ **38 040 DT** au titre de l'exercice 2014.

Le Conseil d'Administration n°40 du 24 Mai 2013 a décidé que l'écart entre la rémunération payée et celle fixée par l'arrêté ci-dessus indiqué sera pris en charge par "**Amadeus IT Group**" sous la forme d'une facture à convenir entre les deux sociétés.

La rectification éventuelle et escomptée de l'arrêté de la présidence du Gouvernement fixant les éléments de rémunérations du Directeur Général, donnera alors droit à une ristourne au profit de d'**Amadeus IT Group**. Toutefois, et jusqu'à la rédaction de ce rapport aucune facturation n'a eu lieu.

5.9 - Société "TUNISIAR EXPRESS"

En plus de la vérification fiscale approfondie qu'elle a subie en 2012 au titre des exercices 1993 à 2011 et ayant aboutit à un redressement global de **5 844 KDT** demeurant litigieux, **TUNISAIR EXPRESS**, a de nouveau été soumise en 2014 à un contrôle fiscal approfondi au titre de l'exercice 2012 qui a aggravé sa charge fiscale en principal et pénalités de **3 821 KDT**.

La société a constitué au cours de l'exercice 2014 et au titre du deuxième redressement un complément de provision de l'ordre de **1 900 KDT** de manière à couvrir 50% du montant des deux taxations soit **4 822 KDT**.

Par ailleurs, et contrairement au principe de prudence, la société n'a pas provisionné le risque fiscal au titre des exercices 2013 et 2014 non couverts par le contrôle fiscal.

5.10 - Société "TUNISAIR TECHNICS"

Au cours de l'exercice 2014 et suite à la panne touchant le train d'atterrissage de l'avion A-320 immatriculé MBV la rendant en situation de non navigabilité, la société mère **TUNISAIR** a procédé à son rachat de la compagnie d'assurance. Notons qu'en raison de la nature du schéma de présentation des comptes de la société **TUNISAIR TECHNICS** et le rôle y attribué au sein du groupe **TUNISAIR**, cette opération devrait toucher directement ses comptes d'immobilisations et des stocks arrêtés au 31 décembre 2014. En outre à la date de rédaction du présent rapport nous n'avons reçu aucun élément permettant la détermination de la valeur exacte de rétrocession de cet avion ainsi que le schéma adopté pour traduire les flux s'y rapportant au niveau des comptes de la société.

5.11 - Société " TUNISAIR HANDLING "

- L'an 2008, la société **TUNISAIR HANDLING** a fait l'objet d'un contrôle fiscal approfondi au titre des exercices 2004 à 2007, aggravant sa charge fiscale au titre des divers impôts et taxes dus, ainsi que des pénalités de retard y afférentes à concurrence de **9 031 KDT**, qui ont été totalement provisionnés.

La société a toutefois procédé à la consultation d'un conseiller fiscal agréé, au titre du sort de l'ensemble des chefs de redressement et des pénalités connexes. La réponse, reçue de ce dernier le 23 décembre 2015 a donné raison à la société **TUNISAIR HANDLING** et a écarté tous risques éventuels de paiement du montant des redressements, en se basant sur les dispositions de l'article 31 de la loi N°2014-45 du 6 décembre 2014, portant loi de finances pour l'année 2015, ainsi la possibilité de reprise des provisions constatées, en 2015.

Ainsi, en application de l'article 46 de la même loi suivant lequel les dispositions de cette dernière sont appliquées à partir du 01 janvier 2015 et partant du principe de séparation entre les exercices comptables, le solde des provisions peut être repris à partir du 1 juin 2015 et ce selon la même correspondance.

Cette situation pourrait améliorer la situation nette à concurrence du même montant.

- Le 17 décembre 2010 **TUNISAIR HANDLING** a signé avec la banque ZITOUNA un contrat « MOURABAHA » finançant la vente d'un terrain sis à la délégation d'Akouda pour une valeur de **3 500 KDT** avec une marge bénéficiaire au profit de la banque de **242 KDT**. Cette opération a été approuvée auparavant par le Conseil d'Administration de la société le 25 novembre 2010. Suite aux difficultés touchant la situation financière de la société, conduisant au règlement des échéances du crédit à temps et l'aggravation de ses charges par des pénalités de retard, le Conseil d'Administration réuni le 27 octobre 2014 a décidé l'assainissement de l'affaire à travers la rétrocession du terrain à la banque. Une décision qui s'est concrétisée en 2015 par l'annulation du contrat initial et la récupération de la totalité des sommes versées par la société.
- La caisse « avances sur salaires » présente un écart négatif par rapport à la situation comptable au 31 décembre 2014 de l'ordre de **29 KDT**. Dans ce cadre, une plainte a été déposée auprès du tribunal de première instance de Tunis le 03 juin 2015 et l'affaire suit son cours normal à la date de rédaction de ce rapport.

5.12 - Société "A.I.S.A"

La société IT Services Africa "**AISA**", a fait l'objet d'un contrôle fiscal approfondi au titre des exercices 2008, 2009, 2010, 2011 et 2012. Les résultats du redressement fiscal notifiés le 27 décembre 2013 se détaillent comme suit :

- un complément de taxes et pénalités pour un montant de **4 103 KDT** ;
- une réduction du crédit d'impôt sur les sociétés d'un montant de **94 KDT** pour le ramener à **240 KDT** au 31 décembre 2012 ;
- une diminution du Crédit de TVA pour un montant de **681 KDT** pour le ramener à **73 KDT**.

En attendant le dénouement de l'affaire, le montant de la notification arrêté à **4 878 KDT** a été intégralement provisionné en 2013.

Par ailleurs, la société IT Services Africa "**AISA**", fait l'objet à la date de rédaction de ce rapport d'un contrôle social au titre des exercices 2012, 2013 et 2014 qui lui a été notifié en date du 22 Avril 2015.

6- Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la réglementation en vigueur. Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes consolidés des informations données dans le rapport de gestion du Groupe "**TUNISAIR**" établi par le Conseil d'Administration.

Tunis, le 05 Avril 2016

P/ S.F.C

Samir BEN JEMAA

**P/ le Consortium Cabinet Hichem CHEKIR
Et la société AMEX**

Hichem CHEKIR

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

OFFICE PLAST

Siège social : Z.I 2, Mdejez El Bab B.P.156-9070-Tunisie

La Société OfficePlast publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 06 mai 2016. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, Mr Rachid NACHI.

Bilan
Exercice clos au 31/12/2015
(exprimé en dinars tunisiens)

Actifs

	Notes	31/12/2015	31/12/2014
<u>Actifs non courants</u>			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles	AC01	50 504	50 504
Moins : Amortissements	AC02	- 46 620 -	38 647
		3 883	11 857
Immobilisations corporelles	AC03	5 886 761	4 783 781
Moins : Amortissements	AC04	- 1 509 980 -	1 107 350
		4 376 781	3 676 431
Immobilisation financières	AC05	16 630	8 924
Moins : Provisions	AC06	- -	1 700
		16 630	7 224
Total des actifs immobilisés		4 397 295	3 695 512
Autres actifs non courants	AC07	355 304	5 000
Total des actifs non courants		4 752 599	3 700 512
<u>Actifs courants</u>			
Stocks	AC08	4 962 496	3 578 012
Moins : Provisions	AC09	-	-
		4 962 496	3 578 012
Clients et comptes rattachés	AC10	3 364 075	1 533 953
Moins : Provisions	AC11	- 199 855 -	116 912
		3 164 220	1 417 041
Autres actifs courants	AC12	727 584	856 472
Moins : Provisions	AC13	- 74 347 -	66 001
		653 238	790 471
Placements et autres actifs financiers	AC14	-	-
Moins : Provisions	AC15	-	-
		-	-
Liquidités et équivalents de liquidités	AC16	2 657 892	1 362 804
Moins : Provisions	AC17	-	-
		2 657 892	1 362 804
Total des actifs courants		11 437 845	7 148 327
Total des actifs		16 190 443	10 848 839

Bilan
Exercice clos au 31/12/2015
(exprimé en dinars tunisiens)

Capitaux propres et passifs

	Notes	31/12/2015	31/12/2014
<u>Capitaux propres</u>			
Capital social	CP01	6 242 160	3 690 000
Réserves	CP02	229 776	196 746
Autres capitaux propres	CP03	2 845 781	40 079
Résultats reportés	CP04	104 481	136
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		9 422 197	3 926 962
Résultat de l'exercice		704 965	660 586
Total des capitaux propres avant affectation		10 127 163	4 587 548
<u>Passifs</u>			
<u>Passifs non courants</u>			
Emprunts	P01	1 636 783	1 905 655
Autres passifs financiers	P02	-	-
Provisions	P03	62 458	62 458
Comptes de liaison	P04	-	-
Total des passifs non courants		1 699 241	1 968 112
<u>Passifs courants</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	P05	1 665 044	1 407 211
Autres passifs courants	P06	865 306	1 502 639
Autres passifs financiers	P07	1 802 147	1 158 732
Concours bancaires	P08	31 543	224 597
Total des passifs courants		4 364 040	4 293 179
Total des passifs		6 063 281	6 261 292
<u>Total des capitaux propres et des passifs</u>		16 190 443	10 848 839

Etat de résultat
Exercice clos au 31/12/2015
(exprimé en dinars tunisiens)

	Notes	31/12/2015	31/12/2014
<u>Produits d'exploitation</u>			
Revenus	R01	12 677 917	10 237 212
Autres produits d'exploitation	R02	37 454	37 935
Production immobilisée	R03	-	-
Total des produits d'exploitation		12 715 371	10 275 147
<u>Charges d'exploitation</u>			
Variation des stocks des produits finis et des encours	R04	- 583 934	- 605 139
Achats de marchandises consommés	R05	-	-
Achat d'approvisionnements consommés	R06	8 525 260	7 200 998
Charges de personnel	R07	1 984 484	1 590 390
Dotation aux amortissements et aux provisions	R08	556 103	388 001
Autres charges d'exploitation	R09	1 326 807	882 774
Total des charges d'exploitation		11 808 721	9 457 024
<u>Résultat d'exploitation</u>		906 651	818 123
Charge financières nettes	R10	- 203 894	- 150 620
Produits des placements	R11	-	-
Autres gains ordinaires	R12	2 209	-
Autres pertes ordinaires	R13	- -	6 917
<u>Résultat des activités ordinaires avant impôt</u>		704 965	660 586
Impôt sur les bénéfices	R14	-	-
<u>Résultat des activités ordinaires après impôt</u>		704 965	660 586
Eléments extraordinaires (Gain / Perte)	R15	-	-
<u>Résultat net de l'exercice</u>		704 965	660 586
Effets des modifications comptables (net d'impôt)	R16	-	-
<u>Résultat après modifications comptables</u>		704 965	660 586

Etat de flux de trésorerie
Exercice clos au 31/12/2015
(exprimé en dinars tunisiens)

	Notes	31/12/2015	31/12/2014
<u>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</u>			
Résultat net		704 965	660 586
Ajustements pour :			
* Amortissements et provisions	EFT01	556 103	351 396
* Variation des :			
- Stocks	EFT02	-1 384 484	- 980 816
- Clients	EFT03	-1 812 968	- 772 347
- Autres actifs courants & Placements	EFT04	350 524	- 153 334
- Fournisseurs	EFT05	244 948	372 720
- Autres passifs courants	EFT06	- 552 727	1 136 189
* Plus ou moins-values de cession	EFT07	-	- 8 814
* Autres actifs non courants	EFT08	- 406 215	- 15 000
* Quote-part de subvention inscrit aux comptes de RT	EFT09	- 23 013	- 1 331
* Intérêts courus	EFT10	- 2 681	22 844
* Gains ou pertes de changes non réalisés	EFT11	-	46 099
Flux de trésorerie affectés à l'exploitation		- 2 325 547	658 194
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u>			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corp et incorp	EFT12	-1 311 730	-2 552 948
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corp et incorp		-	15 000
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	EFT13	- 9 406	- 7 224
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières		1 700	890
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		- 1 319 437	- 2 544 282
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>			
Encaissement suite à l'émission d'action	EFT14	5 000 017	-
Dividende et autres distribution	EFT15	- 314 972	- 18 085
Encaissement de subvention d'investissement	EFT16	70 857	-
Encaissement provenant des emprunts	EFT17	7 039 445	5 877 390
Remboursement d'emprunt		-6 662 221	-3 877 114
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		5 133 126	1 982 191
<u>Incidences des variations des taux de change sur les liquidités</u>			
<u>Variation de trésorerie</u>		1 488 142	96 103
Trésorerie au début de l'exercice	EFT18	1 138 207	1 042 103
Trésorerie à la clôture de l'exercice	EFT18	2 626 349	1 138 207

Solde Intermédiaire de Gestion
Exercice clos au 31/12/2015
(exprimé en dinars tunisiens)

Produits	2015	2014	Charges	2015	2014	Soldes	2015	2014
Revenus et autres produits d'exploitation	12 677 917	10 237 212	ou (Déstockage de production)	-	-			
Production stockée	583 934	605 139						
Production immobilisée								
Total	13 261 850	10 842 351	Total	-	-	Production	13 261 850	10 842 351
Production	13 261 850	10 842 351	Achats consommés	8 525 260	7 200 998	Marge sur coût matières	4 736 590	3 641 353
Marge sur coût matières	4 736 590	3 641 353						
Subvention d'exploitation	10 154	-	Autres charges externes	1 738 619	888 915			
Total	4 746 744	3 641 353	Total	1 738 619	888 915	Valeur ajoutée brute	3 008 126	2 752 438
Valeur ajoutée brute	3 008 126	2 752 438	Impôts et taxes	75 292	57 299			
			Charges de personnel	1 984 484	1 590 390			
	3 008 126	2 752 438	Total	2 059 776	1 647 690	Excédant brut	948 350	1 104 748
Excédent brut d'exploitation	948 350	1 104 748						
Autres produits ordinaires	2 209	-	Autre charges ordinaires	-	6 917			
Produits financiers	-	-	Charges financières	203 894	150 620			
Reprise sur provisions	1 700	36 604	Dotations aux amort. et aux prov. ordinaires	557 803	388 001			
Quotes-parts sub d'invest insc. au RT	27 301	1 331						
Transfert de charges	487 103	63 440	Impôts sur le résultat ordinaire					
Total	1 466 663	1 206 123	Total	761 698	545 538	Résultat des activités ordinaires	704 965	660 586
Résultat positifs des activités ordinaires	704 965	660 586	Résultat négatifs des activités ordinaires					
Gains extraordinaires			Pertes extraordinaires					
Effet positif des modifications Comptables			Effet négatif des modifications comptables					
			Impôt sur éléments extraordinaires et modifications comptables					
Total	704 965	660 586	Total			Résultat net après MC	704 965	660 586

Table de passage de charges par nature vers charges par destination :

Liste des comptes de charges par nature	Montant	Ventilation			
		Coût des ventes	Frais de distribution	Frais d'administration	Autres charges
Achats de marchandises consommés	-				
Achat d'approvisionnements consommés	8 495 221	8 378 024	89 939	27 258	-
Charges de personnel	1 993 725	1 076 456	277 731	286 807	352 731
Dotation aux amortissements et aux provisions	501 892	221 117	46 708	60 189	173 878
Autres charges d'exploitation	1 224 050	52 330	727 226	89 359	355 135

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS ARRÊTES AU 31/12/2015

I - Présentation de la société :

La société OFFICE PLAST est une société anonyme de droit tunisien, constituée courant le mois de Février 2006 avec un capital initial de 600.000 dinars qui a été rapporté à 1.400.000 dinars en 2011, à 2.100.000 dinars en 2014, à 3.690.000 dinars en 2014 et à 6.242.160 dinars en 2015.

La société a pour objet la fabrication de fournitures bureautiques et scolaires ainsi que la fabrication d'articles en matières plastique à partir de feuille en PVC et plus spécialement la maroquinerie en plastique.

II - Référentiel d'élaboration des états financiers :

Les états financiers relatifs à l'exercice allant du premier janvier au 31 décembre 2015 sont établis conformément aux normes comptables tunisiennes telles que définies par la loi N° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et par le décret N° 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité.

III - Règles et méthodes comptables :

Les états financiers ont été préparés par référence aux conventions comptables de base, et notamment :

- hypothèse de la continuité de l'exploitation
- convention du coût historique
- convention de la périodicité
- convention de rattachement des charges aux produits
- convention de prudence
- convention de permanence des méthodes

Les principales méthodes comptables adoptées par la société « **OFFICE PLAST SA** » pour l'établissement de ses comptes annuels se présentent comme suit :

A. Immobilisations corporelles :

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et elles sont amorties aux taux suivants :

* Logiciels	33%
-------------	-----

B. Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et elles sont amorties aux taux suivants :

* Constructions	5%
* Matériels industriels	10%
* Outillage industriels	10%
* Matériels de transport	20%
* Matériels informatiques	33%
* Installations générales	10%
* Equipements de bureau	20%

C. Immobilisations à statut juridique particuliers (contrat de location –financement) :

Les contrats de location financement sont comptabilisés à l'actif et au passif de bilan pour des montants égaux à la valeur actualisée des paiements minimaux. Ces immobilisations sont amorties sur la durée du contrat de location financement conformément à la norme comptable N°41.

D. Immobilisations financières :

Les immobilisations financières sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition. Elles s'agissent principalement des titres de participation détenus à des fins de contrôle ainsi que des cautionnements versées. A la fin de chaque année, un test de dépréciation est effectué afin de constater s'il y a lieu des provisions en cas où leur cout d'acquisition devient inférieur leur valeur d'usage conformément à la norme comptable N° 7 relative aux placements.

E. Stocks :

Les stocks de matières premières sont évalués conformément à la norme comptable N° 4 relative aux stocks aux couts d'acquisition selon la méthode de cout moyen pondéré.

Les stocks de produits finis sont évalués conformément à la norme comptable N° 4 relative aux stocks aux couts de produits selon la méthode de cout moyen pondéré.

La méthode d'inventaire physique de stocks adoptée par la société est celle de l'inventaire intermittent.

F. Opérations en monnaies étrangères :

Les opérations en monnaies étrangères sont converties en Dinars tunisiens selon le taux de change à la date de l'opération et les soldes qui découlent de ces opérations sont convertis selon le taux de la BCT à la date de clôture.

G. Subventions d'investissements :

Les subventions d'investissement dont la société a bénéficié sont enregistrées dans la comptabilité dès la réalisation des conditions liées. Ainsi que l'amortissement des dites subventions se fait conformément à la norme comptable N° 12 relative aux subventions.

IV- Evènements postérieurs :

Aucun événement significatif de nature à affecter l'activité et la situation financière de l'entreprise n'est intervenu entre la date de clôture et celle d'établissement des états financiers.

IV- Faits marquants :

La société Office Plast SA a démarré la fabrication de la feuille et du film en polypropylène au cours de l'exercice 2015, sachant que le calandrage du PVC n'a été est finalement opérationnel qu'à partir du mois de Mars 2016.

V- Notes d'informations relatives aux principaux éléments des états financiers :

ACTIFS

AC01 & AC02 & AC03 & AC04 : Immobilisations Incorporelles & Corporelles

Au 31 décembre 2015, les immobilisations Incorporelles & Corporelles accusent un solde net respectif de 3.883 Dinars et 4.376.781 Dinars.

Elles sont détaillées comme suit :

Libelle	Valeurs Bruts au 31/12/2014	Acquisitions	Cessions/Recla ssement	Valeurs Bruts au 31/12/2015	Amorti. antérieurs	Amorti. / Cessions	Dotations de l'exercice	Amorti. cumulées	VCN au 31/12/2015
<u>Immobilisations incorporelles</u>									
* Sites web	15 000	-	-	15 000	15 000	-	-	15 000	-
* Logo	481	-	-	481	481	-	-	481	-
* Logiciels	35 023	-	-	35 023	23 166	-	7 974	31 140	3 883
<u>Sous-totaux 1</u>	50 504	-	-	50 504	38 647	-	7 974	46 620	3 883
<u>Immobilisations corporelles</u>									
* Terrains	174 152	-	-	174 152	-	-	-	-	174 152
* Constructions	329 849	1 688 266	-	2 018 115	122 110	-	58 815	180 925	1 837 191
* Matériels industriels	2 238 336	585 460	-	2 823 795	693 898	-	218 795	912 693	1 911 102
* Outillage industriels	21 988	4 887	-	26 875	4 954	-	2 322	7 276	19 599
* Matériels de transport	411 731	86 324	-	498 055	197 504	-	86 905	284 408	213 647
* Matériels informatiques	74 189	32 022	-	106 211	53 124	-	18 343	71 466	34 744
* Installations générales	45 533	97 662	-	143 195	12 658	-	8 945	21 603	121 592
* Equipements de bureau	56 703	39 660	-	96 363	23 103	-	8 506	31 608	64 755
* Constructions encours	1 431 300	-	-1 431 300	-	-	-	-	-	-
<u>Sous-totaux 2</u>	4 783 781	2 534 280	-1 431 300	5 886 761	1 107 350	-	402 630	1 509 980	4 376 781
Totaux	4 834 285	2 534 280	-1 431 300	5 937 265	1 145 997	-	410 603	1 145 997	1 145 997

AC05 & AC06 : Immobilisations financières

Au 31 décembre 2015, les immobilisations financières accusent un solde net de 16.630 dinars. Elles sont détaillées comme suit :

Libelle	31/12/2015	31/12/2014	Variation	Variation en %
Titre de participation - OPT	-	1 700	-1 700	-100%
Dépôts et cautionnements versés	16 630	7 224	9 406	130%
Total Brut	16 630	8 924	7 706	
Provisions / Titres	-	1 700	-1 700	-100%
Total Provisions	-	1 700	- 1 700	
Total net	16 630	7 224	9 406	

AC07 : Autres actifs non courants

Au 31 décembre 2015, les autres actifs non courants accusent un solde net de 355.304 dinars. Ils sont détaillés comme suit :

Libelle	31/12/2014	Capitalisation	Résorption	31/12/2015
Charges à répartir	5 000	406 215	- 55 911	355 304
Total Brut	5 000	406 215	- 55 911	355 304

AC08 : Stocks

Au 31 décembre 2015, les stocks accusent un solde net de 4.962.496 Dinars. Ils sont détaillés comme suit :

Libelle	31/12/2015	31/12/2014	Variation	Variation en %
Matières Premières	2 561 802	1 975 514	586 289	30%
Stocks En Douane	455 321	272 553	182 768	67%
Stock Pièces De Rechanges	91 305	59 812	31 493	53%
Produits Finis	1 854 067	1 270 134	583 934	46%
Total net	4 962 496	3 578 012	1 384 484	

AC10 & AC11 : Clients et comptes rattachés

Au 31 décembre 2015, les clients et comptes rattachés accusent un solde net de 3.164.220 Dinars. Ils sont détaillés comme suit :

Libelle	31/12/2015	31/12/2014	Variation	Variation en %
Clients locaux	2 308 986	814 283	1 494 702	184%
Clients étrangers	494 762	249 389	245 373	98%
Clients effets à recevoir	360 472	353 368	7 103	2%
Clients douteux	199 855	116 912	82 943	71%
Total Brut	3 364 075	1 533 953	1 830 122	
Provisions / clients	199 855	116 912	82 943	71%
Total Provisions	199 855	116 912	82 943	
Total net	3 164 220	1 417 041	1 747 179	

AC12 & AC13 : Autres actifs courants

Au 31 décembre 2015, les autres actifs courants présentent un solde net de 653.238 Dinars. Ils sont détaillés comme suit :

Libelle	31/12/2015	31/12/2014	Variation	Variation en %
Fournisseurs d'immobilisation débiteurs	415 408	166 330	249 078	150%
Fournisseurs d'exploitations débiteurs	50 827	78 270	- 27 443	-35%
Etat, Subvention à recevoir	69 405	-	69 405	100%
Report d'impôt direct IS	28 591	23 616	4 975	21%
Report de TVA	-	366 700	- 366 700	-100%
CCA, OFFICE PLAST TRADING	-	128 900	- 128 900	-100%
Consignations compagnie	56 068	55 268	800	1%
Fonds de garantie	37 084	20 711	16 373	79%
Autres débiteurs divers	70 201	16 678	53 523	321%
Total Brut	727 584	856 472	- 128 888	
Provisions / Fournisseurs débiteurs	19 079	10 734	8 345	78%
Provisions / Autres actifs courants	55 268	55 268	-	0%
Total Provisions	74 347	66 001	8 345	
Total net	653 238	790 471	- 137 233	

AC16 : Liquidités et équivalents de liquidités

Au 31 décembre 2015, les liquidités et équivalents de liquidités présentent un solde net de 2.657.892 Dinars. Elles sont détaillées comme suit :

Libelle	31/12/2015	31/12/2014	Variation	Variation en %
Chèques en coffre	1 079 080	1 134 567	- 55 487	-5%
Effets A L'escompte	497 558	-	497 558	100%
Chèques Chez Factoring	67 003	-	67 003	100%
Banques	1 012 667	227 968	784 698	344%
Caisse	1 585	269	1 316	490%
Total	2 657 892	1 362 804	1 295 088	

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

CP01 & CP02 & CP03 & CP04 : Capitaux propres

Au 31 décembre 2015, les capitaux propres après résultat de l'exercice présentent un solde de 10.127.163 Dinars. Ils sont détaillés comme suit :

	Capital social	Réserves légales	Subvention d'invest.	Prime d'émission	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total	Dividendes
Situation au 31/12/2014	3 690 000	196 746	40 079	-	136	660 586	4 587 548	175 184
<u>1. AGO du 30/01/2015</u>								
*Réserves légales		33 029				- 33 029	-	
*Dividendes						- 213 212	- 213 212	213 212
*Résultats reportés					414 345	- 414 345	-	
<u>2. AGE du 06-03-2015</u>								
* Aug. de K par incorp. des résultats reportés	310 000				- 310 000		-	
<u>2. AGE du 04-05-2015</u>								
* Aug. de K en numéraire (Intro. Bourse)	2 242 160			2 757 857			5 000 017	
<u>3. Q.part des sub. d'invest. inscrites en RT</u>			- 23 013				- 23 013	
<u>4. Encaissement Subvention</u>			70 857					
<u>5. Résultat de l'exercice</u>						704 965	704 965	
<u>6. Dividendes distribués</u>								- 314 972
Situation au 31/12/2015	6 242 160	229 776	87 924	2 757 857	104 481	704 965	10 127 163	73 424

La structure de capital social au 31-12-2014 et au 31-12-2015 se présente comme suit :

Actionnaires	Situation au 31-12-2014		
	Nombre d'actions	En Valeur	En %
Abid Yassine	16 725	1 672 500	45,33%
Atd Sicar	12 297	1 229 700	33,33%
GLSB	1 849	184 900	5,01%
Laurent BRIGNONE	1 826	182 600	4,95%
Valérie Lucette Josette BRIGNONE	1 826	182 600	4,95%
Mourad Matmati	1 772	177 200	4,80%
Michel Edmond Courty	206	20 600	0,56%
Valérie Lucette Josette BRIGNONE	132	13 200	0,36%
Laurent BRIGNONE	135	13 500	0,37%
Annie Lucette Gabrielle SEIGLE	132	13 200	0,36%
Totaux	36 900	3 690 000	100,00%

Actionnaires	Situation au 31-12-2015		
	Nombre d'actions	En Valeur	En %
Abid Yassine	1 698 008	1 698 008	27,20%
Atd Sicar	924 216	924 216	14,81%
Fcpr Max-Espoir	311 830	311 830	5,00%
Assurances Multirisques Itihad	291 480	291 480	4,67%
Glsb	200 434	200 434	3,21%
Brignone Laurent	197 940	197 940	3,17%
Brignone Valerie Lucette Josette	197 940	197 940	3,17%
Matmati Mourad	192 087	192 087	3,08%
Erryada Sicar	134 530	134 530	2,16%
Fcp Valeurs Cea	112 108	112 108	1,80%
Mac Epargne Actions Fcp	112 108	112 108	1,80%
Sicar Invest	112 108	112 108	1,80%
Strategie Actions Sicav	112 108	112 108	1,80%
T.I.M P/C Fcp Viveo Nouvelles Introduites	112 108	112 108	1,80%
Ugfs P/C Tunisian Equity Fund	112 108	112 108	1,80%
Razgallah Faouzi	106 984	106 984	1,71%
Ste Tourgueness	102 534	102 534	1,64%
Ben Amor Ahmed	96 021	96 021	1,54%
Divers Actionnaires Détenant < 1%	1 115 508	1 115 508	17,87%
Totaux	6 242 160	6 242 160	

Le résultat par action se présente comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
Nombre d'action	6 242 160	36 900	21 000
Valeur nominale	1	100	100
Situation nette	10 127 163	4 587 548	4 037 618
Valeur mathématique par action	1,622	124,324	192,268
Bénéfice	704 965	660 586	466 250
Bénéfice par action	0,113	17,902	22,202

Le tableau d'amortissement de la subvention se détail comme suit :

Désignation	Subvention accordée jusqu'au 31/12/2014	Subvention accordée au 31/12/2015	Subvention accordée jusqu'au 31/12/2015	Taux d'amort	Amorti. antérieurs	Dotations de l'exercice	Amorti. Cumulés	VCN au 31/12/2015
Terrain	3 387	-	3 387	10,00%	3 110	277	3 387	-
Construction	54 188	-	54 188	5,00%	24 882	2 709	27 591	26 597
Outillage industriel	9 278	-	9 278	10,00%	8 520	757	9 278	-
Equipements importés	112 077	58 092	170 169	10,00%	102 926	14 960	117 886	52 283
Equipements locaux	7 216	-	7 216	10,00%	6 627	589	7 216	-
Matériel de transport	8 041	4 007	12 048	20,00%	8 041	801	8 842	3 205
Matériel informatique	-	3 018	3 018	33,33%	-	1 006	1 006	2 012
Logiciel	-	5 740	5 740	33,33%	-	1 913	1 913	3 827
Autres charges	23 174	-	23 174	33,33%	23 174	-	23 174	-
	217 360	70 857	288 217		177 281	23 013	200 293	87 924

P01 : Emprunts

Au 31 décembre 2015, les emprunts accusent un solde de 1.636.783 Dinars. Ils sont détaillés comme suit :

Libelle	31/12/2014	Nouveaux	Echéance a CT	31/12/2015
Credit Bfpme 90000	22 500	-	- 15 000	7 500
Credit Stb 323382.280	46 197	-	- 46 197	-
Credit Bfpme 134316.380	19 188	-	- 19 188	-
Contrat Atl N°436940	8 386	-	- 7 193	1 193
Credit Bfpme 280 000 Dt	93 336	-	- 46 666	46 670
Credit Bfpme 150000 Dt	97 496	35 004	- 42 500	90 000
Emprunt Atl Ct N°385280	4 122	-	- 4 122	-
Emprunt Atl Ct N°385450	8 288	-	- 8 288	-
Emprunt Tlg	18 800	-	- 7 877	10 924
Contrat Ijara Chariot	18 877	-	- 7 662	11 215
Ct Ijara Zitouna	27 516	-	- 9 010	18 506
Ct Ijara Zitouna Ford	38 383	-	- 12 167	26 216
Cmt Zitouna 1 500 000 Dt	1 479 931	20 069	- 136 893	1 363 107
Ct Ijara N°Ld1412600066/Ford	22 634	-	- 6 132	16 502
Ct Ijara N°Ld1511800087/C4	-	45 583	- 16 546	29 037
Ct Ijara	-	24 441	- 8 528	15 914
Total net	1 905 655	125 098	- 393 969	1 636 783

P03 : Provisions

Au 31 décembre 2015, les provisions accusent un solde 62.458 Dinars. Elles sont détaillées comme suit :

Libelle	31/12/2015	31/12/2014	Variation	Variation en %
Provisions pour risques et charges	62 458	62 458	-	0%
Total net	62 458	62 458	-	

P05 : Fournisseurs

Au 31 décembre 2015, les autres passifs courants accusent un solde 1.665.044 Dinars. Ils sont détaillés comme suit :

Libelle	31/12/2015	31/12/2014	Variation	Variation en %
Fournisseurs d'exploitations	856 288	896 216	- 39 928	-4%
Fournisseurs effet à payer	292 868	221 950	70 918	32%
Fournisseurs d'immobilisations	40 328	-	40 328	100%
Fournisseurs - factures non parvenues	475 559	289 044	186 515	65%
Total net	1 665 044	1 407 211	257 833	

P06 : Autres passifs courants

Au 31 décembre 2015, les autres passifs courants accusent un solde 865.306 Dinars. Ils sont détaillés comme suit :

Libelle	31/12/2015	31/12/2014	Variation	Variation en %
Clients avances & acomptes	12 050	-	12 050	100%
Clients factures à établir	33 417	28 314	5 103	18%
Rémunérations due aux personnels	104 756	79 564	25 193	32%
Provision pour congés à payer et primes	142 648	101 229	41 419	41%
Etats impôts et taxes - retenue à la source	-	325	- 325	-100%
Obligations cautionnées	62 975	192 348	- 129 373	-67%
TVA à régulariser	-	2 712	-2 712	-100%
Etat, autres impôts et taxes	165 871	20 221	145 650	720%
Associés Comptes Courants	-	781 498	- 781 498	-100%
Jetons de présence	-	1 300	-1 300	-100%
Dividendes à distribuer	73 424	175 184	- 101 760	-58%
Charges à payer	157 190	12 629	144 561	1145%
CNSS	97 323	91 665	5 658	6%
Provisions pour risques et charges CT	15 651	15 651	-	0%
Total net	865 306	1 502 639	- 637 333	

P07 : Autres passifs financiers

Au 31 décembre 2015, les autres passifs financiers accusent un solde 1.802.147 Dinars. Ils sont détaillés comme suit :

Libelle	31/12/2014	Nouveaux	Echéance a CT	Remboursement	31/12/2015
Ech - D'un An/Ct Emprunt Stb 23000	2 300	-	-	-2 300	-
Ech - D'un An/Ct Emprunt Stb 32000	3 200	-	-	-3 200	-
Ech - D'un An/Ct Bfpme 90000	18 750	-	15 000	- 18 750	15 000
Ech - D'un An/Ct Stb 323 382.280	46 197	-	46 197	- 46 197	46 197
Ech - D'un An/Ct Bfpme 134316.380	19 188	-	19 188	- 19 188	19 188
Ech - D'un An/Ct Atl 339 270	10 117	-	-	- 10 117	-
Ech - D'un An/Ct Atl N°436940	5 980	-	7 193	-6 437	6 736
Ech - D'un An/Ct Emp Bfpme 280	46 666	-	46 666	- 46 666	46 666
Ech - D'un An/Ct Bfpme 150000	17 500	-	42 500	- 30 000	30 000
Ech - D'un An/Ct Atl	3 750	-	4 122	-3 717	4 155
Ech - D'un An/Ct Atl	7 540	-	8 288	-8 143	7 685
Ech - D'un An/Ct Tlg N°109684	7 183	-	7 877	-7 183	7 877
Ech - D'un An/Ct Ijara	7 075	-	7 662	-7 075	7 662
Ech - D'un An/Ct Ijara	8 319	-	9 010	-8 319	9 010
Ech - D'un An/Ct Ijara	11 235	-	12 167	- 11 235	12 167
Ech - D'un An/Ct Cmt Zitouna 1	-	-	136 893	-	136 893
Ech - D'un An/Ct Ijara	5 635	-	6 132	-5 633	6 134
Ech - D'un An/Ct Ijara	-	-	16 546	-9 146	7 401
Ech - D'un An/Ct Ijara	-	-	8 528	-4 588	3 939
Financement En Devise	565 826	1 149 503	-	-1 715 329	-
Crédit Ct Zitouna	293 546	1 529 018	-	-1 290 335	532 230
Crédit Lie Au Cycle	50 000	2 423 000	-	-2 223 000	250 000
Mobilisation Créance Née A L'étranger	-	1 185 663	-	-1 185 663	-
Crédit/ Escompte Effets	-	497 558	-	-	497 558
Crédit Factoring	-	67 003	-	-	67 003
Obl Caut Bancaires	-	62 602	-	-	62 602
Sous-Totaux I	1 130 008	6 914 347	393 969	-6 662 221	1 776 104
Intérêts Cours	28 724	26 043	-	- 28 724	26 043
Sous-Totaux II	28 724	26 043	-	- 28 724	26 043
Total Net	1 158 732	6 940 390	393 969	-6 690 945	1 802 147

P08 : Concours bancaires

Au 31 décembre 2015, les concours bancaires accusent un solde 31.543 Dinars. Ils sont détaillés comme suit :

Libelle	31/12/2015	31/12/2014	Variation	Variation en %
Stb Eljazira Cautions	287	287	-	0%
Stb Indisponible	-	22 786	- 22 786	-100%
Banque Zitouna	31 256	-	31 256	100%
Stb Cite Des Sces 1118828 788	-	201 524	- 201 524	-100%
Total net	31 543	224 597	- 193 054	

ETAT DE RESULTAT

R01 : Revenus

Au 31 décembre 2015, la rubrique « Revenus » accuse un solde de 12.677.917 Dinars. Elle est détaillée comme suit :

Libelle	31/12/2015	31/12/2014	Variation	Variation en %
Ventes Produits Finis 18%	5 561 186	4 083 936	1 477 250	36%
Ventes Produits Finis 22.5%	-	3 534	-3 534	100%
Ventes Pf En Suspension	100 247	86 369	13 878	16%
Ventes Produits Finis Export	7 097 983	6 131 950	966 033	16%
R.R.R Accordés	- 81 499	- 68 578	- 12 922	19%
Total net	12 677 917	10 237 212	2 440 705	

R02 : Autres produits d'exploitation

Au 31 décembre 2015, la rubrique « Autres produits d'exploitation » accuse un solde de 37.454 Dinars. Elle est détaillée comme suit :

Libelle	31/12/2015	31/12/2014	Variation	Variation en %
Quote part subvention d'investissement	27 301	1 331	25 970	1952%
Subvention d'exploitation	10 154	-	10 154	100%
Reprise sur provisions clients	-	36 604	- 36 604	-100%
Total net	37 454	37 935	-481	

R06 : Achats d'approvisionnements consommés

Au 31 décembre 2015, la rubrique « Achats d'approvisionnements consommés » accuse un solde de 8.525.260 Dinars. Elle est détaillée comme suit :

Libelle	31/12/2015	31/12/2014	Variation	Variation en %
Achats matières premières locales	1 199 689	1 607 317	- 407 628	-25%
Achats matières premières étrangères	7 250 821	5 101 775	2 149 046	42%
Frais sur achats étrangères	437 621	503 353	- 65 731	-13%
Variation de stocks	- 800 550	- 375 677	- 424 873	113%
Autres achats	437 678	364 230	73 448	20%
Total	8 525 260	7 200 998	1 324 262	

R07 : Charges de personnels

Au 31 décembre 2015, la rubrique « Charges de personnels » accuse un solde de 1.984.484 DT. Elle est détaillée comme suit :

Libelle	31/12/2015	31/12/2014	Variation	Variation en %
Salaires et Compléments de salaires	1 698 559	1 262 347	436 213	35%
Charges sociales légales	238 786	226 814	11 972	5%
Provision congés & primes	47 139	101 229	- 54 091	-53%
Total net	1 984 484	1 590 390	394 094	

R08 : Dotations aux amortissements et aux provisions

Au 31 décembre 2015, la rubrique « Dotations aux amortissements et aux provisions » accuse un solde de 556.103 Dinars. Elle est détaillée comme suit :

Libelle	31/12/2015	31/12/2014	Variation	Variation en %
Dotations aux amortissements	410 603	293 283	117 320	40%
Dotations aux provisions	91 288	84 718	6 571	8%
Dotation de résorption de CAR	55 911	10 000	45 911	459%
Reprise sur provision	-1 700	-	-1 700	100%
Total	556 103	388 001	168 102	

R09 : Autres charges d'exploitation

Au 31 décembre 2015, la rubrique « Autres charges d'exploitation » accuse un solde de 1.326.807 Dinars. Elle est détaillée comme suit :

Libelle	31/12/2015	31/12/2014	Variation	Variation en %
Charges locatives	12 032	18 208	-6 176	-34%
Entretiens et réparations	74 140	27 481	46 659	170%
Assurances	96 433	79 603	16 830	21%
Honoraire	453 902	43 874	410 028	935%
Commissions sur ventes	302 816	80 238	222 578	277%
Publicités et cadeaux	106 049	80 270	25 779	32%
Transports, déplacements et réceptions	379 534	322 536	56 998	18%
Frais de communication	21 496	19 049	2 447	13%
Commissions bancaires	100 429	113 828	- 13 399	-12%
Marges MOURABHA	180 589	93 829	86 760	92%
Jetons de présence	11 200	10 000	1 200	12%
Impôts et taxes	75 292	57 299	17 992	31%
Transferts de charges	- 487 103	- 63 440	- 423 663	668%
Total net	1 326 807	882 774	444 033	

R10 : Charges financières nettes

Au 31 décembre 2015, la rubrique « Charges financières nettes » accuse un solde de 203.894 Dinars. Elle est détaillée comme suit :

Libelle	31/12/2015	31/12/2014	Variation	Variation en %
Charges d'emprunts	234 931	227 569	7 363	3%
Produits de placements	-9 314	-	-9 314	100%
Pertes de changes	148 445	195 719	- 47 274	-24%
Gains de changes	- 170 168	- 271 788	101 619	-37%
Escomptes obtenus	-	- 881	881	-100%
Total net	203 894	150 620	53 275	

R12 & R13 : Autres gains ordinaires et autres pertes ordinaires

Au 31 décembre 2015, la rubriques « Autres gains ordinaires » accuse un solde de 2.209 Dinars. Elle est détaillée comme suit :

Libelle	31/12/2015	31/12/2014	Variation	Variation en %
Pertes Exceptionnelles	133	16 176	- 16 043	-99%
Gains/Cession	-	-8 814	8 814	-100%
Différence De Règlement (gain)	-2 342	- 445	-1 897	426%
Total net	- 2 209	6 917	- 9 126	

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

EFT 01 : Amortissements et Provisions

Libelle	31/12/2015
Dotations aux amortissements	410 603
Dotations aux provisions	91 288
Dotation de résorption de CAR	55 911
Reprise sur provision	-1 700
Total	<u>556 103</u>

EFT 02 : Variation de stocks

Libelle	31/12/2015	31/12/2014	Variation
Matières Premières	2 561 802	1 975 514	586 289
Stocks En Douane	455 321	272 553	182 768
Stock Pièces De Rechanges	91 305	59 812	31 493
Produits Finis	1 854 067	1 270 134	583 934
Total net	4 962 496	3 578 012	<u>1 384 484</u>

EFT 03 : Variation de créances clients

Libelle	31/12/2015	31/12/2014	Variation
Clients locaux	2 308 986	814 283	1 494 702
Clients étrangers	494 762	249 389	245 373
Clients effets à recevoir	360 472	353 368	7 103
Clients douteux	199 855	116 912	82 943
Clients avances & acomptes	- 12 050	-	- 12 050
Clients factures à établir	- 33 417	- 28 314	- 5 103
Total Brut	3 318 607	1 505 639	<u>1 812 968</u>

EFT 04 : Variation de autres actifs courants et des placements

Libelle	31/12/2015	31/12/2014	Variation
Etat, Subvention à recevoir	69 405	-	69 405
Report d'impôt direct IS	28 591	23 616	4 975
Report de TVA	-	366 700	- 366 700
CCA, OFFICE PLAST TRADING	-	128 900	- 128 900
Consignations compagnie	56 068	55 268	800
Fonds de garantie	37 084	20 711	16 373
Autres débiteurs divers	70 201	16 678	53 523
Total Brut	261 348	611 872	<u>-350 524</u>

EFT 05 : Variation de fournisseurs

Libelle	31/12/2015	31/12/2014	Variation
Fournisseurs d'exploitations	856 288	896 216	- 39 928
Fournisseurs effet à payer	292 868	221 950	70 918
Fournisseurs - factures non parvenues	475 559	289 044	186 515
Fournisseurs d'exploitations débiteurs	- 50 827	- 78 270	27 443
Total net	1 573 888	1 328 941	<u>244 948</u>

EFT 06 : Variation de autres passifs courants

Libelle	31/12/2015	31/12/2014	Variation
Rémunérations due aux personnels	104 756	79 564	25 193
Provision pour congés à payer et primes	142 648	101 229	41 419
Etats impôt et taxe - retenue à la source	-	325	-325
Obligations cautionnées	62 975	192 348	- 129 373
TVA à régulariser	-	2 712	- 2 712
Etat, autres impôts et taxes	165 871	20 221	145 650
Associés Comptes Courants	-	781 498	- 781 498
Jetons de présence	-	1 300	- 1 300
Charges à payer	157 190	12 629	144 561
CNSS	97 323	91 665	5 658
Total net	730 764	1 283 491	<u>-552 727</u>

EFT 08 : Autres actifs non courants

Libelle	31/12/2014	Capitalisation	Résorption	31/12/2015
Charges à répartir	5 000	406 215	- 55 911	355 304
Total Brut	5 000	<u>406 215</u>	<u>-55 911</u>	<u>355 304</u>

EFT 09 : Quote-part de subvention inscrit aux comptes de RT

Désignation	Dotation de l'exercice
Terrain	277
Construction	2 709
Outillage industriel	757
Equipements importés	14 960
Equipements locaux	589
Matériel de transport	801
Matériel informatique	1 006
Logiciel	1 913
Total	<u>23 013</u>

EFT 10 : Intérêts courus

Libelle	31/12/2015	31/12/2014	Variation
Intérêts Courus	26 043	28 724	- 2 681
Total net	26 043	28 724	- 2 681

EFT 12 : Encaissement et décaissement pour acquisition ou cession des immobilisations corporelles et incorporelles

Libelle	Acquisitions	Cessions/Reclassement	Total
* Constructions	1 688 266	-	1 688 266
* Matériels industriels	585 460	-	585 460
* Outillage industriels	4 887	-	4 887
* Matériels de transport	86 324	-	86 324
* Matériels informatiques	32 022	-	32 022
* Installations générales	97 662	-	97 662
* Equipements de bureau	39 660	-	39 660
* Constructions encours	-	- 1 431 300	- 1 431 300
Totaux	2 534 280	- 1 431 300	1 102 980

Ce solde est ajusté par la variation de solde des fournisseurs d'immobilisation.

Libelle	31/12/2015	31/12/2014	Variation
Fournisseurs d'immobilisation débiteurs	415 408	166 330	249 078
Fournisseurs d'immobilisations	- 40 328	-	- 40 328
Total net	375 080	166 330	208 750

Soit un décaissement total de 1.311.730 Dinars

EFT 13 : Encaissement et décaissement pour acquisition ou cession des immobilisations financières

Libelle	31/12/2015	31/12/2014	Variation
Titre de participation - OPT	-	1 700	- 1 700
Dépôts et cautionnements versés	16 630	7 224	9 406
Total Brut	16 630	8 924	7 706

EFT 14 : Encaissement suite à l'émission d'action

	Capital social	Prime d'émission	Total
1. AGE du 04-05-2015			
* Aug. de K en numéraire (Intro. Bourse)	2 242 160	2 757 857	5 000 017
Total	2 242 160	2 757 857	5 000 017

EFT 15 : Dividendes et autres distributions

	Dividendes
Situation au 31/12/2014	175 184
1. AGO du 30/01/2015	
*Dividendes	213 212
2. Dividendes distribués	- 314 972
Situation au 31/12/2015	73 424

EFT 16 : Encaissement de subvention d'investissement

Désignation	Subvention accordée au 31/12/2015
Equipements importés	58 092
Matériel de transport	4 007
Matériel informatique	3 018
Logiciel	5 740
	70 857

EFT 17 : Encaissements et remboursements d'emprunt

Libelle	Nouveaux
Crédit Bfpme 150000 Dt	35 004
Cmt Zitouna 1 500 000 Dt	20 069
Ct Ijara N°Ld1511800087/C4	45 583
Ct Ijara	24 441
Financement En Devise	1 149 503
Credit Ct Zitouna	1 529 018
Credit Lie Au Cycle	2 423 000
Mobilisation Créance Née A L'étranger	1 185 663
Credit/ Escompte Effets	497 558
Credit Factoring	67 003
Obl Caut Bancaires	62 602
	7 039 445

Libelle	Remboursement
Ech Ct Emprunt Stb 23000	- 2 300
Ech Ct Emprunt Stb 32000	- 3 200
Ech Ct Bfpme 90000	- 18 750
Ech Ct Stb 323 382.280	- 46 197
Ech Ct Bfpme 134316.380	- 19 188
Ech Ct Atl 339 270	- 10 117
Ech - D'1 An/Ct Atl N°436940	- 6 437
Ech - D'un An/Emp Bfpme 280	- 46 666
Ech - D'1 An/Ct Bfpme 150000	- 30 000
Ech - 1 An/Emp Atl Ct	- 3 717

Ech - 1 An/Emp Atl Ct	- 8 143
Ech - D'un An/Ct Tlg N°109684	- 7 183
Ech - D'un An/Ct Ijara	- 7 075
Ech - D'un An/Ct Ijara	- 8 319
Ech - D'1 An Ct Ijara	- 11 235
Ech - D'1an/Ct Ijara	- 5 633
Ech - D'un An/Ct Ijara	- 9 146
Ech - D'un An/Ct Ijara	- 4 588
Financement En Devis	- 1 715 329
Credit Ct Zitouna	- 1 290 335
Credit Lie Au Cycle	- 2 223 000
Mobilisation Créance Née A L'étranger	- 1 185 663
	- 6 662 221

EFT 18 : Liquidités au début et en fin de l'exercice

Libelle	31/12/2015	31/12/2014
Chèques En Coffre	1 079 080	1 134 567
Effets A L'escompte	497 558	-
Chèques Chez Factoring	67 003	-
Banques	1 012 667	227 968
Caisse	1 585	269
Stb Eljazira Cautions	- 287	- 287
Stb Indisponible	-	22 786
Banque Zitouna	- 31 256	-
Stb Cite Des Sces 1118828 788	-	201 524
Total net	2 626 349	1 138 207

PARTIES LIEES

La Société « **OFFICE PLAST SA** » a réalisé des opérations avec les parties liées qui se détaille comme suit :

I. Les **ventes** auprès des parties liées s'élèvent à **303.759** dinars, détaillés comme suit :

- ✓ La société « **Office Plast SA** » a facturé au cours de l'exercice 2015 à la société « **GMT SARL** » des ventes pour un montant de **303.759** Dinars.

Le gérant de la société « **GMT SARL** » Mr. **Mourad MATMATI**, actionnaire et membre de conseil d'administration.

Le solde comptable au 31-12-2015 s'élève à 139.326 Dinars.

II. Les **achats** auprès des parties liées s'élèvent à **987.580** dinars, détaillés comme suit :

- ✓ La société « **GLS.B** » a facturé au cours de l'exercice 2015 à la société « **Office Plast SA** » des ventes pour un montant de **503.435** Dinars.

Le gérant de la société « **GLS.B** » Mr. **Laurent BRIGNONE** actionnaire.

Le solde comptable au 31-12-2015 s'élève à **129.087** Dinars.

- ✓ La société « **GMT SARL** » a facturé au cours de l'exercice 2015 à la société « **Office Plast SA** » des ventes pour un montant de **479.083** Dinars.

Le gérant de la société « **GMT SARL** » Mr. **Mourad MATMATI**, actionnaire et membre de conseil d'administration.

Le solde comptable au 31-12-2015 est NUL.

- ✓ La société « **LB International** » a facturé au cours de l'exercice 2015 à la société « **Office Plast SA** » des ventes pour un montant de **5.062** Dinars.

Le gérant de la société « **LB International** » Mr. **Laurent BRIGNONE** actionnaire.

Le solde comptable au 31-12-2015 s'élève à **19.062** Dinars.

III. Les **autres diverses opérations** avec les parties liées se présentent comme suit :

- ✓ La société « **Office Plast SA** » a signé avec la société « **ATD-SICAR** » un contrat de compte courant actionnaire d'un montant de **750.000** Dinars. Ce compte est rémunéré à un taux d'intérêt annuel de 6,5%. Les charges d'intérêts supportées par l'exercice 2015 est de l'ordre de **55.386** Dinars.

La société « **ATD-SICAR** » est un actionnaire et elle est représentée par deux administrateurs dans le conseil d'administration.

Le solde comptable au 31-12-2015 est NUL.

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan de la société se présentent comme suit :

7, ,,	Banques	N° du contrat	Valeur en DT 2014	Valeur en DT 2015	Restant dû 2014	Restant dû 2015	Commentaires
		52077-891056713	23 000	23 000	2 300	-	
		52077-891056714	32 000	32 000	3 200	-	
		52077-891056715	323 382	323 382	92 395	46 197	
* Engagements donnés :	STB	Escomptes Effets	1 467 853	497 558		497 558	Nantissement du fonds de commerce de la société situé au sein de la zone industriel Medjez EL BEB 2 immatriculé au niveau de registre de commerce au sein du tribunal de première instance Béja sous le numéro B246582006.
Garanties réelles :		Financement					
-Nantissement		Devises	565 826	-	565 826	-	
		Financement De Stocks	50 000	50 000	50 000	50 000	
	BFPME	20000602	134 316	134 316	38 376	19 188	
		20000606	127 496	150 000	114 996	120 000	
Total 1			2 723 873	1 210 256	867 093	732 943	
* Engagements donnés :		20000603	90 000	90 000	41 250	22 500	
Garanties réelles :	BFPME						
-Nantissement		20000605	280 000	280 000	140 002	93 336	
- Hypothèques							
Total 2			370 000	370 000	181 252	115 836	
	UNIFACTOR		-	67 003	-	67 003	
Total 3			-	67 003	-	67 003	
* Engagements donnés :	ZITOUNA	LD14	1 479 931	1 500 000	1 479 931	1 500 000	Caution solidaire et personnel du président directeur général en garantie des crédits consentis au profit de la société.
a- Garanties personnelles :		Financement		532 230	293 546	532 230	
- Caution solidaire	ATTIJARI	Obligations Bancaires		67 003	-	62 602	Hypothèques sur le terrain propriété de la société situé au sein de la zone industriel de Medjez EL BEB 2 d'une superficie de 2780 m ² en garantie des crédits consentis au profit de la société ;
b-Garanties réelles :		Financement		200 000	-	200 000	
-Nantissement							
-Hypothèques							
Total 4			1 479 931	2 299 233	1 773 477	2 294 832	
	ATL	339270	58 500	58 500	10 117	-	6362-TU-149
		436940	34 650	34 650	14 366	7 929	9194-TU-169
		385450	37 921	37 921	15 828	7 685	8071-TU-156
		385280	20 798	20 798	7 872	4 155	6048-TU-156
* Engagements donnés :	ZITOUNA	LD1331000007	49 033	49 033	35 835	27 516	3830-TU-169
a- Garanties réelles :		LD1315000050	40 068	40 068	25 952	18 877	CHARIOT
-autres garanties		LD1334600020	66 658	66 658	49 618	38 383	9765-TU-169 & 9764-TU-169
		LD1412600066	34 829	34 829	28 270	22 636	8477-TU-172
		LD1511800087		45 583		36 438	6959-TU-180
		LD1508300064		24 441		19 853	2575-TU-181
	TLG	109684	41 300	41 300	25 984	18 800	3432-TU-141
Total 5			383 757	453 781	213 841	202 272	
Total Général			4 957 561	4 400 272	3 035 663	3 412 887	

SOCIÉTÉ « OFFICE PLAST SA »
RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
États financiers annuels – exercice clos le 31 décembre 2015

Messieurs les Actionnaires,

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société « **OFFICE PLAST SA** », comprenant le bilan au 31 décembre 2015, ainsi que l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers conformément au système comptable des entreprises, cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles appliquées en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

À notre avis, les états financiers annuels de la société « **OFFICE PLAST SA** » arrêtés au 31 décembre 2015 sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle, pour tout aspect significatif, du résultat des opérations de la société pour l'exercice 2015, de son patrimoine, ainsi que de ses flux de trésorerie à la fin de cet exercice conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

1. Les informations sur la situation financière et sur les comptes de la société fournies dans le rapport du Conseil d'administration et dans les documents mis à la disposition des actionnaires sont conformes à celles contenues dans les états financiers.
2. Nous avons également procédé à l'examen du système de contrôle interne et ce conformément à l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales. Nous n'avons pas relevé sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.
3. Par ailleurs, et en application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001 relatif aux "conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières", nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observation à formuler sur la conformité

de la tenue des comptes des valeurs mobilières et ce conformément au règlement du Conseil du Marché Financier relatif à la tenue et à l'administration des comptes en valeurs mobilières tel qu'approuvé par l'arrêté du ministre des finances du 28 août 2006.

Tunis, le 13/04/2016

Le Commissaire aux comptes

Rachid NACHI

Société « OFFICE PLAST SA »
RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Exercice clos le 31 décembre 2015

Messieurs les Actionnaires,

Messieurs les actionnaires de la société « **OFFICE PLAST SA** »

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre Conseil d'Administration nous a tenus informés des conventions et opérations suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2015 :

I. Les **ventes** auprès des parties liées s'élèvent à **303.759** dinars, détaillés comme suit :

- ✓ La société « **Office Plast SA** » a facturé au cours de l'exercice 2015 à la société « **GMT SARL** » des ventes pour un montant de **303.759** Dinars.

Le gérant de la société « **GMT SARL** » Mr. **Mourad MATMATI**, actionnaire et membre de conseil d'administration.

Le solde comptable au 31-12-2015 s'élève à 139.326 Dinars.

II. Les **achats** auprès des parties liées s'élèvent à **987.580** dinars, détaillés comme suit :

- ✓ La société « **GLS.B** » a facturé au cours de l'exercice 2015 à la société « **Office Plast SA** » des ventes et des commissions sur vente pour un montant de **503.435** Dinars.

Le gérant de la société « **GLS.B** » Mr. **Laurent BRIGNONE** actionnaire.

Le solde comptable au 31-12-2015 s'élève à **129.087** Dinars.

- ✓ La société « **GMT SARL** » a facturé au cours de l'exercice 2015 à la société « **Office Plast SA** » des ventes pour un montant de **479.083** Dinars.

Le gérant de la société « **GMT SARL** » Mr. **Mourad MATMATI**, actionnaire et membre de conseil d'administration.

Le solde comptable au 31-12-2015 est NUL.

- ✓ La société « **LB International** » a facturé au cours de l'exercice 2015 à la société « **Office Plast SA** » des ventes pour un montant de **5.062** Dinars.

Le gérant de la société « **LB International** » Mr. **Laurent BRIGNONE** actionnaire.

Le solde comptable au 31-12-2015 s'élève à **19.062** Dinars.

III. Les autres diverses opérations avec les parties liées se présentent comme suit :

- ✓ La société « **Office Plast SA** » a signé avec la société « **ATD-SICAR** » un contrat de compte courant actionnaire d'un montant de **750.000** Dinars. Ce compte est rémunéré à un taux d'intérêt annuel de 6,5%. Les charges d'intérêts supportées par l'exercice 2015 est de l'ordre de **55.386** Dinars.

La société « **ATD-SICAR** » est un actionnaire et elle est représentée par deux administrateurs dans le conseil d'administration.

Le solde comptable au 31-12-2015 est NUL.

IV. Les contrats de financement conclus au cours de l'exercice 2015.

Banques	N° du contrat	Valeur totale en DT 2015	Restant dû 2015
ATTIJARI	OBLIGATIONS BANCAIRES	67 003	62 602
ATTIJARI	FINANCEMENT	200 000	200 000
Sous-Totaux		267 003	262 602
UNIFACTOR	FINANCEMENT	67 003	67 003
Sous-Totaux		67 003	67 003
ZITOUNA	LD1511800087	45 583	36 438
ZITOUNA	LD1508300064	24 441	19 853
Sous-Totaux		70 024	56 291
Total		404 030	385 896

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre Conseil d'Administration nous a tenus informés des conventions et opérations conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2015 :

Les contrats de financement conclus au cours de l'exercice 2014.

Banques	N° du contrat	Valeur totale en DT 2014	Valeur totale en DT 2015	Restant dû 2014	Restant dû 2015
ATL	339270	58 500	58 500	10 117	-
ATL	436940	34 650	34 650	14 366	7 929
ATL	385450	37 921	37 921	15 828	7 685
ATL	385280	20 798	20 798	7 872	4 155
Sous-Totaux		151 869	151 869	48 183	19 769
BFPME	20000602	134 316	134 316	38 376	19 188
BFPME	20000606	127 496	150 000	114 996	120 000
BFPME	20000603	90 000	90 000	41 250	22 500
BFPME	20000605	280 000	280 000	140 002	93 336
Sous-Totaux		631 812	654 316	334 624	255 024
STB	52077-891056713	23 000	23 000	2 300	-
STB	52077-891056714	32 000	32 000	3 200	-
STB	52077-891056715	323 382	323 382	92 395	46 197
STB	ESCOMPTE EFFETS	1 467 853	497 558	-	497 558
STB	FINANCEMENT DE VISES	565 826	-	565 826	-
STB	FINANCEMENT DE STOCKS	50 000	50 000	50 000	50 000
TLG	109684	41 300	41 300	25 984	18 800
Sous-Totaux		2 503 361	967 240	739 705	612 556
ZITOUNA	LD14	1 479 931	1 500 000	1 479 931	1 500 000
ZITOUNA	FINANCEMENT	-	532 230	293 546	532 230
ZITOUNA	LD1331000007	49 033	49 033	35 835	27 516
ZITOUNA	LD1315000050	40 068	40 068	25 952	18 877
ZITOUNA	LD1334600020	66 658	66 658	49 618	38 383
ZITOUNA	LD1412600066	34 829	34 829	28 270	22 636
Sous-Totaux		1 670 519	2 222 818	1 913 152	2 139 642
Total		4 957 561	3 996 242	3 035 663	3 026 991

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

C-1 Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Président Directeur Général est fixée par décision du Conseil d'Administration, cette rémunération est composée de :
 - Un salaire net mensuel de 6.000 Dinars ;
 - 2% du bénéfice net de l'exercice ;
 - Prise en charge de la cotisation CNSS ainsi que la redevance de compensation de 1% ;
 - et
 - Mise à disposition d'une voiture de fonction avec des bons de carburant d'un montant de 250 litres par mois.

-C-2 Les obligations et engagements de la société « **OFFICE PLAST SA** » envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 Décembre 2015, se présentent comme suit (en Dinars) :

	PDG	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2015
Avantages à court terme	109 506	6 000
Prime de rendement 2015	9 567	9 567
Prise en charge CNSS	4 956	1 291
TOTAL	124 029	16 858

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 13/04/2016

Le Commissaire aux comptes

Rachid NACHI

UBCI FCP CEA

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2015

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etats financiers arrêtés au 31 décembre 2015

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons examiné les états financiers de la société d'« UBCI FCP CEA », comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2015, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font apparaître un total bilan de 2 521 686 dinars et un résultat net de la période de <416 926> dinars.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :

Le gestionnaire du fonds est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Les états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité d'UBCI FINANCE gestionnaire du d'« UBCI FCP CEA ». Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect important, une image fidèle de la situation financière d'« UBCI FCP CEA » au 31 décembre 2015, ainsi que le résultat de ses opérations et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Conformément aux dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du fonds, mis à la disposition des porteurs de parts. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005- 96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes de révision comptable généralement admises en la matière, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

Tunis, 14 Mars 2016

Le Commissaire Aux Comptes :

ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

BILAN
Arrêté au 31/12/2015 en (DT)

	Libellé	Note	31/12/2015
	<u>ACTIFS</u>		
AC 1	Portefeuille-titres	3.1	2 479 151,186
	a- Actions et droits rattachés		2 479 151,186
	b- Obligations et valeurs assimilées		-
	c- Autres valeurs		-
AC 2	Placements monétaires et disponibilités	3.2	42 534,488
	a- Placements monétaires		-
	b- Disponibilités		42 534,488
AC3	Créances d'exploitations		-
AC 4	Autres actifs		-
	TOTAL ACTIF		2 521 685,674
	<u>PASSIF</u>		44 556,132
PA 1	Opérateurs créditeurs	3.3	37 392,718
PA 2	Autres créditeurs divers	3.4	7 163,414
	<u>ACTIF NET</u>		2 477 129,542
CP 1	<u>Capital</u>	3.5	2 480 412,964
CP 2	<u>Sommes distribuables</u>	3.6	-3 283,422
	a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		-
	b- Sommes distribuables de l'exercice		-3 283,422
	TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		2 521 685,674

ETAT DE RESULTAT
Période du 22 septembre 2014 jusqu'au 31 Décembre 2015
en (DT)

Libellé	Note	Du 22/09/2014 Au 31/12/2015
PR 1 <u>Revenus du portefeuille-titres</u>	3.1	<u>86 234,890</u>
Dividendes		86 234,890
Revenus des obligations et valeurs assimilées		-
PR 2 <u>Revenus des placements monétaires</u>		-
<u>Total des revenus des placements</u>		<u>86 234,890</u>
CH 1 <u>Charges de gestion des placements</u>	3.7	<u>-47 209,115</u>
<u>Revenu net des placements</u>		<u>39 025,775</u>
CH 2 <u>Autres produit</u>		-
<u>Autres charges</u>	3.8	-12 997,533
<u>Résultat d'exploitation</u>		<u>26 028,242</u>
PR 4 <u>Régularisation du résultat d'exploitation</u>		-29 311,664
<u>Sommes distribuables de l'exercice</u>		<u>-3 283,422</u>
PR 4 <u>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		29 311,664
<u>Variation des plus ou moins values potentielles sur titres</u>		-414 706,884
<u>Plus ou moins values réalisées sur cession de titres</u>		-15 918,715
<u>Frais de négociation des titres</u>		-12 328,517
<u>Résultat net de l'exercice</u>		<u>-416 925,874</u>

VARIATION DE L'ACTIF NET
Période du 22 septembre 2014 jusqu'au 31 Décembre 2015
en (DT)

Libellé	Du 22/09/2014 Au 31/12/2015
<u>AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>-416 925,874</u>
a- Résultat d'exploitation	26 028,242
b-Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-414 706,884
c- Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	-15 918,715
d- Frais de négociation de titres	-12 328,517
<u>AN2- Distributions de dividendes</u>	
<u>AN3- Transactions sur le capital</u>	<u>2 894 055,416</u>
a- Souscriptions	2 930 899,837
- Capital	2 888 500,000
- Régularisation des sommes non distribuables	71 700,819
- Régularisation des sommes distribuables	-29 300,982
b- Rachats	36 844,421
- Capital	42 700,000
- Régularisation des sommes non distribuables	-5 866,261
- Régularisation des sommes distribuables	10,682
VARIATION DE L'ACTIF NET	2 477 129,542
Actif Net	
a- En début de l'exercice	0,000
b- En fin de l'exercice	2 477 129,542
Nombre de parts	
a- En début de l'exercice	0
b- En fin de l'exercice	28 458
VALEUR LIQUIDATIVE	87,045
TAUX DE RENDEMENT	-12,96%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

ARRETES AU 31-12-2015

1- PRESENTATION DU FCP

UBCI FCP CEA est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par le code des organismes de placement collectif et dédié exclusivement aux détenteurs des comptes CEA (personnes physiques) et remplissant les conditions d'éligibilité au dégrèvement fiscal au titre du CEA.

Il a reçu l'agrément du CMF le 6 Novembre 2013 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du portefeuille titres du fond est assurée par l'UBCI Finance.

L'UBCI a été désignée dépositaire des titres et des fonds d'UBCI FCP CEA.

L'UBCI Finance et l'UBCI ont été désignés distributeurs des titres d'UBCI FCP CEA.

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 sont établis conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM. Exceptionnellement, le premier exercice du fond s'étend du 22 septembre 2014 au 31 décembre 2015.

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit ;

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la cote sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en bons de trésors assimilables sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements en actions admises à la cote :

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31-12-2015 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation à retenir est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

2.3 Evaluation des autres placements

Les placements en bons de trésors assimilables sont évalués, en date d'arrêté, à leur coût d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

2.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 31-12-2015 d'actions et de droits rattachés. Le détail de ces valeurs est présenté ci-après:

LIBELLE	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur Boursière	% de l'Actif
Actions		2 881 226,900	2 467 263,026	97,84%
ADWYA	24 767	182 149,210	156 576,974	6,21%
ASSAD	20 650	160 803,600	109 011,350	4,32%
ATTIJARI BANK	8 000	207 088,770	192 232,000	7,62%
BIAT	3 000	236 179,410	222 669,000	8,83%
CARTHAGE CEMENT	136 000	287 836,290	181 288,000	7,19%
CELLCOM	28 000	223 576,650	233 772,000	9,27%
MONOPRIX	17 100	286 923,200	239 485,500	9,50%
OTH	12 000	86 963,420	83 880,000	3,33%
SIMPAR	3 009	152 299,140	99 682,152	3,95%
SOTRAPIL	25 278	214 316,470	221 435,280	8,78%
SOTUVER	43 955	178 504,940	127 205,770	5,04%
TPR	45 000	190 210,880	140 535,000	5,57%
TUNIS RE	25 000	225 159,300	223 750,000	8,87%
UIB	15 000	249 215,620	235 740,000	9,35%
Droits		12 631,170	11 888,160	0,47%
ADWYA DA 1/12	24 767	12 631,170	11 888,160	0,47%
TOTAL PORTEFEUILLE		2 893 858,070	2 479 151,186	98,31%

Le revenu du portefeuille titre correspond aux dividendes des actions et s'élève au 31/12/2015 à 86 234,890 DT

- Les entrées en portefeuille titres durant la période du 22/09/2014 au 31/12/ 2015 se détaillent ainsi :

Désignation	Coût d'acquisition
Actions et droits	
ADWYA	194 780,380
ARTES	20 039,000
ASSAD	160 803,600
ATTIJARI BANK	216 422,770
BIAT	236 179,410
CARTHAGE CEMENT	287 836,290
CELLCOM	223 576,650
DA SOTUVER 15	8 467,650
MONOPRIX	286 923,200
OTH	86 963,420
SFBT	25 815,500
SIMPAR	152 299,140
SOTIPAPIER	149 480,290
SOTRAPIL	214 316,470
SOTUVER	178 504,940
TAWASOL	56 062,320
TPR	190 210,880
TUNIS RE	225 159,300
UIB	249 215,620
Total Actions et droits	3 163 056,830
OPCVM	
ALYSSA SICAV	75 369,105
Total OPCVM	75 369,105
Total	3 238 425,935

➤ Les sorties du portefeuille titres durant la période du 22/09/2014 au 31/12/2015 se détaillent ainsi :

Désignation	Coût d'acquisition	Prix de Cession	Plus ou moins-values
Actions et droits			
ARTES	20 039,000	21 895,000	1 856,000
ATTIJARI BANK	9 334,000	11 778,000	2 444,000
DA SOTUVER 15	8 467,650	8 465,200	-2,450
SFBT	25 815,500	32 144,000	6 328,500
SOTIPAPIER	149 480,290	132 893,460	-16 586,830
TAWASOL	56 062,320	45 641,370	-10 420,950
Total Actions et droits	269 198,760	252 817,030	-16 381,730
OPCVM			
ALYSSA SICAV	75 369,105	75 832,120	463,015
Total OPCVM	75 369,105	75 832,120	463,015
Total	344 567,865	328 649,150	-15 918,715

3.2- Placements monétaires, disponibilités et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2015 à 42 534,488 DT et s'analyse comme suit :

	31/12/2015	% de l'Actif
Disponibilités	42 534,488	1,68%
Total	42 534,488	1,68%

3.3 –Opérateurs créditeurs:

	Libelle	31/12/2015
PA 1	Opérateurs créditeurs	37 392,718
	Frais de gestionnaire	2 412,288
	Frais de dépositaire	2 244,696
	Frais des distributeurs	32 735,734

3.4 – Autres créditeurs divers:

	Libelle	31/12/2015
PA 2	Autres créditeurs divers	7 163,414
	Redevance CMF	199,772
	Charges payées sur l'exercice	6 963,642

3.5 Capital :

Le capital se détaille comme suit :

<u>Capital au 22/09/2014</u>	
* Montant en nominal	0
* Nombre de titres	0
* Nombre de porteurs de parts	0
<u>Souscriptions réalisées</u>	
* Montant en nominal	2 888 500
* Nombre de titres émis	28 885
<u>Rachats effectués</u>	
* Montant en nominal	42 700
* Nombre de titres rachetés	427
<u>Capital au 31/12/2015</u>	
* Montant en nominal	2 845 800
* Nombre de titres	28 458
* Nombre de porteurs de parts	121

Le nombre de parts FCP CEA au 31/12//2015 est de 28 458.

	<u>Mvt sur le capital</u>	<u>Mvt sur l'Actif Net</u>
<u>Capital début de l'exercice au 22/09/2014</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
<u>Souscriptions de l'exercice</u>	<u>2 888 500,000</u>	<u>2 888 500,000</u>
<u>Rachats de l'exercice</u>	<u>-42 700,000</u>	<u>-42 700,000</u>
<u>Autres mouvements</u>	<u>-365 387,036</u>	<u>-368 670,458</u>
- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	-414 706,884	-414 706,884
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	-15 918,715	-15 918,715
- Frais de négociation sur titres	-12 328,517	-12 328,517
- Régularisation des sommes non distribuables	77 567,080	77 567,080
- Sommes distribuables		-3 283,422
<u>Montant fin de l'exercice au 31/12/2015</u>	<u>2 480 412,964</u>	<u>2 477 129,542</u>

3.6 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31/12/2015 s'élèvent à -3 283,422 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2015
Résultat d'exploitation	26 028,242
Régularisation du résultat d'exploitation	-29 311,664
Total	-3 283,422

3.7 Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire, du gestionnaire et des distributeurs, calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt et de gestion et de distribution conclues entre UBCI et UBCI FINANCE.

Libelle	Du 22/09/2014 Au 31/12/2015
CH 1 Charges de gestion des placements	47 209,115
Rémunération du gestionnaire	9 441,828
Rémunération du dépositaire	2 360,458
Rémunération des distributeurs	35 406,829

3.8 Autres charges:

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel. En outre, le coût des services bancaires et l'abonnement des charges budgétisées figurent aussi au niveau de cette rubrique :

Libelle	Du 22/09/2014 Au 31/12/2015
CH 2 Autres charges	12 997,533
Redevance CMF	2 360,458
Services bancaires et assimilés	2 035,145
Abonnement des charges budgétisées	8 601,930

Les charges budgétisées se détaillent comme suit :

Libellé	Du 22/09/2014 Au 31/12/2015
TCL	425,000
Frais bancaires	164,940
Publications BO CMF	686,000
Honoraires CAC	6 721,000
Publication JORT	485,990
Autres charges	119,000
Total	8 601,930

4. Rémunérations gestionnaire, dépositaire et distributeurs

4-1 Rémunération du gestionnaire

L'UBCI FINANCE est le gestionnaire d'UBCI FCP CEA et sa mission couvre :

- * La constitution et la gestion du portefeuille d'UBCI FCP CEA,
- * la gestion administrative, financière et comptable de FCP et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,
- * la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,4% T.T.C de l'actif net d'UBCI FCP CEA. Cette rémunération prélevée quotidiennement, est réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

4-2 Rémunération du dépositaire

L'UBCI FINANCE, gestionnaire d'UBCI FCP CEA, a conclu avec l'Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépôt et de gestion aux termes de laquelle elle confie à l'UBCI la mission de dépositaire de titres et de fonds d'UBCI FCP CEA. Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI reçoit une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net d'UBCI FCP CEA. Cette rémunération prélevée quotidiennement, est réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

4-3 Rémunération des distributeurs:

L'UBCI FINANCE et l'UBCI ont pour mission la commercialisation et la distribution des parts d'UBCI FCP CEA auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de leurs prestations, les distributeurs perçoivent une commission de distribution au taux de 1,5% TTC l'an de l'actif net d'UBCI FCP CEA partagée entre elles au prorata de leurs distributions. Cette rémunération prélevée quotidiennement est réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

5. Données par parts et ratios pertinents :

Données par parts	31/12/2015
Revenus des placements	3,030
Charges de gestion des placements	-1,659
Revenu net des placements	1,371
Autres produits	0
Autres charges	-0,457
Résultat d'exploitation	0,915
Régularisation du résultat d'exploitation	-1,030
Somme distribuables de l'exercice	-0,115
Variation des (+) ou (-) valeurs potentielles sur titres	-14,573
(+) ou (-) valeurs réalisées sur cession de titres	-0,559
Frais de négociation de titres	-0,433
(+) ou (-) V. sur titres et Fr. de Nég.	-15,565
Résultat net de l'exercice	-14,651
Droits d'entrées et droits de sorties	0
Résultats non distribuables de l'exercice	-15,565
Régularisation du résultat non distribuable	2,726
Sommes non distribuables de l'exercice	-12,840
Distribution de dividendes	0,000
Valeur liquidative	87,045
Ratios de gestion des placements	
Charges de gestion de placements /actif net moyen	2,56%
Autres charges/actif net moyen	0,71%
Résultats distribuables de l'exercice /actif net moyen	1,41%
Actif net moyen	1 842 456,619
Nombre de parts	28 458

FCP CAPITALISATION ET GARANTIE

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2015

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2015

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration du gestionnaire (Alliance Asset Management), nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de FCP Capitalisation et Garantie arrêtés au 31 décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I - Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de FCP Capitalisation et Garantie, comprenant le bilan arrêté au 31/12/2015, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un actif net de **59 469 241 dinars** y compris des sommes capitalisables de l'exercice s'élevant à **2 211 437 dinars**.

1) Responsabilité de la direction pour les états financiers

Les états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité de la société Alliance Asset Management. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2) Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

3) Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de FCP Capitalisation et Garantie ainsi que du résultat de ses opérations pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. Rapport sur les vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration du gestionnaire (Alliance Asset Management) sur la gestion de l'exercice.

Par ailleurs, nous avons aussi procédé à la vérification du respect par le Fond des ratios prudentiels édictés par l'article 29 du code des OPCVM et l'article 02 du décret 2001-2278 du 25 septembre 2001 et nous n'avons pas constaté de cas d'irrégularités.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 31 mars 2016

**Le Commissaire Aux Comptes :
AMC Ernst et Young
Fehmi LAOURINE**

BILAN ARRETE AU 31/12/2015

(exprimé en dinar)

		<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
<u>ACTIF</u>			
AC1 - Portefeuille titres	4.1	51 108 672	52 630 537
Actions, valeurs assimilées et droits attachés		12 074 221	15 792 371
Obligations et valeurs assimilées		39 034 451	36 838 166
AC2 - Placements monétaires et disponibilités	4.2	8 473 663	5 188 652
Disponibilités		8 473 663	5 188 652
AC3 - Créances d'exploitation	4.3	69 278	38 992
Total Actif		59 651 613	57 858 181
<u>PASSIF</u>			
PA1 - Opérateurs créditeurs		162 226	191 197
PA2 - Autres créditeurs divers		20 146	20 743
Total Passif	4.4	182 372	211 940
<u>ACTIF NET</u>			
CP1 - Capital	4.5.1	44 989 242	45 377 679
CP2 - Sommes capitalisables	4.5.2	14 479 999	12 268 562
Sommes capitalisables des exercices antérieurs		12 268 562	10 214 785
Sommes capitalisables de l'exercice		2 211 437	2 053 777
Actif Net	4.5	59 469 241	57 646 241
Total Passif et Actif Net		59 651 613	57 858 181

ETAT DE RESULTAT
Période du 01/01/2015 au 31/12/2015
(exprimé en dinar)

		Période du 01-01-2015 au 31-12-2015	Période du 01-01-2014 au 31-12-2014
PR1 - Revenus du portefeuille titres	4.6	2 669 979	2 610 184
Dividendes		473 694	555 068
Revenus des obligations et valeurs assimilées		2 196 285	2 055 116
PR2 - Revenus des placements monétaires	4.7	259 815	134 495
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		2 929 794	2 744 679
CH1 - Charges de gestion des placements	4.8	-643 998	-620 212
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		2 285 796	2 124 467
CH2 - Autres charges	4.9	-74 359	-70 690
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 211 437	2 053 777
PR4 - Régularisation du résultat d'exploitation		-	-
SOMMES CAPITALISABLE DE L'EXERCICE		2 211 437	2 053 777
PR4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-	-
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres		-1 520 822	1 447 637
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres		1 146 466	541 181
Frais de négociation de titres		-14 081	-7 593
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		1 823 000	4 035 002

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(exprimé en dinar)

	Période du 01-01-2015 au 31-12-2015	Période du 01-01-2014 au 31-12-2014
AN1 - <u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitations</u>	1 823 000	4 035 002
Résultat d'exploitation	2 211 437	2 053 777
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	-1 520 822	1 447 637
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres	1 146 466	541 181
Frais de négociation de titres	-14 081	-7 593
AN2 - <u>Distribution de dividendes</u>	0	0
AN3 - <u>Transactions sur le capital</u>	0	0
a / Souscriptions	-	-
Capital		
Régularisation des sommes non distribuables		
Régularisation des sommes capitalisables		
Droits d'entrée		
b / Rachats	-	-
Capital		
Régularisation des sommes non distribuables		
Régularisation des sommes capitalisables		
Droits de sorties		
Variation de l'actif net	1 823 000	4 035 002
AN4 - <u>Actif net</u>		
Début de l'exercice	57 646 241	53 611 239
Fin de l'exercice	59 469 241	57 646 241
AN5 - <u>Nombre de Parts</u>		
Début de l'exercice	40 000	40 000
Fin de l'exercice	40 000	40 000
Valeur liquidative	1 486,731	1 441,156
AN6 - Taux de rendement (%)	3,16%	7,53%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS

Au 31 décembre 2015

1. PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT FCP CAPITALISATION & GARANTIE

Il s'agit d'un FCP mixte ayant obtenu l'agrément du CMF en date du 19/02/2007. Son capital initial s'élève à 100 000 TND réparti en 100 parts de 1 000 TND chacune et dont la durée est fixée à 10 ans.

- La gestion du FCP est assurée par Alliance Asset Management (pour une durée de 10 ans) laquelle a délégué, la gestion administrative et financière à Cofib Capital Finances et la gestion comptable à BNA Capitaux.

- Le dépositaire choisi du Fond est la Banque de Tunisie.

- Les garants sont PROPARCO & la Banque de Tunisie. La garantie apportée par ces deux derniers consiste en une promesse solidaire unilatérale d'achat des parts du FCP conclue avec le gestionnaire au bénéfice des porteurs de parts.

La promesse est soumise au droit tunisien et porte sur la totalité des parts du FCP.

Le prix de rachat par part à payer par PROPARCO et la BT sera de 1 280 dinars, ce qui correspondra à la valeur initiale des parts soit 1 000 dinars, augmentée d'un rendement annuel de 2,5% soit 28% sur 10 ans.

En rémunération de la garantie apportée, les garants se voient verser trimestriellement une commission de garantie réglée par le gestionnaire pour le compte des porteurs de parts. Cette commission est calculée au taux TTC de 2,5% sur la base du montant garantie (soit 1 280*40 000) diminué de la valeur à terme des BTZ et des titres émis ou garantis par l'Etat tunisien.

- Les distributeurs (les établissements habilités à recevoir les souscriptions et les rachats) sont : CCF, BNA Capitaux et Alliance Asset Management.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2015 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, et notamment les normes comptables (NCT 16 à 18) relatives aux Organismes de Placement Collectif (OPCVM) et applicables à partir du 1^{er} janvier 1999.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers de FCP Capitalisation et Garantie sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en bons du trésor et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2. Evaluation des placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché, soit le cours moyen pondéré à la date du 31 décembre 2015 ou à la date antérieure la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements en obligations et valeurs similaires non admises à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition. Les plus-values pouvant résulter de la différence entre le montant remboursé et le coût d'acquisition initial sont constatées, le jour de la tombée d'échéance, au niveau des sommes non distribuables.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et en bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition.

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués des titres admis à la cote et des titres SICAV et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31-12-2015 ou à la date antérieure la plus récente pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative pour les titres SICAV.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.3. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4.1. Note sur le portefeuille-titres

Le portefeuille-titres du FCP est composé d'actions cotées, de parts des OPCVM et de bons de trésor zéro coupon (BTZC). Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015 à 51 108 672 dinars contre 52 630 537 dinars au 31/12/2014 et se détaille comme suit :

Titre	31/12/2015			
	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur boursière	% de l'actif
Actions cotées	1 397 391	9 898 616	10 000 675	16,77%
SFBT	58 333	435 495	1 303 743	2,19%
TUNISRE	93 333	751 204	835 330	1,40%
BIAT	10 000	712 323	742 230	1,24%
MONOPRIX	49 116	598 531	687 870	1,15%
UIB	38 932	575 072	611 855	1,03%
ONETECHHOLDING(AA)	76 965	524 508	537 985	0,90%
NAKL	44 400	474 976	518 947	0,87%
ATTIJ BANK	16 744	306 588	402 342	0,67%
POULINA	80 000	489 484	390 400	0,65%
BT	42 000	210 923	378 000	0,63%
ATB	86 945	498 002	364 908	0,61%
TL	17 565	337 574	299 044	0,50%
CITYCARS	20 789	242 984	276 556	0,46%
SPDIT	18 000	109 769	245 107	0,41%
BH	18 888	350 408	229 489	0,38%
BEST LEASE	116 701	245 072	221 732	0,37%
CARTAGECEMENT	150 000	306 066	199 950	0,34%
ATL	70 000	225 956	197 750	0,33%
CIL	10 000	150 618	146 440	0,25%
CIMBIZ	45 000	517 500	141 345	0,24%
TUNISAIR	168 508	258 605	133 290	0,22%
HANNIBAL LEASE(AA)	15 985	136 205	132 979	0,22%
SAH	12 000	120 820	116 448	0,20%
AL	772	70 616	115 359	0,19%
ADWYA	17 387	132 059	109 921	0,18%
TELNET HOLDING	30 000	216 721	101 910	0,17%
BTE (ADP)	5 480	168 487	96 563	0,16%
ESSOUKNA	19 474	133 641	75 832	0,13%
ASSAD	14 350	99 408	75 754	0,13%
SALIM	2 378	50 986	65 395	0,11%
CEREALIS	16 958	114 467	64 101	0,11%
ATTIJ LEASING	2 000	73 562	43 310	0,07%
SIPHAT	6 026	96 730	34 770	0,06%
SIMPAR	962	26 112	31 869	0,05%

SOTUVER	8 020	51 644	23 210	0,04%
TPR	6 670	25 240	20 830	0,03%
SPHAX	5 000	50 000	19 400	0,03%
MPBS(AA)	1 710	10 260	8 711	0,01%
Droits	17 399	8 871	8 348	0,01%
ADWYA31122015 1/12	17 387	8 867	8 346	0,01%
SOTUV DA 3/40 20072015	12	4	3	0,00%
Titres des OPCVM	19 770	2 038 582	2 065 198	3,46%
PLACEMENT OBLIG SICAV (*)	10 081	1 038 629	1 054 664	1,77%
CAP OBLIG SICAV (**)	9 689	999 953	1 010 534	1,69%
BTZ	44 980	24 315 920	39 034 451	65,44%

Total	1 479 540	36 261 989	51 108 672	85,68%
--------------	------------------	-------------------	-------------------	---------------

(*) 1,77% par rapport à l'actif net

(**) 1,70% par rapport à l'actif net

Les mouvements intervenus dans le portefeuille titres au cours de l'exercice 2015 se détaillent comme suit :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus nets	Plus (moins) values latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) values réalisées
Soldes au 31 décembre 2014	38 459 317	12 522 246	1 648 975	52 630 537	

Acquisitions de l'exercice

Actions admises à la cote de la bourse	1 009 304			1 009 304	
Bons de trésor assimilables (BTA)					
Obligations de sociétés					
Actions SICAV					
Parts OPCVM					
Droits d'attribution	1 933 541			1 933 541	

Cessions de l'exercice

Actions admises à la cote de la bourse	-3 449 735			-3 449 735	1 146 466
Bons de trésor assimilables (BTA)					
Obligations de sociétés					
Actions SICAV					
Parts OPCVM					
Droits d'attribution	-1 690 438			-1 690 438	
Variation des plus ou moins-values latentes			-1 520 822	-1 520 822	
Variation des intérêts courus		2 196 285		2 196 285	

Soldes au 31 décembre 2015	36 261 989	14 718 531	128 153	51 108 672	1 146 466
-----------------------------------	-------------------	-------------------	----------------	-------------------	------------------

4.2. Note sur les placements monétaires et les disponibilités

Les disponibilités s'élèvent au 31/12/2015 à 8 473 663 dinars contre 5 188 652 dinars au 31/12/2014. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

	Nombre	Valeur au 31/12/2015	% de l'actif
Compte courant BT	1	8 473 663	14,21%
Total		8 473 663	14,21%

4.3 Note sur les créances d'exploitation

Les créances d'exploitation s'élèvent au 31/12/2015 à 69 278 dinars contre 38 992 dinars au 31/12/2014. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014
Intérêts bancaires à l'encaissement	69 278	38 992
Total	69 278	38 992

4.4. Note sur les passifs

Les passifs du Fond accusent au 31/12/2015 un solde de 182 372 dinars contre un solde de 211 940 dinars au 31/12/2014 et se détaillent comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014
Opérateurs créditeurs	162 226	191 197
Gestionnaire	74 429	71 450
Dépositaire	22 562	21 896
Garants	65 235	97 851
Autres créditeurs divers	20 146	20 743
Commissaire aux comptes	15 121	15 120
Retenue à la Source	0	756
Redevances CMF	5 025	4 867
Total	182 372	211 940

4.5. Notes sur l'actif net

La variation de l'Actif Net de l'exercice s'élève à 1 823 000 dinars et se détaille comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014	Variation
Capital	44 989 242	45 377 679	-388 437
Sommes capitalisables	14 479 999	12 268 562	2 211 437
Total	59 469 241	57 646 241	1 823 000

Le nombre de part au 31/12/2015 est resté inchangé et il s'élève à 40 000 parts.

4.5.1. Note sur le capital

Le capital de FCP Capitalisation et Garantie s'élève au 31/12/2015 à 44 989 242 dinars contre 45 377 679 dinars au 31/12/2014 et se détaille comme suit :

Capital au 31/12/2014	
- Montant	45 377 679
- Nombre de titres	40 000
- Nombre de porteurs de parts	25
Souscriptions réalisées	
- Montant	0
- Nombre de titres	0
- Nombre de porteurs de parts nouveaux	0
Rachats effectués	
- Montant	0
- Nombre de titres	0
- Nombre de porteurs de parts sortants	0
Capital au 31/12/2015	
- Montant	45 377 679
- Nombre de titres	40 000
- Nombre de porteurs de parts	25
Capital sur la base part de capital de début d'exercice	
45 377 679	
- Variation des plus et moins-values potentielles sur titres	-1 520 822
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	1 146 466
- Frais de négociation de titres	-14 081
- Régularisation des sommes non distribuables	0
- Droit de sortie	0
Capital au 31/12/2015	
44 989 242	

4.5.2. Note sur les sommes capitalisables

Les sommes capitalisables correspondent au 31/12/2015 au report des sommes capitalisables au 31/12/2014 augmenté ou diminué des sommes capitalisables de l'exercice :

	Montant en TND
Sommes capitalisables au 31/12/2014	12 268 562
Sommes capitalisables de l'exercice	2 211 437
Sommes capitalisables au 31/12/2015	
	14 479 999

4.6. Notes sur les revenus du Portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 2 669 979 dinars au titre de l'exercice 2015 contre 2 610 184 dinars au titre de l'exercice 2014 et se détaillent comme suit :

	2015	2014
Dividendes	473 694	555 068
Revenus des Bons de Trésor Zéro Coupon	2 196 285	2 055 116
Total	2 669 979	2 610 184

4.7. Notes sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 259 815 dinars au titre de l'exercice 2015 contre 134 495 dinars au titre de l'exercice 2014 et se détaillent comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014
Intérêts sur comptes courants	259 815	134 495
Total	259 815	134 495

4.8. Note sur les charges de gestion du Fond

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire, du dépositaire et des garants, calculées conformément aux dispositions des conventions de gestion, de dépôt et de garanties conclues par FCP Capitalisation & Garantie.

Au 31/12/2015, le solde de ce poste s'élève à 643 998 dinars contre 620 212 dinars au 31/12/2014 et se détaille comme suit :

	2015	2014
Rémunération du gestionnaire	294 715	276 733
Rémunération du dépositaire	90 463	84 659
Rémunération des garants	258 820	258 820
Total	643 998	620 212

4.9. Note sur les autres charges

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net ainsi que la rémunération du commissaire aux comptes et autres charges d'exploitation.

	31/12/2015	31/12/2014
Redevance CMF	58 940	55 343
Rémunération du CAC	15 120	15 120
Impôts et Taxes	299	126
Autres charges d'exploitation	0	101
Total	74 359	70 690

5. AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

5.1. Données par parts et ratios pertinents

Données par parts	2015	2014	2013	2012
Valeur liquidative d'ouverture	1 441,156	1 340,280	1 314,573	1 290,724
Revenus des placements	73,245	68,617	64,657	58,381
Charges de gestion des placements	-16,100	-15,505	-15,194	-14,629
Revenu net des placements	57,145	53,112	49,463	43,753
Autres charges	-1,859	-1,767	-1,721	-1,711
Résultat d'exploitation (1)	55,286	51,345	47,742	42,042
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	0,000	0,000	0,000
Sommes capitalisables de l'exercice	55,286	51,345	47,742	42,042
Variation des + ou - valeurs potentielles sur titres	-38,021	36,191	-23,328	-31,032
+/- valeurs réalisées sur cession de titres	28,662	13,530	1,487	12,986
Frais de négociation de titres	-0,352	-0,190	-0,194	-0,146
+/- valeurs sur titres et frais de négociation (2)	-9,711	49,531	-22,036	-18,192
Résultat net de l'exercice (1)+(2)	45,575	100,876	25,707	23,849
Résultat non distribuable de l'exercice	-9,711	49,531	-22,036	-18,192
Régularisation du résultat non distribuable de l'exercice	0,000	0,000	0,000	0,000
Sommes non distribuables de l'exercice	-9,711	49,531	-22,036	-18,192
Valeur Liquidative	1 486,731	1 441,156	1 340,280	1 314,573
Ratios de gestion des placements				
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,09%	1,12%	1,13%	1,10%
Autres charges / actif net moyen	0,13%	0,13%	0,13%	0,13%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,75%	3,71%	3,57%	3,17%

5.2. Transactions avec les parties liées

1. La gestion du Fond Commun de Placement « FCP Capitalisation et Garantie » est confiée à l'établissement gestionnaire « Alliance Asset Management ». Celui-ci est chargé des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien. Le total des rémunérations payées par FCP Capitalisation & Garantie au titre de l'exercice 2015 s'élève à 294 715 dinars.

Il est à noter que le gestionnaire Alliance Asset Management a délégué les services de gestion administratives, financières, comptables et de contrôles internes aux sociétés « BNA Capitaux » et « COFIB Capital Finances ». En rémunération de leurs prestations « BNA Capitaux » et « COFIB Capital Finances » perçoivent chacune des honoraires de 0,25% TTC des actifs gérés. « BNA Capitaux » et « COFIB Capital Finances » facturent leurs honoraires directement à FCP Capitalisation & Garantie.

2. La Banque de Tunisie (BT) assure les fonctions de dépositaire et garant pour le Fond. Elle est chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds du Fond Commun de Placement « FCP Capitalisation et Garantie » ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des porteurs de parts entrant et le règlement du montant des rachats aux porteurs de parts sortants.
- d'assurer une promesse solidaire unilatérale d'achat des parts du FCP conclue entre les garants et le gestionnaire au bénéfice des porteurs de parts.

En contrepartie de ses services, la Banque de Tunisie perçoit une rémunération égale à :

- 0,1% TTC l'an calculée sur la base de la valeur des Bons de Trésor Zéro Coupon calculée quotidiennement ;
- 0,25% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net total diminué de la valeur des BTZ et calculé quotidiennement.

Soit un montant TTC de 90 463 dinars au titre de l'exercice 2015

En outre la banque de Tunisie perçoit la moitié de la rémunération relative à l'activité de garant. La rémunération pour les garants (BT et PROPARCO) est calculée comme suit :

- 2,5 % TTC l'an calculée sur la base du montant garantie (soit 1 280*40 000) diminué de la valeur à terme des BTZ et des titres émis ou garantis par l'Etat tunisien, soit un montant TTC égal à 258 820 dinars.

La part de la Banque de Tunisie est de 129 410 DT.